

# L'INTÉGRATION DU CONCEPT DE DÉCROISSANCE DANS LES INSTRUMENTS D'URBANISME COMME RÉPONSE AU DÉCLIN DES VILLES

Par  
Jean-François Roy

Essai présenté en Centre universitaire de formation  
en environnement et de développement durable vue  
de l'obtention du grade de maîtrise en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Michel Rochefort

MAITRISE EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Janvier 2020

## SOMMAIRE

Mots-clés : déclin urbain, décroissance, développement durable, dévitalisation urbaine, écodéveloppement, instrument d'urbanisme

Depuis les années 1990, le développement durable est érigé, à l'échelle internationale, comme le principal paradigme de développement. Celui-ci a pour objectif de concilier les intérêts sociaux, écologiques et économiques. Toutefois, ses succès demeurent mitigés puisqu'il atténue difficilement les symptômes de la crise socio-écologique qui sévit actuellement. En fait, il est possible d'affirmer que les considérations du développement durable pour la croissance économique relayent les considérations socio-écologiques au second rang. Néanmoins, l'institutionnalisation du développement durable a un effet plus que substantiel sur la fabrique de la ville. Il influence le processus de prise de décision à l'échelle locale et les instruments d'urbanisme mis en place. Tant et si bien que les villes essaient généralement de répondre à leurs problématiques à l'aide d'instruments qui adhèrent à l'idée de la ville durable. Cependant, ces instruments peinent à apporter des solutions efficaces lorsqu'il y a absence de croissance économique, soit en situation de déclin urbain. Ce déclin des villes est parfois si important qu'il amène certaines municipalités à utiliser des instruments dits alternatifs qui dérogent au concept de développement durable. Ces derniers intègrent des valeurs qui s'apparentent davantage à celles d'un paradigme « décroissantiste ». Dans ce contexte, l'objectif de cet essai consiste à comprendre en quoi les instruments d'urbanisme alternatifs peuvent servir à opérationnaliser la décroissance pour répondre au processus de déclin urbain. Pour ce faire, les notions de développement durable et de décroissance sont opposées, le processus de déclin des villes est expliqué et des exemples d'instruments d'urbanisme conventionnels et alternatifs sont présentés.

Cet essai prend la forme d'une recension des écrits qui met d'abord en lumière le concept de développement durable, la hiérarchisation de ces considérations et son influence sur la ville. Ce développement durable est mis en relation avec des concepts de développement dits alternatifs, dont celui de l'écodéveloppement, afin d'en montrer les enjeux critiques et les limites. Ensuite, cet essai explique en quoi le déclin urbain est une problématique structurante caractérisée par l'absence de croissance. Dans ce contexte, la décroissance, qui rejette l'idée de la croissance comme une fin en soi, est présentée comme une réponse potentielle au déclin des villes. Enfin, quelques instruments d'urbanisme qui s'alignent sur une conception « décroissantiste » du développement sont analysés. Force est alors de constater que ces instruments d'urbanisme se butent, même en situation de déclin, à des forces économiques qui limitent leur portée.

En conclusion, la ville en déclin apparaît comme un terreau fertile à l'innovation socio-écologique dans le domaine des instruments d'urbanisme. Cependant, ces derniers ne peuvent pas, à eux seuls, être en mesure d'opérationnaliser pleinement la décroissance puisque le régime de propriété foncière limite leur mise en place et menace leur pérennité.

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier mon directeur, Monsieur Michel Rochefort, pour sa disponibilité exceptionnelle et ses conseils judicieux tout au long de ma rédaction. Il a su me faire progresser dans l'organisation de mes idées, dans mes techniques de recherche et dans mes techniques de rédaction. Surtout, je le remercie pour son intérêt à l'endroit des thèmes de cet essai, celui-ci m'a encouragé à persévérer et à développer ma réflexion au-delà de mes ambitions initiales.

J'aimerais également remercier ma famille et mes proches. Vous avez su m'encourager et me soutenir durant ces dernières années d'études. Je suis reconnaissant de votre écoute et des échanges enrichissants qu'il m'a été donné d'avoir avec plusieurs d'entre vous.

En espérant que cet essai puisse vous inspirer pour l'avenir, autant qu'il l'ait fait pour moi.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1. MÉTHODOLOGIE .....	4
2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME PARADIGME DU DÉVELOPPEMENT URBAIN .....	8
2.1 Du développement durable à la ville durable et à l'écodéveloppement .....	8
2.1.1 Le développement durable : un consensus international .....	8
2.1.2 Le développement durable : une responsabilité des villes .....	11
2.1.3 La ville durable : un concept qui tarderait à se concrétiser .....	13
2.1.4 La ville durable vue par les urbanistes .....	14
2.2 L'écodéveloppement : une des assises du développement durable .....	15
2.2.1 Quelques aspects du concept d'écodéveloppement .....	15
2.2.2 L'écodéveloppement comme concept de planification .....	19
3. LE DÉCLIN URBAIN : UN FAIT QUI SE MESURE .....	21
3.1 Une tentative de définition du déclin urbain .....	21
3.2 Quelques causes et effets du déclin urbain .....	22
3.2.1 Une analyse du déclin à l'échelle mondiale .....	23
3.2.2 Une analyse du déclin à l'échelle régionale .....	24
3.2.3 Une analyse des théories économiques du déclin .....	27
3.2.4 Une analyse démographique du déclin urbain : le cas des villes canadiennes .....	30
3.2.5 Une perspective décliniste québécoise : la dévitalisation urbaine .....	31
3.3 Retour sur quelques caractéristiques du déclin urbain .....	35
4. VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE DÉVELOPPEMENT : LA DÉCROISSANCE .....	37
4.1 La décroissance comme mise en cause de la portée du développement durable .....	38
4.2 La décroissance comme critique idéologique révolutionnaire .....	39
4.3 La décroissance comme mise en cause de la croissance économique .....	41
4.4 La décroissance comme opposition à la vision usuelle du développement durable .....	43
4.5 L'importance écologique d'un changement de paradigme .....	44
4.6 La décroissance comme reconnaissance des inégalités du développement actuel .....	45
4.7 La décroissance pour un mode de vie plus simple. ....	45

4.8	Retour sur quelques différences et similitudes entre le développement durable l'écodéveloppement et la décroissance .....	45
5.	DES INSTRUMENTS ALTERNATIFS POUR RÉPONDRE AU DÉCLIN URBAIN.....	47
5.1	Des instruments réactifs ancrés dans le paradigme de la croissance .....	48
5.1.1	La croissance comme paradigme urbain dominant.....	48
5.1.2	Des instruments réactifs pour retrouver la croissance .....	51
5.2	Des instruments alternatifs à contre-courant des instruments conventionnels.....	53
5.2.1	L'acceptation du déclin pour favoriser l'émergence d'instruments urbains alternatifs .....	54
5.2.2	Le renouvellement nécessaire du processus d'adoption des instruments urbains	56
5.2.3	Le renouvellement nécessaire de la vision du planificateur pour assurer l'émergence des instruments alternatifs .....	57
5.3	Des instruments alternatifs aux visées socio-écologiques l'approche du « <i>smart- shrinking</i> » .....	58
5.3.1	Des politiques de démolition pour réduire l'empreinte physique de la ville.....	59
5.3.2	Des stratégies de redéfinition des usages pour écologiser la ville.....	62
5.3.3	Un instrument foncier pour prioriser la valeur d'usage des terrains : la fiducie foncière .....	64
5.3.4	Des instruments de participation citoyenne pour redonner la ville à ses habitants	66
6.	DISCUSSION SUR LES LIMITES DES INSTRUMENTS ALTERNATIFS.....	69
	CONCLUSION.....	74
	RÉFÉRENCES .....	75
	BIBLIOGRAPHIE.....	84

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 3.1	Aspect cyclique de certaines théories du développement des villes .....	29
Figure 3.2	Cercle de dévitalisation territorial. ....	32
Figure 3.3	Répartition des localités par quintile selon les résultats de l'indice de vitalité économique 2016. ....	35
Figure 3.4	Impacts des causes du déclin sur le développement local .....	36
Figure 4.1	Attache historique entre les concepts d'écodéveloppement, de développement durable et de décroissance .....	46
Figure 5.1	Schéma d'un processus d'adoption d'instruments urbains en situation de déclin. ....	57
Figure 5.2	Carte du taux de démolition dans le comté de Cuyahoga entre 2006 et 2016 .....	60
Figure 5.3	Carte d'îlots vacants et d'espace convertis en jardins de pluie à Cleveland .....	63
Tableau 3.1	Classification des types de villes en déclin en fonction de causes du déclin .....	23
Tableau 3.2	Causes et effets du déclin en fonction des principaux champs d'études dans le domaine des villes en déclin .....	25
Tableau 3.3	Structures des causes du déclin .....	32

## LISTE DES ACRONYMES

GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPBES	Plateforme intergouvernemental scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
MXGM	Malcolm X Grassroots Movement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCIRN	<i>Shrinking Cities International Research Network</i>
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen

« J'ai longtemps cru que le problème foncier était de nature juridique, technique, économique et qu'une bonne dose d'ingéniosité suffirait à le résoudre. J'ai lentement découvert qu'il était le problème politique le plus significatif qui soit, parce que nos définitions et nos pratiques foncières fondent tout à la fois, notre civilisation et notre système de pouvoir, façonnent nos comportements. »

- Edgard Pisani

« And yet the term « shrinkage » does refer to an essential change:  
the epoch of growth has come to an end. »

- Philipp Oswalt

« Vous serez où et comment, quand il faudra payer la facture de cette course en avant énergétique et de cette société de consommation exponentielle? Pour ma part, je pense que ce qui est important de mettre en avant, ce sont des modèles autres, mis en place à des échelles qui sont à notre portée, et ce, dans le cadre de projets ou de tentatives. Que ce soit en ville, dans le domaine rural ou côtier, il est nécessaire de s'essayer à autre chose autant que faire se peut. »

- Alain Deneault

## INTRODUCTION

En 2018, un article du *Business Insider* dresse une liste de dix grandes villes américaines qui ont vu leur population diminuer ainsi que certains secteurs de leur économie s'effondrer. Huit de ces dix villes, dont Niagara Falls, Buffalo, Pittsburgh, Détroit et Saint-Louis auraient perdu plus de 50% de leur population comparativement à l'année durant laquelle leur population urbaine était la plus élevée (Jacobs, 2018, 14 janvier). Toutefois, les pertes démographiques et économiques n'affecteraient pas seulement les grandes villes des États-Unis. La même année, un bulletin de l'Institut de la statistique du Québec révèle que des régions de la province comme la Gaspésie, la Côte-Nord et l'Outaouais voient le nombre de villes dévitalisées augmenter sur leur territoire (Institut de la statistique du Québec, 2018). En fait, le processus de déclin urbain, ou encore celui de la dévitalisation sévirait à l'échelle mondiale et s'opérerait dans des villes de différentes tailles et à différents degrés d'intensité (Meloche et al., 2018). Bien que le processus de déclin urbain ne soit pas récent dans l'histoire des villes, la littérature à son sujet est relativement nouvelle (Fol et Cunningham-Sabot, 2010). De fait, il demeure difficile d'expliquer l'ensemble des liens entre les causes et les effets du déclin puisque ceux-ci sont multiples et complexes. Par exemple, pour Beauregard (2003), le déclin des villes serait dû à la suburbanisation alors que pour Oswalt et Rieniets (2006), il pourrait être causé par des catastrophes naturelles ou des conflits politiques. Quant à Fol et Cunningham-Sabot (2010), elles avancent l'idée qu'une des causes du déclin serait l'incapacité de certaines villes à s'inscrire dans le réseau d'échange économique mondial.

Par ailleurs, les villes qui font face au processus de déclin doivent affronter de nombreux défis de gestion. La plupart du temps, les villes doivent s'adapter au déclin en continuant de soutenir des services, en entretenant certaines infrastructures pouvant s'avérer superflues et en gérant un nombre croissant de logements abandonnés (Hartt, 2016). Surmonter ses défis peut constituer une lourde tâche pour les municipalités puisque la perte de population s'accompagne généralement d'une diminution des revenus municipaux, et ce, en raison de la baisse des valeurs foncières. Force est alors de constater qu'un des défis des villes déclinistes est de subvenir aux besoins de leur population ou encore de mettre en place des initiatives d'amélioration de leur qualité de vie en l'absence de croissance.

C'est dans ces circonstances que les acteurs urbains, dont les urbanistes, tentent de répondre aux enjeux du déclin. Pour y arriver, ils utilisent, entre autres, des instruments d'urbanisme comme des politiques, des plans d'aménagement, des consultations publiques et de la réglementation. Toutefois, la plupart du temps, ces instruments s'ancreraient dans une conception « croissantiste » du développement, soit celle du développement durable. En effet, le paradigme du développement durable, qui influence la prise de décision des villes (Boutaud, 2009; Emelianoff, 2007), accorderait une importance capitale aux succès économiques (Van Griethuysen, 2011). Dans ces conditions, certains auteurs avancent même que les instruments d'urbanisme serviraient, en grande partie, à la gestion de la croissance ainsi qu'à son maintien (Oswalt,

2006; Tremblay, Meloche et Scherrer, 2016). Par conséquent, les instruments qui répondent au déclin ont souvent un objectif commun, soit celui de faire croître à nouveau les municipalités qui les adopte (Sousa et Pinho, 2013).

Cependant, la croissance urbaine n'aurait plus rien d'acquis. En fait, le déclin urbain pourrait s'avérer structurant et parfois même irréversible jusqu'à rendre exceptionnelles les villes qui retrouvent des périodes de croissance (Oswalt, 2005b; Fol et Cunningham-Sabot, 2010). Dès lors, les instruments qui reposent sur un retour éventuel à la croissance n'apparaîtraient plus comme un moyen efficace d'améliorer les conditions socio-écologiques dans les villes en déclin (Béal et Rousseau, 2014).

Une approche instrumentale alternative, appelée « *smart-shrinking* », pourrait être en mesure de mieux répondre au déclin. Les instruments de cette approche mettraient de l'avant des considérations socio-écologiques et minimiseraient l'importance des mécanismes économiques (Béal et Rousseau, 2014; Béal, Fol et Rousseau, 2016). Ainsi, en l'absence de croissance, les acteurs urbains pourraient continuer d'agir sur leur territoire afin de le faire prospérer hors des balises économiques conventionnelles. Il est possible de souligner que l'adoption d'instruments alternatifs est rare dans les villes en déclin (Sousa et Pinho, 2013), et ce, puisqu'elle est contrainte par les forces du système économique en place.

Le paradigme de la décroissance, qui s'oppose fondamentalement à la croissance économique comme une fin en soi, pourrait s'avérer pertinent pour le développement des villes en déclin. En fait, il pourrait peut-être être l'assise sur laquelle les instruments d'urbanisme alternatifs reposeraient. La posture « décroissantiste » gagne en popularité malgré la domination du concept du développement durable. Par exemple, en Europe, la décroissance est une idéologie dont certaines valeurs sont portées par des partis politiques, notamment en France<sup>1</sup>. Au Québec, la décroissance a fait l'objet d'une couverture médiatique de la part de la société d'État<sup>2</sup> et de la presse<sup>3</sup>. Elle est également un sujet d'étude universitaire et un thème abordé dans des revues partisanes<sup>4</sup>. De plus, le festival de la décroissance à Montréal<sup>5</sup> et le colloque sur la décroissance de l'Université de Sherbrooke<sup>6</sup> sont deux événements organisés en 2019 qui démontrent l'intérêt du public pour la décroissance. L'effervescence autour du paradigme inspire la réflexion sur les fondements des instruments d'urbanisme utilisés dans les villes en déclin.

---

<sup>1</sup> En 2007, le Parti pour la Décroissance présentait 11 candidats aux élections législatives françaises (De Boissieu, 2019)

<sup>2</sup> En 2018, sur sa plateforme en ligne, Rad publiait une série de quatre vidéos documentaires sur la décroissance (Rad, 2018)

<sup>3</sup> Le devoir publiait un article intitulé : Comment faire croître la décroissance (Abraham, Marion et Levy, 2015, 24 août).

<sup>4</sup> Les nouveaux cahiers du socialisme a publié des textes tels que : Décroissance, écosocialisme et articulation stratégique (Durant-Folco, 2015) ainsi que : Capitalisme et décroissance (Harribey, 2019)

<sup>5</sup> Le reportage de Michel Marsolais témoigne de l'événement (Marsolais, ind.)

<sup>6</sup> Un segment de l'émission : Écouter l'Estrie, témoignage de l'événement (Radio Canada, 2019)

Cet essai, qui prend la forme d'une recension des écrits, a pour objectif de jeter un nouvel éclairage sur les instruments d'urbanisme utilisés dans les villes en déclin en opposant le paradigme du développement durable à celui de la décroissance<sup>7</sup>. L'essai se consacre à mieux comprendre et à expliquer ces paradigmes. Surtout, il crée des liens entre ces paradigmes, le thème de la ville en déclin et celui des instruments d'urbanisme. Pour ce faire, il utilise, entre autres, des exemples d'instruments urbains dits alternatifs qui s'inscrivent dans une logique « décroissantiste ».

Dans cet essai, nous faisons l'hypothèse de recherche que la décroissance serait une solution alternative pour répondre au déclin des villes. Cette réflexion est structurée en six chapitres. Le premier chapitre présente la méthodologie et les ouvrages phares qui ont guidé la recherche. Le deuxième chapitre fait office de mise en contexte et sert à définir les paradigmes de développement dans lequel les villes en déclin s'inscrivent. Il aborde principalement le paradigme du développement durable, de la ville durable ainsi que celui de l'écodéveloppement. Le troisième chapitre aborde le déclin urbain comme un processus factuel étudié à travers le globe. Il permet de pointer quelques-unes des causes du déclin à plusieurs échelles et de saisir l'intensité de ses effets. Le quatrième chapitre est consacré à la décroissance, soit un autre paradigme de développement alternatif qui pourrait répondre au déclin des villes. Il permet d'apprécier certaines des caractéristiques principales de la critique « décroissantiste » à l'endroit du développement durable et du paradigme « croissance ». Le cinquième chapitre lie, de manière concrète, les thèmes de développement durable, de déclin urbain et de décroissance à travers les instruments d'urbanisme. Pour ce faire, il oppose les instruments ancrés dans le paradigme de la croissance aux instruments alternatifs qui s'inscrivent dans une perspective « décroissantiste ». Quant au sixième chapitre, il prend la forme d'une discussion sur les limites des instruments alternatifs. Il comprend également des recommandations pour des études ultérieures.

---

<sup>7</sup> Dans leur livre : *Décroissance versus Développement durable* (Abraham, Marion et Hervé, 2011), les auteurs utilisent une approche de débat entre ces deux visions du développement pour décrire une conception de la décroissance.

## 1 MÉTHODOLOGIE

Le présent essai constitue le fruit d'une réflexion exploratoire sur le croisement de quatre thèmes principaux, soit le développement durable, le déclin urbain, les instruments d'urbanisme et la décroissance. Il est l'aboutissement d'une recension des écrits dont l'objectif principal est de mieux comprendre et d'expliquer chacun de ces thèmes afin d'appréhender le lien qui les unit.

A priori, les quatre thèmes choisis n'ont presque rien en commun. Le premier est un concept de développement, le second est un processus factuel et ancré dans la réalité, le troisième est opérationnel, tandis que le quatrième est une posture idéologique. Leur sélection est issue d'une recension initiale des écrits qui s'est approfondie au fil de la recherche documentaire. Bien que ces quatre thèmes puissent être analysés individuellement, ils constituent, ensemble, le cadre conceptuel dans lequel la synthèse des résultats de l'étude est organisée. Ce cadre se traduit ici par l'hypothèse de recherche suivante :

La décroissance serait une solution alternative pour répondre au déclin des villes.

L'étendue de la recension des écrits est limitée par sa durée. Toutefois, des sous-objectifs connexes à l'objectif principal ont permis d'approfondir la réflexion, soit :

1. D'apprécier les résultats de la recension des écrits par une discussion sur les problématiques soulevées par l'étude des textes, et ce, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les thèmes principaux.
2. De proposer des recommandations pour des études ultérieures.

Afin de répondre à l'objectif principal et aux sous-objectifs, la recension des écrits regroupe de l'information empirique et théorique recueillie dans des revues scientifiques, des mémoires, des thèses ainsi que des livres. Parmi ces informations, des sources primaires et des sources secondaires sont utilisées. Les sources primaires sont préférées dans cette recension, c'est-à-dire que l'information référencée dans le corps du texte provient nécessairement d'un texte original. D'autres textes, considérés comme des sources secondaires, ont toutefois guidé la recherche. Leurs bibliographies, c'est-à-dire leur classification et regroupement de leurs sources primaires, ont permis de repérer des textes structurants.

Cette recension a été réalisée en deux étapes, soit une recension initiale et une recension approfondie. Lors de la recension initiale, pour choisir les sources d'information utile, des outils de repérage ont été utilisés comme le catalogue « Savoir » de l'Université de Sherbrooke, les périodiques scientifiques (par exemple : *International Journal of Urban and Regional Research* et *Nature and Space*), la base de données « REPÈRE » ainsi que le moteur de recherche « *Google Scholar* ». Lors de la recension approfondie, les bibliographies de sources secondaires et primaires ont été utilisées comme un répertoire. Afin d'évaluer la

qualité, des sources, la crédibilité des auteurs, leurs méthodologies de recherches, la qualité de leur interprétation des résultats et de leurs références sont prises en considération. Pour chacun des thèmes principaux, des références se sont démarquées par la pertinence de leur propos et la qualité de leurs auteurs.

En ce qui concerne le thème du développement durable, des sources primaires comme, par exemple, le livre : Économie politique du développement durable (Figuière, Boidin et Diemer, 2018) ont permis de mieux cerner le sujet et d'aborder un sous-thème comme l'écodéveloppement. D'autres parts, les travaux<sup>8</sup> d'Emelianoff (2001, 2007, 2008) ont offert une perspective descriptive et critique du développement durable appliqué à l'urbain.

En ce qui a trait au déclin urbain, le travail des auteurs de quatre groupes de recherche sur le sujet a surtout été utilisé. Trois d'entre eux sont des groupes de recherche internationaux dont les mandats se sont succédé à partir des années 2000. Le premier est le groupe de recherche internationale appelé « *Shrinking cities* », mis en place par le gouvernement allemand en 2003. Le projet qui a été dirigé par Philipp Oswalt, un architecte allemand, a fait naître un ouvrage volumineux : *Shrinking Cities* (Oswalt, 2005a). Le deuxième groupe est le : « *Shrinking Cities International Research Network* » (SCIRN), qui a été mis sur pied en 2004 par l'Université de Californie. La professeure Karina Pallagst de l'Université de Kaiserslautern en a été la directrice et ses équipes de chercheurs ont publié de nombreux résultats de recherches (Pallagst et al., 2009). Le troisième groupe international est Altergrowth. Il a été dirigé par Vincent Béal, Nicolas Cauchi-Duval, tous les deux chercheurs à l'Université de Strasbourg et par Max Rousseau, chargé de projet pour l'organisme français de recherche agronomique pour le développement (Cirad). Ce groupe a rendu de nombreuses publications disponibles sur sa plateforme web (Altergrowth, 2019). Quant au quatrième groupe de travail, il a œuvré au Québec et aborde le thème des communautés dévitalisées. Il a été mis en place par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). En 2010, ce groupe présidé par Jacques Proulx a publié un rapport qui fait état du déclin urbain à l'échelle de la province. Des documents complémentaires<sup>9</sup>, notamment sur le déclin urbain au Canada, ont également été utilisés pour approfondir la compréhension du processus.

Pour le thème de la décroissance, les informations sélectionnées sont celles qui croisent les thèmes et sous-thèmes de l'essai comme le déclin urbain et le développement durable. Des sources secondaires telles que : Croissance versus développement durable (Abraham, Marion et Hervé, 2011) ou encore : La

---

<sup>8</sup> Certains travaux de Cyria Emelianoff, comme : La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe (2007) ou encore : Les contradictions de la ville durable (2001) sont utilisés comme références, d'autres comme : Les pionniers de la ville durable (2010) ou La ville durable, une notion fossile ? (2015) sont consultés à titre de références secondaires.

<sup>9</sup> Par exemple, les travaux de Tremblay et al. (2016) et de Meloche, Benoit, Hugué et Tremblay (2018), qui portent sur des cas de déclin canadiens, sont utilisés.

décroissance : une alternative pour le Québec (Ruhlmann, 2018) ont permis de guider la recherche pour faire un portrait de la posture « décroissantiste » grâce aux différents auteurs qu'ils présentent. D'autres sources primaires ont été utilisées. La plupart d'entre elles proviennent de ressources francophones variées dont les auteurs sont issus du milieu universitaire. Par ailleurs, elles ont un caractère sociologique et idéologique marqué. Pour cette raison, une attention particulière est portée à la qualité des auteurs qui commentent et qui font évoluer les réflexions sur la décroissance.

Il est important de préciser que la description de la décroissance qui ressort de cette recension des écrits constitue uniquement une des définitions possibles. Ainsi, tout au long de l'ouvrage, la décroissance est présentée comme un concept de développement qui s'oppose à celui du développement durable. Pourtant, la décroissance pourrait également être une critique beaucoup plus large que celle représentée par son opposition au développement durable (Abraham et al., 2011). En effet, la recherche ne s'étend pas sur la critique des structures institutionnelles et politiques en place, mais elle explore plutôt la possibilité d'un lien entre la décroissance et les instruments d'urbains. Toutefois, il est important de noter qu'il existe de nombreuses opinions sur la place et la forme du politique dans une société décroissantiste, comme le souligne, par exemple, le texte d'Azam (2004) : Entre croissance et décroissance, réinventer le politique.

En ce qui concerne le thème des instruments d'urbanisme, il convient préalablement d'en fournir une définition. Dans le cadre de cet essai, le terme « d'instrument » prend la signification bidimensionnelle d'instruments de l'action publique abordée par les auteurs Lascoumes et Le Galès (2004) dans leur ouvrage : Gouverner par les instruments. Pour eux, l'instrument est :

« Un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. » (Lascoumes et Le Galès, 2004).

Quant à elle, l'action publique serait : « un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités, des contenus et des projets d'acteur » (Lascoumes et Le Galès, 2004). Concrètement, les instruments sont un moyen d'orienter les relations entre la société politique et la société civile et ils peuvent prendre une forme juridique, informative, communicationnelle, incitative, etc. En ce sens, la notion d'instrument permettra d'aborder, de façon générale, les objectifs de plusieurs types d'instrument ainsi que les processus d'action publique qui permettent de les générer.

Les ouvrages sélectionnés qui portent sur les thèmes des instruments d'urbanisme proviennent, en partie, du groupe de recherche Altergrowth et de l'ouvrage des auteurs Schlappa et Neil (2016) : *Future Directions for the European Shrinking City*. Ces travaux s'attardent aux instruments conventionnels de développement ainsi qu'aux instruments alternatifs. D'autres sources primaires qui étudient des instruments dans des contextes distincts ont été utilisées. Ils ont été sélectionnés en raison de la récurrence de leurs apparitions

à travers les écrits, notamment dans les bibliographies des auteurs d'Altergrowth, de Schlappa et Neil, de Pallagst et d'Oswalt.

## **2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME PARADIGME DU DÉVELOPPEMENT URBAIN**

L'idéologie politique du « développement » serait née au début des années 1950. Érigé comme paradigme de transition entre les régimes colonialismes du début du 20<sup>e</sup> siècle et la modernité, le développement aurait été pressenti comme une façon de transmettre les savoirs technologiques et industrielles des pays développés à l'échelle du globe (Lafrance, 2018, 2 janvier). Depuis, des théories du développement comme celle de l'écodéveloppement ou celle du développement durable auraient fait l'objet de débats. Toutefois, aux termes des années 1990 et à la suite de plusieurs échanges, le concept de développement durable est adopté par la communauté internationale. Dans les années qui suivent sont adoption, le concept perdure et qui semble légitimer la prise de décision à plusieurs échelles de gouvernance (Van Griethuysen, 2011).

Le milieu urbain serait, lui aussi, influencé par le paradigme du développement durable. En fait, pour des auteurs comme Emelianoff (2007) et Boutaud (2009), la transition des sociétés vers un futur plus durable passerait nécessairement par une transition urbaine. Pour s'inscrire dans une logique de durabilité, le concept de ville durable serait privilégié par les décideurs du milieu. En effet, la ville durable serait un nouvel objectif applicable à tous les contextes et stipulerait que la prospérité économique de la ville est garante de son écologisation. Néanmoins, la ville durable serait un concept contradictoire. Du moins, il serait largement critiqué. À cet effet, ses affinités avec la croissance économique seraient problématiques.

Ce chapitre met en contexte la trame narrative de l'essai, à savoir : se questionner sur l'idéologie de développement qui guide la prise de décision en milieu urbain. Il tente d'expliquer comment le développement durable serait devenu un paradigme dominant ayant une influence sur les villes, en plus de remettre en cause son succès vis-à-vis des enjeux écologiques. Aussi, le chapitre explore l'idée que d'autres théories du développement puissent exister en dehors de celle du développement durable. Pour se faire, le concept d'écodéveloppement est abordé.

### **2.1 Du développement durable à la ville durable et à l'écodéveloppement**

Cette section présente le concept de développement durable et quelques-unes de ses variantes. Elle avance l'hypothèse que la popularité du concept est peut-être due à son affinité avec le système économique en place, soit un système qui reposerait sur la croissance. Elle aborde l'aspect de la territorialisation du développement durable et explore son influence possible dans la prise de décision des communautés locales.

#### **2.1.1 Le développement durable : un consensus international**

Depuis les années 1970, le concept de développement durable a évolué jusqu'à se transposer dans de nombreuses disciplines et à être institutionnalisé. En effet, le terme est utilisé de manière officielle pour une

première fois en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2006). L'idée du développement durable tire ses origines d'une prise de conscience écologique et environnementale portée par les travaux du Club de Rome et son ouvrage marquant : « Halte à la croissance ». Le livre présente les limites quantitatives de l'environnement mondial et ses auteurs y abordent la nécessité de changer la structure globale des systèmes de société (Meadows, Meadows, Randers et Behrens, 1972).

Plus d'une décennie plus tard, en 1987, le rapport Brundtland contribue à la popularisation du concept (Gendron et Revéret, 2000) en proposant une première définition du développement durable :

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987).

Plusieurs définitions et interprétations du développement durable découlent de cette dernière. Zeroual (2012, 21 mai) avance qu'une soixantaine de définitions du développement durable auraient été recensées durant l'année 1989. Selon Gendron (2011), des acteurs de différents milieux emprunteraient une définition en fonction de la valeur qu'ils accordent à la durabilité. Pour cette auteure, l'évaluation de la valeur du capital naturel et de sa préservation pour les générations futures pourrait faire varier la définition utilisée. À titre d'exemple, Gendron et Revéret (2000) notent que le concept serait parfois interprété comme l'idée d'un développement croissant et d'une rentabilité durable, comme un développement harmonieux entre l'économie et l'environnement ou encore comme l'intersection des dimensions écologique, économique et sociale. Depuis 2006, au Québec, cette dernière définition tridimensionnelle est largement rependue. Elle est reprise par plusieurs organismes et par l'article deux (2) de la Loi sur le développement durable:

« [...] Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (*Loi sur le développement durable*).

L'institutionnalisation d'une définition du concept n'empêcherait pas celui-ci d'être raffiné a posteriori. Selon Zeroual (2012, 21 mai), cette définition tridimensionnelle et usuelle du développement durable pourrait être décrite plus finement. La sphère sociale, ou plutôt de la justice ou de l'équité sociale, comprendrait deux sous-objectifs complémentaires. Le premier est l'atteinte de l'équité intergénérationnelle, qui signifie qu'une génération d'individus ne doit pas bénéficier d'un bien-être supérieur à celui des générations futures. Le second est l'atteinte de l'équité intragénérationnelle, qui signifie qu'il faut pourvoir aux besoins d'une population existante de façon équitable. La sphère environnementale ou prudence écologique pourrait faire référence à la limitation de l'extraction des ressources naturelles et à la réduction de la pollution globale. Finalement, la troisième sphère, celle de l'économie ou de l'efficacité économique, pourrait faire référence à la satisfaction des besoins primaires et à la baisse des coûts économiques.

Peu importe sa définition et son degré de précision, le développement durable est érigé comme concept de développement dominant à l'international. Selon Van Griethuysen (2011), auteur dans le domaine du développement durable et coordonnateur du programme de développement durable de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la définition tridimensionnelle fait l'objet d'un consensus durant la Commission onusienne de 1987. Pour expliquer la popularité du concept, l'auteur remet à jour l'hypothèse selon laquelle le succès de l'adoption du développement durable, tel que véhiculé dans le rapport Brundtland, se serait fait en raison de sa compatibilité avec le système économique en place plutôt qu'en raison de la pertinence de son contenu en regard des enjeux écologiques et d'équité sociale. En d'autres termes, son hypothèse stipule que si le développement durable est facilement accepté au terme des années 1980, c'est, entre autres, en raison de ses affinités avec la croissance et les mécanismes de développement en place. Zeroual (2012, 21 mai) seconde Van Griethuysen lorsqu'il est question de la popularité du développement durable. Dans l'un de ces articles, il émet l'hypothèse selon laquelle la principale raison pour qu'une multitude d'acteurs consente à adopter le développement durable est que celui-ci n'exclut pas la poursuite de la croissance économique.

À la lumière de ces propos, le développement durable semble un concept qui repose sur l'interdépendance de l'économie et de l'écologie, c'est-à-dire que sa dimension économique serait au moins aussi importante que sa dimension environnementale. Zeroual (2012, 21 mai) avance que cette interdépendance représenterait un cadre constant pour le concept de développement durable dans lequel le contenu est variable. En d'autres mots, si les perceptions du développement durable ont un point commun, il s'agirait de la priorisation de l'économie. Ce serait dans ces conditions que des acteurs de plusieurs horizons s'approprieraient le concept.

Les réflexions des décennies 1970 et 1980 quant à la pérennité de la société et à la notion de développement durable ont culminé lors de la tenue du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Lors de cet événement, 114 chefs d'État se réunissent afin de faire le point sur l'état de la planète et de faire progresser les droits et les responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. Il en résulte une déclaration comprenant 27 principes (Meakin, 1992), desquels découlera l'Agenda 21 : un programme de mise en œuvre du développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2013)<sup>10</sup>. Le milieu des années 1990 marque ainsi le moment où la communauté internationale reconnaît le développement durable comme un instrument favorable à la cause écologique au sein de la société civile (Keller, 2011).

---

<sup>10</sup> Intitulé du présent ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'année 2013.

### 2.1.2 Le développement durable : une responsabilité des villes

L'importance de l'Agenda 21 est remarquable en ce qui a trait à l'essor de la ville durable. En fait, selon Emelianoff (2007), il serait possible de considérer que la période « après Rio » marque le commencement de la territorialisation du concept de développement durable. À cet effet, le chapitre 28 de l'Agenda 21, stipule que les initiatives des collectivités locales seront déterminantes dans l'atteinte des principes directeurs de l'agenda :

« [...] se sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national [...] » (Nations Unies, 1999).

En d'autres termes, l'article attribue une grande part des responsabilités aux instances municipales en matière de mise en œuvre du développement durable.

Un instrument, soit la Charte d'Aalborg, aurait permis de faire le pont entre les instances locales et les paliers de gouvernance supérieurs. Pour Sougareva et Holec (2000), en 1994, grâce à ce document, les principes du développement durable s'intègrent de manière plus concrète au niveau du développement urbain. La charte est le résultat de la conférence européenne sur les villes durables, tenue dans la ville du même nom au Danemark. L'importance de la charte se traduit par les intentions de ses signataires à s'engager dans l'établissement de stratégies locales durables à long terme. En s'inspirant des principes de l'Agenda 21, la charte d'Aalborg contribue à une nouvelle réflexion axée sur l'innovation et la durabilité pour la fabrique de la ville. Aussi, elle invite les villes signataires à se questionner sur les enjeux urbains et à identifier leurs problématiques environnementales. En 1996, lors de la conférence de Lisbonne, l'idée de décliner l'Agenda 21 en agendas locaux est soutenue. Par la suite, des agendas 21 locaux sont graduellement adoptés de manière ponctuelle à travers le globe. Les villes qui adoptent une stratégie locale de cette initiative considèrent de nouveaux enjeux. À titre d'exemple, parmi ces enjeux nouvellement priorisés, il est possible de retrouver : « l'écogestion des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets, la politique économique et sociale, la mobilité, la planification spatiale, la régénération urbaine et les activités touristiques et récréatives » Sougareva et Holec (2000).

Dans la période « après Rio », Theys et Emelianoff (2001) remarquent une évolution du vocable utilisé pour définir les municipalités qui s'appuient minimalement sur les trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale) afin de définir leurs objectifs de planification. Le terme de ville durable désigne alors un horizon politique de portée lointaine qui guide la prise de décision des instances municipales. D'ailleurs, une des dimensions importantes de la ville durable est son rapport au temps et à l'espace. Les deux auteurs suggèrent que depuis l'adoption du concept de développement durable, la ville

durable se caractérise également par la prise en compte de « [...] l'impact de son développement dans une perspective long-termiste et à un horizon qui va au-delà de ses frontières physiques » (Theys et Emelianoff, 2001). Quant au terme de développement urbain durable, souvent utilisé dans les instruments urbains, celui-ci renverrait à l'internalisation du concept de développement durable dans la pratique de l'urbanisme.

Pour Emelianoff (2007), le développement urbain durable est devenu, avec le temps, un référentiel en ce qui concerne les instruments d'aménagement et d'urbanisme. Dès le début des années 2000, Gendron et Revéret (2000) écriront que le principe de développement durable est « légitimateur », en regard des décisions publiques. Pourtant, pour Boutaud (2009), il s'agit d'un concept considéré comme flou qui est soumis à différentes interprétations. Effectivement, bien qu'il ait teinté le développement des villes de toutes tailles, il existerait autant de définitions de la ville durable que de définition du concept de développement durable (Boutaud, 2009; Emelianoff, 2007).

Le premier rapport européen sur les villes durables la définit comme : « une ville qui se met en marche vers un développement durable » (Commission européenne, 1996). Bien que cette première définition institutionnalisée de la ville durable soit nébuleuse, des définitions qui en découlent mettent l'accent sur son caractère environnemental. Emelianoff (2007) est d'avis qu'il est inconcevable de planifier la ville sans la considérer comme une partie prenante de l'environnement planétaire. Pour elle, les enjeux environnementaux et climatiques seraient si importants, que le développement durable devrait s'imposer de facto.

Au début des années 1990, William Rees et Mathis Wackernagel (1994) proposent déjà une définition de la ville durable qui met l'écologie au premier plan. Selon eux, peu importe la définition qui lui est donnée, la ville doit impérativement respecter la capacité de support des écosystèmes dans lesquels elle s'insère afin de diminuer son empreinte écologique. À la même époque, Haughton et Hunter (1994) avancent que la ville durable doit se définir par des habitants et des activités économiques qui s'efforcent continuellement d'améliorer leur environnement naturel, bâti et culturel, aux échelles locales, régionales et globales. Dans ces conditions, d'autres chercheurs ont réintroduit l'importance de la notion d'écologie dans la définition de la ville durable. Pour Voiron-Canicio (2005), la ville durable serait :

« [...] celle qui assume ses fonctions urbaines en optimisant son fonctionnement pour satisfaire les multiples attentes de ses habitants, mais est aussi une ville dont le développement se fait en harmonie avec celui des territoires voisins et dans le respect des écosystèmes globaux. » (Voiron-Canicio, 2005).

À la lumière de ces définitions, la définition de la ville durable semble évolutive et variable en fonction des valeurs prioritaires des auteurs qui la rédige ou encore en fonction d'impératifs sociétaux. À ce sujet, Andrieu et Beaurain (2016, 11 juillet) soulignent que les administrations municipales qui seraient capables de se soustraire aux impératifs de la concurrence et des lois du marché économique seraient rares. Cette dernière

affirmation soulève quelques questionnements. Par exemple, quel est le poids de l'économie dans la définition du développement durable? En ce qui concerne les municipalités, la dimension économique du développement durable pourrait-elle prévaloir sur ses dimensions environnementale et sociale?

### **2.1.3 La ville durable : un concept qui tarderait à se concrétiser**

La territorialisation du concept de développement durable n'aurait pas entraîné sa matérialisation de manière soutenue. Emelianoff (2007) note que la ville durable, qui met de l'avant des valeurs écologiques, tarde à se mettre en place et que peu d'exemples urbains sont probants quant au succès du concept. Pour elle, les temporalités urbaines<sup>11</sup>, les forces d'inertie<sup>12</sup>, les contraintes économiques ainsi que les orientations politiques peuvent expliquer, en partie, la difficulté d'opérationnaliser localement le développement durable. Les solutions concrètes proposées dans ce cadre, qui visent à améliorer la qualité de l'environnement, seraient pour la plupart du temps perçues comme des coûts plutôt que comme des bénéfices.

Le retard qu'accusent les villes, afin de devenir durables, pourrait avoir un lien avec l'imprécision du concept de ville durable en soi ou même, avoir un lien avec le fait que la ville durable dépende de l'interrelation entre l'écologie et l'économie. Boutaud (2009) rappelle que les communautés locales abordent le thème de la durabilité de manière différente en fonction de la valeur qu'elles confèrent à ses composantes. Pour lui, à l'échelle locale, le concept de durabilité serait soumis à une pluralité de pressions. En effet, il appartient aux municipalités de jongler simultanément avec des concepts divergents comme l'aménagement d'infrastructures et la réduction de l'empreinte écologique urbaine. En d'autres mots, il est possible que des municipalités aient des objectifs écologiques et sociaux qui soient difficilement compatibles à leurs objectifs de croissance économique ou de développement de technologies. Pour Boutaud (2009), cette contradiction serait une des plus grandes problématiques de la ville durable, soit de compléter une approche socio-écologique par une approche de marché des écotecnologies.

En effet, la manière de rendre la ville durable, c'est-à-dire en privilégiant la production de nouvelles infrastructures écoresponsables, peut être remise en question. La critique d'Emelianoff (2007) à l'égard de l'approche écotecnologique, qui consiste à privilégier les solutions technologiques (infrastructures végétalisées, véhicules électriques, bâtiments économes en énergie, etc.) est sans équivoque. Selon elle,

---

<sup>11</sup> Dans le texte d'Emelianoff (2007), le concept de temporalité n'est pas défini. Toutefois, le texte de Mallet et Zanetti (2015) en offre une définition. Pour eux, les temporalités urbaines font référence à la perception du temps, une notion socialement construite, dans différentes phases de conception des projets urbains. Par exemple, dans un contexte de ville durable, questionner les temporalités urbaines reviendrait à : « reconsidérer la course au progrès dans laquelle les sociétés modernes sont plongées, à se projeter autrement dans le futur, à repenser les horizons temporels, à se situer différemment dans le temps » (Mallet et Zanetti, 2015).

<sup>12</sup> Pour Emelianoff (2004), les forces d'inertie se rapportent à des enjeux de gouvernance urbaine. Dans son : *Urbanisme durable?* l'auteure note que les pouvoirs des villes qui permettent leur autodétermination peuvent être limités par les institutions ou guidés par le marché économique, par exemple.

en privilégiant la performance et la compétitivité environnementale via le marché des technologies vertes, les villes pourraient négliger une des solutions de fond, soit redéfinir les liens entre les individus, leur environnement et le vivant. Pour cette raison, les exemples concrets et pérennes de projets urbains durables sont somme toute ponctuels et marginaux.

Par conséquent, les bénéfices environnementaux réels de l'application du concept de ville durable seraient négligeables. Dans son livre : *La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe*, Emelianoff (2007) dresse un bilan des actions concrètes qui ont été posées par les municipalités qui avaient adhéré au mouvement d'après Rio. Elle propose cinq registres dans lesquels les villes ont fait des avancées qu'elle qualifie de partielles soit : les politiques climatiques, l'écoconstruction, les agendas 21 locaux, la mobilité durable et la planification. Toutefois, elle évoque le fait que rares sont les villes qui ont significativement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre ou encore adopté des politiques socio-écologiques novatrices. Les initiatives fructueuses appartiennent souvent à des projets pilotes ou des quartiers modèles.

La portée de l'Agenda 21 et les initiatives qui en découlent dans le monde municipal sont perceptibles depuis 1992 (Sougareva et Holec, 2000). La nécessité de réinventer la ville de demain sous l'égide de la ville durable est palpable dans le monde municipal (Boutaud, 2009; Emelianoff, 2007). Toutefois, le questionnement relevé dans ce chapitre est fondamental. La ville durable peut-elle être écologique sans changer de paradigme de développement? Cette interrogation est d'ailleurs sous-jacente au travail d'Emelianoff (2007) qui se demande, entre autres, si la ville durable peut compter sur le marché des écotecnologies pour répondre réellement à la crise climatique qui sévit.

#### **2.1.4 La ville durable vue par les urbanistes**

Il est possible de reprocher aux urbanistes et aux planificateurs urbains leur conception anthropocentrique du vivant (Souami, 2008; Blanc, 1998) ou encore leur vision d'un développement durable dans laquelle la nature est subordonnée à des impératifs économiques (Van Griethuysen, 2011). Dans une perspective où la tâche de l'urbanisme réside en la planification et la gestion de la croissance<sup>13</sup> (Oswalt, 2005b), il est possible que le planificateur ait une vision étroite de l'écologie. Pour Souami (2008), la compréhension des systèmes socio-économiques complexes qui la composent est traduite en termes matériels (par le bâti) et fonctionnels (par les instruments de planification et de réglementation) par des spécialistes du domaine. Cependant, les systèmes chimiques et biologiques du milieu urbain seraient relayés au second rang,

---

<sup>13</sup> À ce sujet, voir la section 5.1.1 de cet essai.

souvent exclus des considérations des urbanistes. Pourtant, les services écosystémiques rendus aux humains sont largement discutés et inventoriés dans la littérature<sup>14</sup>.

Les projets urbains qui ont défini des objectifs clairs de protection de restaurations ou simplement visant à profiter de ces services sont rares. Souami (2008) commente : « Les intérêts identifiés pour eux-mêmes se limitent généralement aux usages esthétiques, récréatifs, de santé et de bien-être. » Il peut être difficile, voire impossible, de considérer l'ensemble des services écologiques dans un schéma de planification et, de facto, il est aussi difficile de les associer à des critères de qualité écologique. En d'autres mots, la conception qu'auraient les urbanistes de la nature serait souvent limitée à son usage. Une inversion du regard du planificateur sur le vivant et les écosystèmes, d'une vision utilitariste et sectorielle à une vision biophysique élargie, pourrait amener à imaginer de nouvelles méthodes d'organisation du territoire.

En matière d'urbanisme durable, des chercheurs évoquent un certain manque de critères et d'objectifs pertinents, appropriés et efficaces. Leur constat découle de l'hypothèse selon laquelle la formation défailante de ces critères est issue du manque d'expertise en environnement des urbanistes (Souami, 2008). Afin d'élargir la vision urbaine de l'écologie, Chalot (2015) évoque la nécessité de croiser les savoirs liés aux domaines de l'urbanisme et de la biologie. Pour lui, le croisement des savoirs biologiques et urbains pointus pourrait permettre de réduire le risque de soumettre l'environnement à une conception unidimensionnelle, fonctionnelle et anthropocentrique, lorsqu'il est question d'intégrer les principes de restauration et de préservation à l'aménagement urbain.

## **2.2 L'écodéveloppement : une des assises du développement durable**

À la lumière de la section précédente, le développement durable et la ville durable seraient critiqués pour leurs affinités avec l'économie « croissantiste » considérée comme une limite à leurs succès écologiques. Toutefois, il semble possible d'envisager le développement autrement. En effet, l'écodéveloppement, un concept précédant celui du développement durable, révélerait des intentions écologiques et éthiques différentes en plus de s'opposer à la croissance comme fin en soi. L'interrelation entre l'environnement et l'économie ou encore l'importance accordée à la croissance pourraient-elles faire l'objet d'une réflexion différente de celle véhiculée par le paradigme actuel?

### **2.2.1 Quelques aspects du concept d'écodéveloppement**

Le terme d'écodéveloppement a commencé à circuler en 1972, peu de temps avant la tenue de la conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm préparée par des développeurs tiers-

---

<sup>14</sup> D'ailleurs, au Québec, Ouranos (2013) a même publié un rapport sur l'évaluation économique des biens et services écosystémiques.

mondistes dont, entre autres, Ignacy Sachs et Maurice Strong. Économiste et intéressé par les questions de développement et d'environnement, Ignacy Sachs est un des porteurs principaux du projet d'écodéveloppement. Il a dédié une grande partie de sa carrière à en faire la promotion et à l'affiner. Pour Denieuil (2008), initialement, les réflexions sur les droits des populations à s'éduquer et à s'organiser dans les pays du Sud ainsi que des courants de résistance à la domination étatique, de volonté d'alternative sociale et de volonté d'autogestion, sont à la base de son idéation. Malgré les évolutions théoriques du concept de développement, il demeure essentiel de retenir qu'à la suite de la conférence de Stockholm, l'écodéveloppement pressent que la croissance économique entre en conflit avec la préservation de l'environnement et cherche à redéfinir ces modalités. (Godard, 1998) Il s'agit d'un concept clé du concept qui guide son articulation (Denieuil, 2008).

Concrètement, l'écodéveloppement s'articule autour des trois sphères (économique, sociale et environnementale) reprises par le concept de développement durable plus d'une décennie plus tard. Pour Figuière et al. (2018), en théorie, cette vision tri dimensionnelle née de l'écodéveloppement peut représenter une des assises du développement durable. D'emblée, il est impératif de noter la différence entre l'appropriation de ces trois sphères par les tenants du développement durable et ceux de l'écodéveloppement. À la suite du rapport Brundtland de 1987, il en ressort que les trois sphères qui définissent le développement durable ne sont ni hiérarchisées ni fonctionnalisées. Alors qu'initialement, l'écodéveloppement attribue une fonction à chacune des sphères, les priorise et fait de l'économie une sphère accessoire. D'ailleurs, Sachs (1974) définit en premier lieu l'écodéveloppement de la manière suivante :

« Le concept d'écodéveloppement implique une hiérarchie des objectifs : d'abord le social, ensuite l'environnement, et enfin la recherche de la viabilité économique, sans laquelle rien n'est possible. La croissance ne doit pas devenir un but premier, mais rester un instrument au service de la solidarité entre les générations présentes et celles à venir. » (Sachs, 1974).

Il serait important de préciser que pour Sachs, bien que la place de l'économie dans le développement doive être revue, celle-ci peut difficilement être écartée des réflexions. Dans son ouvrage : L'écodéveloppement, stratégies pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Diemer (2012) affirme que Sachs aurait concédé le fait qu'il était possible que la croissance économique puisse être une condition nécessaire au développement. Dans la même publication, Sachs réaffirmait que la croissance ne devait pas être une fin en soi. En ce sens, il apparaît que l'écodéveloppement ne rejetait pas la croissance économique, mais souhaite plutôt la subordonner à des objectifs sociaux et environnementaux.

L'écodéveloppement a grandement été critiqué par les pays en développement ainsi que par les pays occidentaux. Selon Diemer (2012), une des critiques principales à son endroit aurait été son besoin affiché de ralentir la croissance économique. À ce sujet, les pays du Nord craignaient qu'une baisse de la croissance augmente le risque de chômage dans leur juridiction. Alors que les pays du Sud craignaient que

leur développement économique soit freiné par une économie tournant aux ralenties. Pour l'auteur, après le rapport Brundtland, les trois sphères du développement durable qui y sont présentées (justice sociale, équilibre écologique, efficacité économique) sont synonymes de progrès pour de nombreux décideurs. Cette proposition tridimensionnelle amorce les recherches sur les indicateurs du développement durable. Pourtant, l'écodéveloppement proposait d'autres critères qui étaient susceptibles d'élargir les réflexions sur les indicateurs de développement durable. Pour Sachs (1994), les cinq critères suivants doivent être harmonisés pour créer les conditions nécessaires à l'émergence de solutions durables :

1. « La pertinence sociale et l'équité des solutions proposées;
2. La prudence écologique (il ne serait plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions);
3. L'efficacité économique (il s'agit notamment cependant de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macrosociaux et non simplement de rentabilité micro-économique);
4. La dimension culturelle (les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à un des problèmes les plus difficiles pour le « développeur » : celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes, mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile);
5. La dimension de territorialité (qui insiste sur la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation). » (Sachs, 1994)

De chacun des critères généraux ci-haut, des indicateurs plus précis sont suggérés par Sachs. Pour les fins de cet essai, quelques exemples dans les domaines de l'environnement, de l'écologie, de la territorialité et de l'économie sont présentés. Parmi les indicateurs environnementaux, il est possible de retrouver la protection et l'amélioration des capacités d'auto-épuration des écosystèmes naturels. Parmi les indicateurs écologiques, il est possible de noter la protection des capacités de renouvellement des actifs naturels et le contrôle des limites d'utilisation des ressources non renouvelables. Pour les indicateurs territoriaux, par exemple, il est question de l'instauration d'un équilibre entre les aménagements ruraux et urbains (renverser les tendances favorisant l'allocation des fonds publics aux zones urbaines), de l'amélioration des paysages urbains, de la lutte contre les disparités régionales et de l'application des stratégies de développement respectueuses de l'environnement pour les zones écologiques fragiles (conserver la biodiversité par la pratique de l'écodéveloppement). Enfin, pour l'économie, il est question de développement équilibré des différents secteurs, de la sécurité alimentaire, de la capacité de modifier sans cesse l'appareil de production et d'un degré d'autonomie suffisant. (Diemer, 2012)

Dans les années 1970, le concept de « l'autre développement » est aussi présenté devant le conseil des Nations Unies. Celui-ci se déclinait en cinq principes essentiels :

1. « Est axé tout entier vers la satisfaction des besoins, à commencer par l'élimination de la misère; »
2. « Est endogène et « *self-reliant* », c'est-à-dire prenant appui sur les forces mêmes des sociétés qui s'y engagent; »
3. « S'harmonise avec l'environnement; »
4. « Exige des transformations de structure; »
5. « Nécessite une action immédiate possible et nécessaire » (Figuière et al., 2018)

Bien qu'il puisse paraître anecdotique, puisqu'il n'a jamais été popularisé, le concept de « l'autre développement » a un point en commun appréciable avec l'écodéveloppement. Selon Figuière et al. (2018), tous les deux ont mis en lumière certaines contradictions entre les sphères économiques et environnementales. Surtout, ils s'inscrivent dans la lignée des courants qui ont permis de hisser l'environnement dans les préoccupations du développement. Ensemble, ces propositions théoriques soulignent « l'irréductibilité entre le maintien de la croissance économique et la préservation des conditions de survie de l'espèce humaine sur terre ». L'émergence de ces concepts à l'international pouvait témoigner du besoin pressenti de trouver des alternatives de développement en regard de la crise écologique potentielle.

Sachs et les co-porteurs du concept ont fait évoluer la définition de l'écodéveloppement puis ils ont étendu la portée de ses principes dans les années qui suivirent les premiers travaux dans le domaine. L'évolution du concept d'écodéveloppement dans le temps nécessite de s'attarder à ses fondements qui, malgré le fait qu'ils s'affinent, ont préservé leur nature (Figuière et al., 2018). À ses origines l'écodéveloppement s'affaire, de manière théorique, à revoir les stratégies de développement des pays du Nord et du Sud de façon à rendre la croissance compatible avec le progrès social et la saine gestion des ressources particulières de chaque milieu. Entre autres, l'écodéveloppement prône un système de production dans lequel les ressources devraient être gérées de manière éthique, en toute solidarité avec les générations futures. Il donne donc un autre sens au terme développement en faisant de lui un concept multidisciplinaire et intégré. Denieuil (2008) réitère ce qu'a été l'écodéveloppement pour le développement :

« Le développement, tout en étant localisé sur un territoire, devient alors développement global ou intégré, concernant tout à la fois : les structures de consommation, le régime politique, les techniques employées (dites non destructrices ou douces), les modalités d'utilisation des ressources naturelles, le type d'occupation des sols et les activités selon leur localisation, la taille puis la répartition et le rythme de croissance de la population. » (Denieuil, 2008).

Selon Figuière et al. (2018), deux aspects caractérisent l'essence de l'écodéveloppement, soit sa durabilité forte et son caractère anthropocentrique. L'idée de durabilité forte signifie que le capital naturel serait un stock qu'il faut impérativement protéger, puisque celui-ci est considéré comme irremplaçable. La durabilité forte fait référence au fait qu'il serait impossible de substituer le capital naturel par un autre type de capital,

et ce, étant donné que tout dommage causé au capital naturel serait irréversible. À titre d'exemple, il est possible de se questionner sur la substitution des énergies non renouvelables une fois consommées. Au contraire, la durabilité faible fait référence à l'idée que la nature est un capital substituable par un autre (Université de Genève, 2016). Par exemple, il sera possible de compenser la valeur des bienfaits écologiques de la perte d'un arbre par une somme monétaire équivalente à l'évaluation de ses bienfaits.

Pour Figuière et al. (2018), la perspective anthropocentrique du concept se traduit par une vision éthique et sociale du développement. À cet effet, la prudence écologique repose obligatoirement sur une réflexion en termes de décennies et de siècles, qui permettrait de prendre des décisions environnementalement soutenables. Plus tard, dans les années 1990, les défenseurs de la théorie de l'écodéveloppement critiquent toujours le fait que la planification de la production ait un horizon de 5 à 15 ans et qu'il soit difficile d'assumer la longévité réelle des conséquences des projets de développement. L'écodéveloppement insiste tout de même sur l'aspect de la prudence écologique. Celle-ci ne devrait en aucun cas renier toute philosophie sociale. En d'autres mots, les notions d'environnement et du social semblent minimalement être placés sur un pied d'égalité.

### **2.2.2 L'écodéveloppement comme concept de planification**

L'écodéveloppement semble avoir favorisé une meilleure internalisation de la question écologique dans les politiques de l'époque. Dès le départ, le concept se veut une approche de planification stratégique du développement à part entière dont les fondements principaux reposent sur l'idée qu'il est possible d'harmoniser le développement et l'environnement (Sachs, 1978). Pour Sachs (1978), le fait que l'écodéveloppement constitue une vision stratégique lui aurait permis d'être applicable dans plusieurs contextes comme dans des contextes de développement dans les pays du Sud et du Nord ou dans des contextes de développement ruraux, industriels et urbains.

Sachs (1978) est d'avis que l'écodéveloppement peut s'inscrire dans un schéma de planification. Dans son ouvrage : *Écodéveloppement : une approche de planification*, l'auteur rappelle que : « L'écodéveloppement n'est rien d'autre que la sensibilisation du planificateur à la double dimension de l'écologie et de l'anthropologie culturelle ». Ainsi, il semblerait du ressort des décideurs de traduire l'essence du concept dans leurs instruments de planification. En d'autres mots, les instruments de planification pourraient incorporer l'essence du concept, qui se définit comme un développement endogène (propre à une communauté), qui recherche toujours un équilibre entre l'humain et la nature et qui répond aux besoins des populations entières en se dissociant de la production déterminée comme une fin en soi.

À la lecture des caractéristiques de l'écodéveloppement, il est possible d'émettre l'hypothèse que son intention est de subordonner les considérations économiques aux considérations sociales et

environnementales. Van Griethuysen (2011) évoque le fait que cette stratégie dynamique et alternative se voulait compatible avec la notion de pérennité. Selon ce dernier, cette hiérarchie propre à l'écodéveloppement est synonyme d'une raison éco-sociale qui permettrait de répondre aux enjeux du rapport Meadows en matière de protection des ressources naturelles. Il s'agirait d'une rationalité qui est en forte opposition avec la rationalité économique capitaliste, qui de son côté, subordonne les considérations éco-sociales aux impératifs de rentabilité et de croissance économique. L'écodéveloppement serait donc un concept alternatif à celui du développement durable. Par ailleurs, de manière générale, il démontre qu'il est possible de penser le développement autrement. Si d'autres idéologies de développement peuvent être élaborées, peut-être pourraient-elles s'avérer plus efficaces vis-à-vis des enjeux environnementaux ou des contextes dans lesquels l'opérationnalisation du développement durable est critiquable.

### **3 LE DÉCLIN URBAIN : UN FAIT QUI SE MESURE**

Le déclin urbain peut être synonyme de croissance limitée ou d'absence de croissance pour une ville. Les villes qui sont confrontées à une réalité décliniste, parfois extrême, éprouveraient de plus en plus de difficulté à opérationnaliser leurs objectifs de développement durable.

Selon Hartt (2016), le terme de « *shrinking city* » ou de la « ville en déclin » en français aurait été utilisé pour la première fois en Allemagne dans les années 1970. Pour les chercheurs allemands, il s'agissait d'un terme métaphorique illustrant les changements démographiques et économiques négatifs qui se seraient opérés dans plusieurs villes désindustrialisées. À la suite des années 2000, pour Fol et Cunningham-Sabot (2010), le terme de ville en déclin ne fait pas seulement référence au rétrécissement physique de la ville, mais bien à un processus mesurable et tangible dans certains cas.

Au début des années 2000, Rieniets (2006) avance que le quart des villes de plus de 100 000 habitants du globe seraient affectées par une perte de population. En 2008, les Nations Unies publiaient un rapport qui stipulait que 40% des villes dans les pays développés étaient en situation de déclin démographique. La même année, Hall et Hall (2008) établissaient que 45% des villes canadiennes étaient en situation de déclin. Récemment, entre 2010 et 2016, l'Institut de la statistique du Québec (2018) soulignait qu'environ 233 municipalités avaient subi une perte d'habitants.

À la lumière des données présentées plus haut, la problématique qui se dessine semble contradictoire avec l'idée même de la croissance. En effet, il semblerait que pour certaines localités du globe, la croissance ne soit plus acquise.

Ce chapitre se penche sur le processus de déclin des villes qui, parfois, interrompt leur croissance. Le processus de déclin peut paraître difficilement explicable, puisqu'il peut dépendre d'une pluralité de facteurs. De ce fait, l'objectif principal du chapitre est de comprendre le déclin de manière générale. Pour cette raison, des données quantitatives et qualitatives sont utilisées afin de le décrire. Dans un premier temps, ce chapitre présente une définition possible du déclin. Dans un deuxième temps, le déclin est décrit en fonction de ses causes et de ses conséquences à travers cinq publications qui utilisent des cadres d'analyse distincts. Finalement, le chapitre se conclut par une synthèse de son contenu.

#### **3.1 Une tentative de définition du déclin urbain**

En 2004, le SCIRN, un groupe d'experts multidisciplinaires et internationaux est mis sur pied. La mission du groupe est d'examiner le thème de la ville en déclin dans une perspective générale (Pallagst et al., 2009). La complexité et la multiplicité des causes et des effets du déclin urbain peuvent rendre le processus difficile

à décrire. Pourtant, le groupe a tenté de réunir les caractéristiques communes du déclin urbain, et ce, à l'échelle internationale.

Un des aspects marquants du rapport synthèse du SCIRN sur les problématiques et les tendances des villes en déclin : *The Future of Shrinking Cities*, est sa tentative de fournir une définition du déclin. Le groupe avance leur propre définition de la ville en déclin qui serait :

« Une ville dense dont la population de l'aire urbaine est d'un minimum de 10 000 habitants qui fait face à une perte de population depuis au moins deux ans et qui présente des symptômes de changements économiques structurels ». (Pallagst et al., 2009).

Individuellement, à travers leur chapitre respectif, les auteurs du rapport bonifient cette définition. Pour Wiechmann (2009), le déclin pourrait se définir comme un phénomène multidimensionnel dont les effets le sont aussi. Pour lui, les effets du processus font évoluer plusieurs dimensions de la ville. Pour Pallagst et Aber (2009), l'échelle à laquelle s'opère le déclin est variable, c'est-à-dire que ce dernier peut autant affecter un quartier, une ville ou une agglomération. Pour Beauregard (2009), l'aspect de perte démographique semble prévaloir sur l'aspect de chute économique du déclin, étant donné que l'indicateur démographique est intrinsèquement lié à l'attraction d'investisseurs et de ménages.

La définition du SCIRN ne semble pas consensuelle, bien que Hartt (2016) affirme qu'elle aurait largement été popularisée à la suite de la publication du rapport. Selon lui, la définition ne s'appliquerait pas à tous les contextes. Par exemple, l'auteur remet en cause sa notion temporelle et avance que la durée du déclin urbain pourrait s'étaler sur plusieurs années durant lesquelles des périodes de gain de population annuelles s'alternent avec des périodes de pertes de population annuelles.

La définition du déclin élaborée par le SCIRN met en lumière une certaine tendance, à savoir que le déclin urbain se définirait surtout par des indicateurs économiques et démographiques négatifs s'échelonnant sur un certain laps de temps. Toutefois, il existe une pluralité de définitions pour le déclin urbain et celles-ci semblent souvent dépendre du cadre d'analyse utilisé et des cas observés.

### **3.2 Quelques causes et effets du déclin urbain**

Les publications présentées dans cette section ont un aspect en commun, elles décrivent le déclin en fonction de ces causes et de ces effets. Toutefois, leurs cadres d'analyses divergent. Les deux premières publications offrent une classification des villes en déclin ou de leurs causes et de leurs effets, et ce, à deux échelles d'analyses différentes. La troisième publication s'attarde à des théories économiques qui expliquent quelques causes du déclin. Par la suite, les deux dernières publications se penchent sur les causes et les effets démographiques et économiques du déclin.

### 3.2.1 Une analyse du déclin à l'échelle mondiale

Oswalt et Rieniets (2006) ont conjointement conçu l'*Atlas of Shrinking Cities*. Ensemble, ils géolocalisent des données à l'échelle du globe en fonction d'indicateurs statistiques ce qui permet, entre autres, de mettre en évidence la mondialisation du processus. Leur approche se distingue en démontrant que des causes et des effets, qui n'ont aucun lien évident en apparence, peuvent finalement créer une conjoncture de laquelle découle le déclin. Leur ouvrage cartographique classe donc en quatre catégories les villes déclinistes en fonction des causes et des effets observés. Le tableau 3.1 présente les quatre catégories de ville en déclin selon Oswalt et Rieniets (2006).

**Tableau 3.1 Classification des types de villes en déclin en fonction de causes du déclin**

(traduction libre de : Oswalt et Rieniets, 2006, p. 3).

Profils des villes en déclin à l'échelle du globe			
Destruction	Pertes	Déplacement	Changement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et conflits armés</li> <li>• Catastrophes naturelles</li> <li>• Nombre de morts</li> <li>• Épidémies</li> <li>• Pollution environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclin démographique à l'échelle nationale</li> <li>• Chômage</li> <li>• Matières premières</li> <li>• Manque d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émigration</li> <li>• Suburbanisation</li> <li>• Délocalisation</li> <li>• Mobilité</li> <li>• Intégration globale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation économique</li> <li>• Changement démographique</li> <li>• Population vieillissante</li> <li>• Accroissement naturel de la population</li> <li>• Espérance de vie</li> <li>• Transformation politique</li> <li>• Transformation nationale</li> </ul>

La première catégorie est celle des villes pour lesquelles le déclin est issu d'une période de destruction. Oswalt et Rieniets (2006) stipulent qu'à l'air préindustriel, le déclin urbain aurait existé et que ces causes principales auraient été la guerre, les incendies majeurs, les catastrophes naturelles ou encore les épidémies ayant causé une perte de population à long terme. Évidemment, la période postindustrielle a été favorable à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, mais les chercheurs n'écartent pas la possibilité que de tels évènements se produisent à nouveau. Pour eux, le profil de « destruction » demeure toujours d'actualité, notamment lorsqu'elle est causée par la guerre, les catastrophes naturelles et la pollution environnementale. Hartt (2016) avance que l'*Atlas of Shrinking Cities* serait un des rares ouvrages à aborder la « destruction » comme une cause du déclin.

Pour Oswalt et Rieniets (2006), la deuxième catégorie est celle des « pertes ». Elle comprend les villes qui sont affectées par une perte de population à l'échelle nationale, par le manque d'eau potable, par le manque d'énergie disponible ou par la perte d'emploi dans le secteur des énergies fossiles. Dans cette catégorie, leur analyse sur les pertes de population à l'échelle nationale démontre que plusieurs pays occidentaux

risquent de voir leur nombre d'habitants décliner d'ici 2050. Par exemple, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Russie, le Japon et la Corée du Sud seraient exposés à des pertes de population d'ici les trente prochaines années. Si elles deviennent avérées, ces pertes démographiques anticipées pourraient être une des causes du déclin urbain.

Selon Oswald et Rieniets (2006), les villes associées à la catégorie « déplacement » sont celles qui sont, entre autres, affectées par des taux d'émigration importants, par le déplacement d'industries outremer (délocalisation) ou encore par la suburbanisation. Les données qui représentent la suburbanisation démontrent que de nombreuses grandes villes occidentales voient leur population diminuer dans leur centre-ville au détriment d'une croissance de leurs zones périphériques. Au Canada, entre 1960 et 2000, la Ville de Montréal ferait partie de la catégorie des villes qui auraient perdu jusqu'à 40% de sa population, alors que ses banlieues feraient partie de la catégorie des villes ayant gagné entre 40% et 80% d'habitants. La ville centre de Toronto aurait enregistré des pertes similaires à celles de Montréal, par contre, l'accroissement de la population de ses banlieues serait supérieur à 80%. Pour cette même période, ailleurs dans le monde, le centre des villes de New York, Chicago, Londres, Paris, Bruxelles, Tokyo, pour ne nommer que celles-ci, aurait également subi des pertes démographiques. Les données sur le thème de la délocalisation industrielle illustrent la dynamique des déplacements des capitaux dans le monde entre 1995 et 2002. Par exemple, la Chine ressort comme un pays qui attire des capitaux étrangers. À l'inverse, la Finlande est un des rares pays dont les données démontrent une perte de capitaux. Les pays comme, le Canada, les États-Unis et la France et le Japon y sont représentés comme ceux qui attirent le plus d'investissements étrangers, mais ils sont également les pays dont les fuites de capitaux sont les plus importantes. Les dynamiques du mouvement des capitaux sont complexes. Seulement, il est possible de retenir de leur analyse que le déplacement du capital peut profiter à certaines économies nationales aux dépens de celle d'autres nations.

Quant à la quatrième catégorie, Oswald et Rieniets (2006) l'associent aux villes en « changement ». Elles sont celles affectées par le vieillissement de la population, par la diminution des naissances ou encore par des changements de régime politique. Aussi, ce sont les villes qui subissent des changements économiques structurels qui mènent à des pertes d'emploi. À ce sujet, la carte des structures économiques démontre, entre autres, que des pays industriels se sont tournés vers des économies de service et vice-versa, entre les années 1980 et 2000.

### **3.2.2 Une analyse du déclin à l'échelle régionale**

Le fait d'analyser les données statistiques propres à une région donne aussi des indications quant aux causes et aux effets du déclin. Pour Hartt (2016), le déclin urbain est un processus complexe et unique à chaque ville qui l'expérimente. Pourtant, le déclin pourrait avoir des similitudes d'une ville à l'autre puisque

de nombreux facteurs comme l'économie, la démographie, l'immigration et l'environnement bâti pourraient y contribuer. Évidemment, pour l'auteur, la considération de deux facteurs comme la démographie et l'économie serait insuffisante pour comprendre l'essence du processus.

Dans sa thèse, Hartt (2016) procède à une recension des écrits sur les causes et les effets du déclin à l'échelle régionale. Il précise que sa recension n'est pas exhaustive comme la plupart des recensions dans la littérature. Le tableau 3.2 créé par Hartt (2016) classe les causes et les effets du déclin en quatre catégories.

**Tableau 3.2 Causes et effets du déclin en fonction des principaux champs d'études dans le domaine des villes en déclin** (traduction libre de : Hartt, 2016, p.14).

	<b>Restructuration économique</b>	<b>Changement démographique</b>	<b>Suburbanisation</b>	<b>Transformation politique</b>
<b>Causes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilité du travail</li> <li>• Restructuration industrielle</li> <li>• Internalisation des processus de production</li> <li>• Croissance des transactions corporatives</li> <li>• Augmentation des échanges et des investissements internationaux</li> <li>• Augmentation de la concentration du capital</li> <li>• Émergence du marché mondial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclin du taux de natalité</li> <li>• Vieillessement de la population</li> <li>• Déclin de la population totale</li> <li>• Migration des jeunes</li> <li>• Faible taux d'immigration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « White flight »</li> <li>• Exode de la classe moyenne</li> <li>• Augmentation de la mobilité</li> <li>• Facilitation par la planification et les politiques</li> <li>• Aspiration à une meilleure qualité de vie</li> <li>• Plus grande demande résidentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effondrement du système politique en place</li> <li>• Réorganisation économique</li> <li>• Politique et économie instable</li> <li>• Privatisation des industries régionales</li> </ul>
<b>Effets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émergence des villes globales</li> <li>• Déclin des noyaux urbains</li> <li>• Haut taux de chômage</li> <li>• Embourgeoisement</li> <li>• Augmentation des inégalités socio-économiques</li> <li>• Augmentation du nombre de terrains vacants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance élevé</li> <li>• Gaspillage d'infrastructure</li> <li>• Augmentation des inégalités économiques</li> <li>• Abandon de zone résidentielle urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délabrement du centre-ville</li> <li>• Taux élevés de postes vacants</li> <li>• Vétusté des infrastructures</li> <li>• Obsolescence du transport public</li> <li>• Taux de criminalité élevé au centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émigration de masse</li> <li>• Perte d'emploi</li> <li>• Diminution du taux de natalité</li> <li>• Diminution de l'espérance de vie</li> </ul>

Toutes les causes et tous les effets présentés dans le tableau 3.2 ne seront pas abordés dans cette section. Oswald et Rieniets (2006) en ont illustré quelques-unes dans la section précédente et d'autres seront abordés dans les sections suivantes.

Pour Hartt (2016), la mobilité des travailleurs à l'internationale, la volatilité du capital ou la possibilité de produire à l'étranger sont des facteurs qui peuvent s'inscrire dans une première catégorie qu'il nomme : la restructuration économique. Ses facteurs sont, entre autres, perçus par Hollander et al. (2009) comme des causes directes de l'augmentation du taux de chômage ou encore de l'émigration des travailleurs.

La deuxième catégorie de Hartt (2016) est celle des changements démographiques. Pour Grossmann, Bontje, Haase et Mykhnenko (2013), le déclin urbain se caractérise par une baisse du taux de natalité, un vieillissement de la population et un taux d'immigration faible, et ce, surtout dans les pays occidentaux. Ces tendances auraient des effets à l'échelle régionale, puisque les nouveaux arrivants pourraient privilégier les grandes au détriment des petites pour s'installer. Pour Haase, Rink, Grossmann, Bernt et Mykhnenko (2014), ces causes démographiques peuvent entraîner des conséquences sur l'occupation du territoire comme une hausse du taux de vacance des logements.

La troisième catégorie de causes et d'effets identifiés par Hartt (2016) est celle de la suburbanisation. À ce sujet, l'auteur relève des propos variés. Pour Pallagst (2005), les causes de la suburbanisation sont les principales du déclin urbain en général. Elle est d'avis que la suburbanisation peut souvent se définir comme une aire urbaine périphérique qui croît au détriment de la ville-centre. En d'autres mots, il s'agirait d'un processus attribuable à l'exode de la population vers les banlieues ou parfois même, vers l'extérieure de l'aire urbaine. Pour Beauregard (2003), la relation de cause à effet entre la suburbanisation et le déclin est claire, elle aurait le potentiel de créer une spirale de déclin en engendrant plus de départs vers l'extérieur du centre-ville :

« Le processus de suburbanisation exacerbe les problèmes urbains et accélère le déclin des villes centres : il laisse les centres avec peu de ressources fiscales, une plus grande dépendance économique et sociale et des dépenses publiques croissantes. » (Beauregard, 2003).

En ce qui concerne les effets de la suburbanisation, Pallagst (2005) affirme que la désertification des centres-villes n'est pas toujours synonyme d'un nombre grandissant de logements vacants, mais plutôt d'une diminution du taux d'occupation des espaces de bureau. Tandis que pour Hollander et al. (2009), la suburbanisation pourrait favoriser l'augmentation du nombre de logements vacants ainsi qu'engendrer une hausse du taux de criminalité dans les centres-villes progressivement abandonnés.

La quatrième catégorie établie par Hartt (2016) est celle des transformations politiques. À ce sujet, Bontje (2004) affirme que l'effondrement d'un système politique en place peut causer le déclin d'une ville. Il donne

l'exemple de Leipzig qui a perdu une grande partie de sa population à la suite d'une transition entre le régime socialiste et capitaliste. En ce qui a trait aux effets, Audirac, Cunningham-Sabot, Fol et Moraes (2012) donnent l'exemple de la ville de Sao Caetano au Brésil. À l'arrivée d'un nouveau gouvernement, les orientations économiques prévues pour la ville auraient drastiquement changé ce qui aurait rendu difficile le renouvellement de sa population et causé à long terme une diminution du taux de naissance sur son territoire.

### **3.2.3 Une analyse des théories économiques du déclin**

Les deux premières sous-sections abordent les causes et les effets généraux du déclin. Dans cette section, quelques théories économiques de l'évolution des villes sont expliquées afin de mieux comprendre en quoi l'économie a le potentiel d'engendrer le processus de déclin ou de l'amplifier.

Dans leur article « Déclin urbain » et *Shrinking Cities* : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine, Fol et Cunningham-Sabot (2010) ont recensé des écrits d'économistes, d'historiens, de sociologues et d'urbanistes qui ont contribué à la compréhension du développement des villes. Toutefois, leur article se démarque par l'importance qu'elles accordent à certaines causes économiques du déclin. Leurs lectures les ont menées à énoncer différentes hypothèses sur les causes et les effets du déclin urbain. Par exemple, pour elles, le déclin des villes est souvent attribué à la périurbanisation, la désindustrialisation et la régression économiques, aux tendances démographiques à la baisse dans les pays de l'occident ainsi qu'aux changements politiques. Surtout, les auteures avancent que le déclin ne serait plus un processus cyclique, mais plutôt un symptôme de la mondialisation.

Fol et Cunningham-Sabot (2010) soulignent que le déclin urbain a fait l'objet de plusieurs travaux universitaires. Par exemple, depuis les années 30 aux États-Unis, l'école de Chicago considérait le déclin des villes comme un processus naturel faisant partie du développement des villes. Au début des années 60, le déclin urbain aurait été considéré comme un processus linéaire par l'historien de la ville Lewis Mumford. Selon lui, il était dans l'ordre des choses pour une ville de passer par différents stades de développement, soit de la ville en émergence à la métropole, jusqu'à la ville déclin et la ville appelée à disparaître. En parallèle de la vision linéaire du déclin, celui-ci aurait également été étudié dans une perspective de cycle de vie des villes qui tire ses origines de théories économiques.

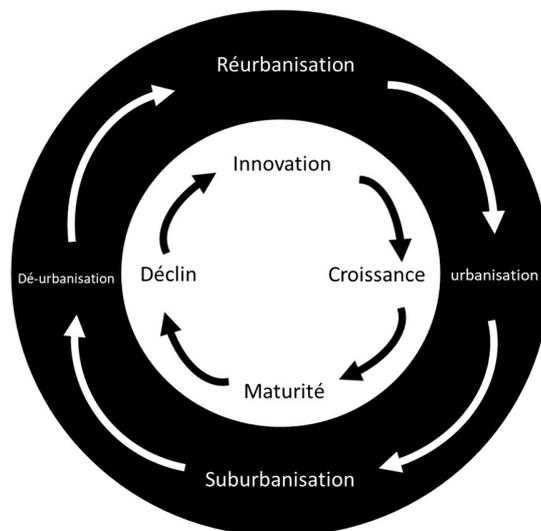
Pour Fol et Cunningham-Sabot (2010), une des premières théories du développement économique appliquées à la ville est celle des cycles de Kondratieff élaborée en 1922. Pour elles, cette théorie stipule qu'il existerait des cycles économiques successifs caractérisés par des vagues de croissance et de récession ayant une influence sur les prix. Les chercheuses évoquent l'apport de l'économiste Schumpeter qui, en 1939, bonifie l'hypothèse de Kondratieff. Ce dernier aurait ajouté que les vagues de croissance et

de récession économiques seraient marquées par le rythme de l'innovation technologique. Par exemple, l'apparition d'une innovation engendrerait de la croissance et des emplois. Entre les innovations, le développement pourrait connaître une période de stagnation suivie d'une période de déclin et enfin d'obsolescence. Dans ces conditions, ces théories économiques esquissent ce qui sera reconnu comme une approche cyclique de l'évolution des villes.

Les travaux effectués par Friedrichs en 1993 sont considérés par Fol et Cunningham-Sabot (2010) comme un raffinement des théories cycliques du développement urbain. Pour Friedrichs (1993), le cycle de vie des villes devait être comparé plus particulièrement au cycle de vie des productions industrielles. Selon lui, les industries seraient à l'origine de la croissance des villes. En ce sens, il serait normal que les villes connaissent des périodes de croissance rapide suivies de périodes de croissance lente ou de déclin, et ce, étant donné que les entreprises connaîtraient la même séquence de développement. Cette hypothèse est utilisée et popularisée, entre autres, pour expliquer le déclin des grandes villes industrielles comme Détroit ou Pittsburgh. Dans cette logique, le déclin de ces villes américaines s'expliquerait du fait que les industries présentes sur leurs territoires sont dans leur dernière phase de cycle économique.

Fol et Cunningham-Sabot (2010) accordent également de l'importance aux recherches de Van den Berg, Drewett, Klassen, Rossi et Vijverberg publiés en 1982 sous le titre : *Urban Europe : A study of growth and decline*. À travers cette publication, Van den Berg et al. (1982) tente de modéliser l'évolution physique des villes. Ils y défendent, entre autres, l'hypothèse que le développement urbain suit trois étapes distinctes et successives de développement soit : l'urbanisation, la suburbanisation et la désurbanisation. Pour eux, la phase d'urbanisation consiste à ce que le centre de la ville et ses activités croissent plus rapidement que sa périphérie, la suburbanisation consiste à ce que les activités en périphérie s'accroissent tandis que les activités du centre-ville se déconcentrent et la désurbanisation consiste à ce que les activités urbaines se déconcentrent au-delà des limites de l'agglomération. Il serait également possible qu'une quatrième phase suive les trois précédentes, soit la réurbanisation. Celle-ci consistait à ce que le centre de l'agglomération voit sa population augmenter alors que l'aire métropolitaine continue de perdre des habitants. Leur hypothèse a été validée par leur modèle d'analyse dans lequel l'évolution de 189 villes européennes était comparée. La régularité du processus de déclin démontrée par ce modèle théorique a alors permis à Van den Berg et al. (1982) de conclure que le déclin était un processus inévitable. Ainsi, il soulignait que le déclin et la croissance pouvaient être passagers, c'est-à-dire qu'après une période de déclin un retour à la croissance est envisageable.

La figure 3.1, tirée de la recherche de Hartt (2016), représente le caractère cyclique des théories du déclin. En noir, l'évolution du cycle de vie des villes de Van den Berg et al. (1982) est illustrée. Le cercle blanc reprend quant à lui l'hypothèse du cycle de l'innovation de Kondratieff (1922) et Schumpeter (1933).



**Figure 3.1 Aspects cycliques de certaines théories du développement des villes**  
de : Hartt, 2016, p.9).

(inspiré

Cet aspect cyclique du déclin des villes aurait été remis en cause à plusieurs reprises dans la littérature selon Fol et Cunningham-Sabot (2010). Elles énoncent l'exemple des travaux de Paul Cheshire (1995). Les résultats de Cheshire auraient contribué à démontrer que l'évolution des villes n'était pas aussi homogène que le laissaient entendre les modèles d'analyse précédents. En d'autres mots, il n'apparaissait plus aussi clairement que le déclin était inévitablement, qu'il serait lié à des cycles industriels ou encore qu'il serait suivi d'une période de croissance. La conclusion de Cheshire (1995) ne rompait pas complètement avec les théories cycliques du développement urbain. Par contre, selon lui, une plus grande variété de modèles d'évolution des villes existe.

À ce sujet, Fol et Cunningham-Sabot (2010) avancent également que la désindustrialisation ne soit plus simplement un processus localisé, mais plutôt l'effet d'un processus de compétition et de déplacement de capitaux à l'échelle globale. Elles sont d'avis qu'il est important de prendre en considération les conséquences spatiales de la mondialisation. Les deux auteurs rapportent l'idée que la restructuration de l'économie à l'échelle mondiale pourrait lier le déclin d'un quartier, d'une ville ou d'une région, au déclin d'un autre secteur situé ailleurs dans le monde.

Les propos de Fol et Cunningham-Sabot (2010) font suite, entre autres, à l'analyse de l'hypothèse d'Harvey (2000). Selon lui, une des solutions des entreprises à leurs problèmes de rentabilité est la délocalisation de leur activité dans des régions plus favorables aux gains financiers. Harvey (2000) nomme ce mouvement entrepreneurial le « spatial fix ». Pour lui, il serait en partie responsable du nombre grandissant de lieux touchés par un déclin économique. Il évoque la volatilité du capital pour expliquer les pertes rapides

d'investissements dans certaines villes. Le fait que des sommes importantes puissent être déplacées à travers le globe entraîne les villes à compétitionner pour l'obtention du capital.

En complément, Fol et Cunningham-Sabot (2010) rapportent les propos de Scott et Storper (2003) qui affirment que le jeu compétitif entre les villes crée des inégalités de développement. Les villes capables d'offrir des conditions favorables à l'investissement se démarquent en s'inscrivant dans le processus de mondialisation. Alors que d'autres villes perdent progressivement toute attractivité, ce qui peut causer des pertes d'emploi et de population, étant donné qu'elles n'auraient pas su trouver leur place dans la structure économique mondiale.

À la lumière de leur étude, des théories économiques, Fol et Cunningham-Sabot (2010) avancent qu'après les années 2000, le déclin ne serait plus simplement l'étude d'un processus cyclique, mais plutôt l'étude d'un symptôme de la mondialisation. En ce sens, il devient possible d'envisager que la croissance ou le déclin perpétuel sont des avenues possibles pour les villes, et ce, en fonction de leur succès économique dans le marché mondial. Ensemble, elles stipulent que le déclin urbain peut être appréhendé comme une composante structurelle et permanente du développement.

#### **3.2.4 Une analyse démographique du déclin urbain : le cas des villes canadiennes**

Meloche et al. (2018) étudient l'aspect démographique des villes en déclin au Canada dans son article : Planifier les villes en décroissance: étude sur les villes canadiennes en perte de population. Dans cet article, il avance que la majorité des études sur le déclin dans un contexte canadien ont utilisé des indicateurs démographiques afin de décrire ou faire état du processus. La définition du déclin utilisé par Meloche s'inscrit dans ce contexte. Pour lui, le concept de déclin peut faire référence à une aire urbaine, une municipalité ou une agglomération qui dont la population diminue sur une période de temps donné.

Cette définition exprime la possibilité que des villes de dimensions différentes puissent être affectées par le processus. Grâce aux données de recensement prises au cinq ans depuis le milieu des années 1970, Meloche et al. (2018) font ressortir que des aires urbaines et des villes de tailles variables ont été affectées par des périodes de déclin démographique. Cependant, ces résultats démontrent qu'en proportion, plus de villes de petite taille (entre 10 000 et 50 000 habitants) ont perdu de la population que de ville de grande taille (plus de 50 000 habitants) pour sa période de référence. Ainsi, pour Meloche et al. (2018) les agglomérations urbaines et les villes de de petites tailles seraient les plus exposées au risque de décliner.

Malgré la tendance des villes de petite taille à connaître des périodes de déclin, le développement démographique de toutes les villes pourrait être irrégulier et singulier. Les observations de Meloche et al. (2018), sur l'évolution historique de la taille de la population des villes, révèlent que certaines d'entre elles auraient connu seulement des périodes de croissance, alors que d'autres auraient connu seulement des

périodes de déclin depuis les années 1970. Parallèlement, de nombreuses villes ont expérimenté des périodes de déclin suivies de période de croissance et vice-versa. Selon le chercheur, le développement démographique serait donc ponctué de période de croissance et de déclin. Statistiquement, sans considérer son intensité, le déclin semble donc avoir le potentiel d'être temporaire ou réversible.

Quant à l'intensité du déclin, l'étude de Meloche et al. (2018) révèle que la majorité des cas de déclin au Canada sont lents, c'est-à-dire que les diminutions démographiques seraient faibles. En d'autres mots, les cas où une perte drastique de population est observable seraient rares. Deux processus simultanés qui sont parfois observés pourraient expliquer en partie ce constat. D'abord, le nombre de ménages qui se crée pourrait être en augmentation au même moment où la population totale d'une ville ou d'une agglomération diminue. Ensuite, la taille des ménages pourrait diminuer légèrement plus rapidement que le nombre de personnes total dans un secteur donné.

Meloche et al. (2018) s'attarde aussi à la corrélation possible entre la croissance démographique à l'échelle nationale pour une période donnée et le nombre de villes dont la population est en croissance pour la même période. À ce sujet, les données historiques de l'étude démontrent que plus de villes risquent d'être en situation de déclin démographique lorsque la population nationale décline. À l'inverse, moins de villes sont en situation de déclin démographique lorsque le pays démontre une augmentation de sa population. Le déclin urbain pourrait donc être lié à des processus de variation démographique qui dépasse largement l'échelle municipale.

### **3.2.5 Une perspective décliniste québécoise : la dévitalisation urbaine**

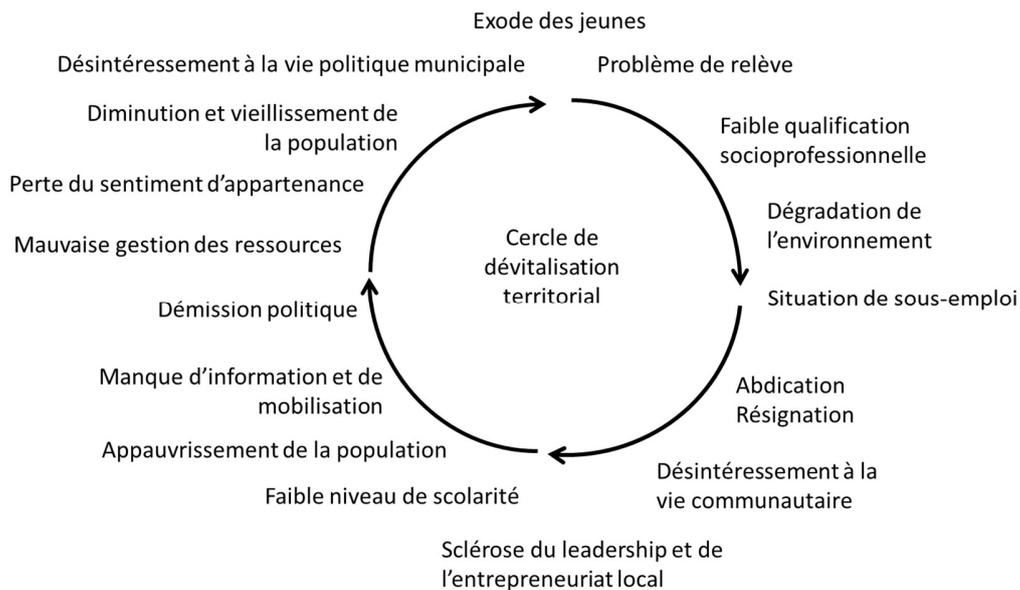
Le terme de dévitalisation urbaine est utilisé au Québec pour désigner le processus de déclin des villes. La dévitalisation se différencie du déclin par sa prise en compte de trois indicateurs statistiques, dont celui du niveau de la qualité de vie.

En 2010, Jacques Proulx, le président du groupe de travail sur les communautés dévitalisées mis sur pied par le gouvernement du Québec, avance que le gouvernement associe le processus de dévitalisation des villes à des enjeux ruraux. Notamment, en raison du fait que les municipalités dévitalisées québécoises sont presque exclusivement situées en milieu rural.

D'ailleurs, en 2019, le gouvernement provincial définit toujours la dévitalisation de la manière suivante :

« Désigne une communauté rurale dont la population décline et prend de l'âge, où l'investissement faible ne renouvelle pas l'offre de services locaux et entraîne l'exode des plus jeunes, faute d'emploi local. » (Gouvernement du Québec, 2019).

Pourtant, dans son rapport, Proulx (2010) évoque une définition plus élaborée du concept de dévitalisation. Il explique que la dévitalisation est un concept qui a plusieurs facettes de nature économique, sociale, environnementales, culturelles, etc. Aussi, ses dimensions seraient intimement liées et de multiples combinaisons entre elles pourraient engendrer ou stimuler la dévitalisation. Cette conception multidisciplinaire de la dévitalisation prend la forme d'un cycle. Chaque élément de ce cycle pourrait devenir une cause ou un effet de la dévitalisation. La figure 3.2 illustre ces causes et ces effets potentiels :



**Figure 3.2 Cercle de dévitalisation territoriale** (inspiré de : Proulx, 2010, p.11).

À la suite d'une enquête menée en sol québécois pour tenter d'identifier plus précisément les causes de la dévitalisation, Proulx (2010) affirme que peu d'entre elles peuvent être identifiées comme des éléments déclencheurs. Il précise que les causes dépendent de leur contexte. Pour lui, la dévitalisation est un processus à long terme dont les causes peuvent être structurelles ou conjoncturelles. Le tableau 3.3 présente les résultats de l'enquête. Les causes structurelles sont celles qui sont propres à une ville et sont considérées comme réversibles. À l'interne, une ville pourrait manquer de leadership ou de projet structurant, à l'externe une ville pourrait être affectée par la centralisation des services et des marchés, par exemple. Les causes conjoncturelles peuvent aussi être internes ou externes. Cependant, elles sont jugées difficilement réversibles puisqu'elles dépendent de facteurs sur lesquels les municipalités n'ont généralement pas de pouvoir. Il peut s'agir de perte de services locaux ou d'une fermeture d'industrie, par exemple.

**Tableau 3.3 Structures des causes du déclin** (inspiré de : Proulx, 2010, p. 16).

Nature	Provenance	
	Interne	Externe
<b>Structurelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible leadership dans la communauté locale</li> <li>• Taux de scolarisation plus faible que la moyenne québécoise</li> <li>• Manque de ressource financière autonome des municipalités</li> <li>• Vieillessement de la population et exode des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralisation des services et des marchés</li> <li>• Contrôle extérieur des ressources et dépendance économique</li> <li>• Infrastructures déficientes</li> <li>• Transfert des responsabilités et sources de revenus</li> <li>• Urbanisation</li> </ul>
<b>Conjoncturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible concertation, mobilisation et leadership dans la communauté locale</li> <li>• Sentiment de fierté et d'appartenance locale en baisse</li> <li>• Perte d'emploi et augmentation du chômage</li> <li>• Perte de service de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture d'usine ou délocalisation</li> <li>• Fluctuation des marchés et crise économique</li> <li>• Tendance de consommation</li> </ul>

Bien que les causes et effets soient décrits de manière qualitative par Proulx (2010), un autre outil quantitatif est utilisé par le gouvernement pour mesurer le déclin urbain. En 2002, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole<sup>15</sup> (MAMH) a commandé, à l'Institut de la statistique du Québec, un indice lui permettant de mesurer la vitalité économique des municipalités, des communautés autochtones, des territoires non organisés et des municipalités régionales de comté (MRC). Il est à la base de la définition statistique de la dévitalisation urbaine dans la province. L'indice a été utilisé pour la première fois en 2002 et mesurer annuellement jusqu'en 2014. Par la suite, il a été mis à jour tous les deux ans. Depuis sa mise en place, ce ministère le présente comme une synthèse de la situation économique des localités du Québec. (Institut de la statistique du Québec, 2015)

L'indice est composé de trois indicateurs. Le taux de travailleur et le revenu total médian sont les deux premiers indicateurs dont les données sont disponibles pour toutes les localités québécoises. Le troisième indicateur est celui du taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur cinq ans. Respectivement, ces indicateurs représentent les trois dimensions statistiques de la dévitalisation soit le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. Ensemble ces indicateurs forment un indice de vitalité qui se présente en nombres décimaux positifs ou négatifs. Par exemple, la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a obtenu un indice de 27,46 (le plus haut pour l'année 2016), alors que la municipalité de Saint-Guy a obtenu un indice de -33,06 (le plus faible pour l'année 2016). Des quintiles permettent de catégoriser les municipalités des plus vitalisées (1<sup>er</sup> quintile) aux moins vitalisées (5<sup>e</sup> quintile). (Institut de la statistique du Québec, 2018)

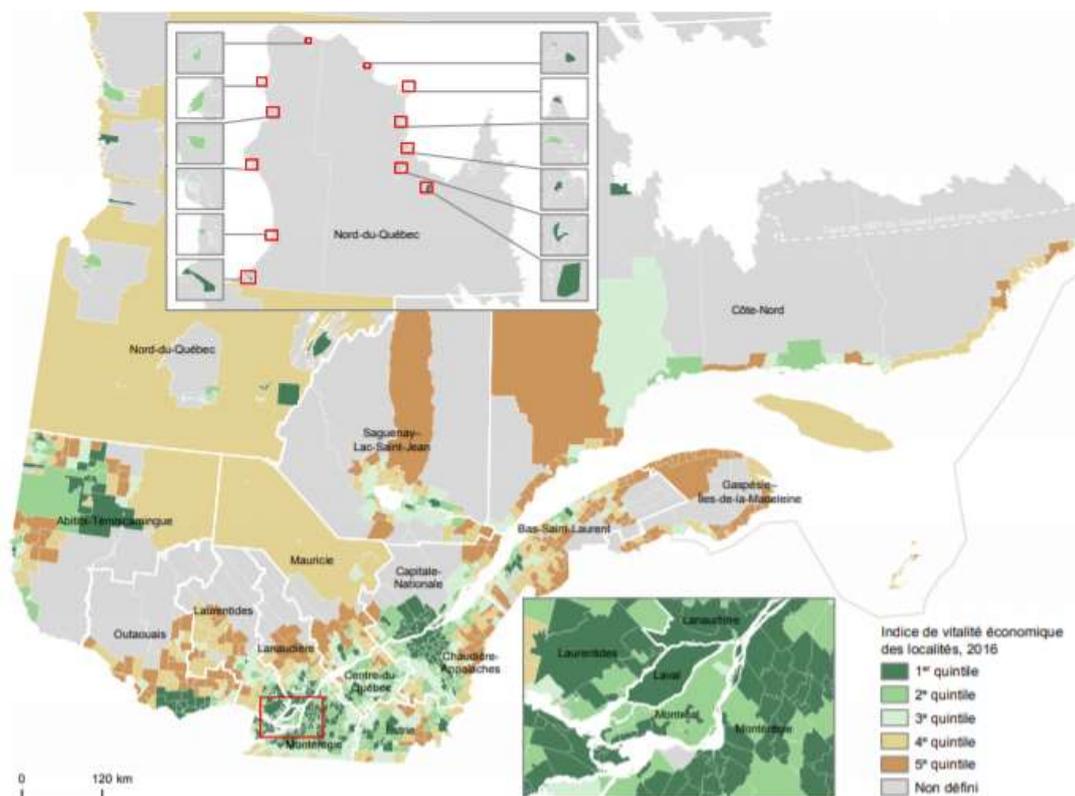
En 2010, le rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées révélait que 152 municipalités, réparties dans 45 municipalités régionales de comté (MRC), étaient dévitalisées au Québec. Plus de 80%

<sup>15</sup> Intitulé du présent ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

d'entre elles comptaient moins de 1000 habitants et près de la moitié en comptaient moins de 500. (Proulx, 2010)

En 2016, 233 entités municipales se classaient dans les villes les plus dévitalisées (5<sup>e</sup> quintile) de la province. Leur population cumulée était de 271 912 personnes soit 3,3% de la population québécoise. Le ministère précise que ces villes se caractérisent par une faible densité de 3 habitants par km<sup>2</sup>. Ensemble les villes du 4<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> quintile recouvraient 80% du territoire du Québec. D'autres données relèvent également que 217 localités du 5<sup>e</sup> quintile auraient connu une diminution de leur population en plus d'avoir un taux élevé de population âgée. De plus, les villes du 5<sup>e</sup> quintile auraient tendance à perdre leur population plus rapidement que les villes des quintiles supérieurs. (Institut de la statistique du Québec, 2018).

La figure 3.3 illustre la répartition des localités québécoises par quintile en fonction de leurs résultats de l'indice de vitalité. Les régions où les municipalités dévitalisées sont le plus représentées sont généralement éloignées des centres urbains. Des 233 villes du dernier quintile, 19 sont situées dans la région de la Côte-Nord, 33 en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 44 dans la région du Bas-Saint-Laurent. (Institut de la statistique du Québec, 2018).



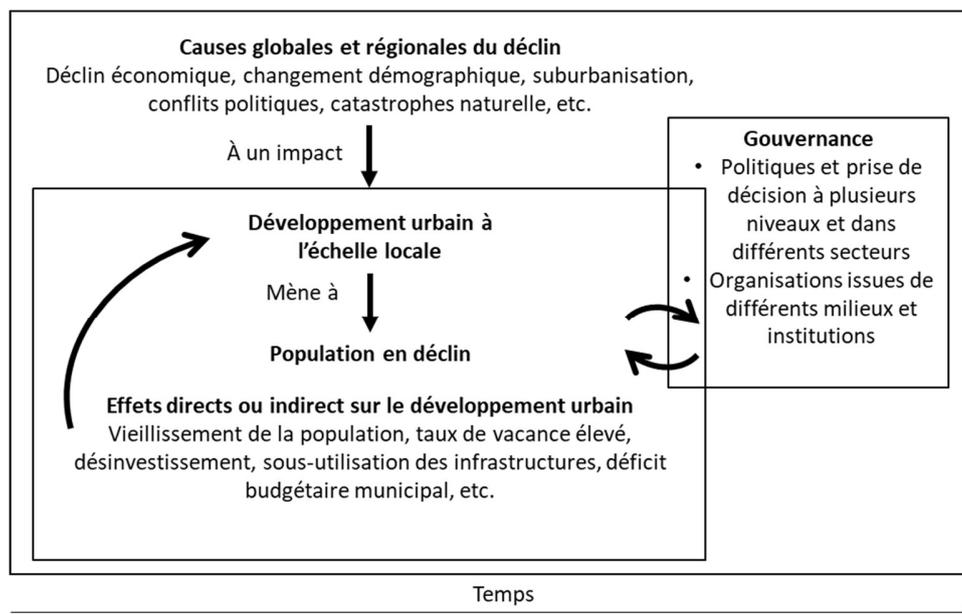
**Figure 3.3 Répartition des localités par quintile selon les résultats de l'indice de vitalité économique 2016** (tiré de l'Institut de la statistique du Québec, 2018).

### 3.3 Retour sur quelques caractéristiques du déclin urbain

Dans ce chapitre, différentes conclusions sont tirées par rapport au processus de déclin. Haase et al. (2014) affirment que le processus de déclin urbain n'est pas voué à disparaître, mais il aurait plutôt le potentiel de s'accélérer au même rythme de la progression des indicateurs démographiques et économiques. Fol et Cunningham-Sabot (2010) affirment que le déclin en serait venu à se mondialiser au fil du temps. Hartt (2016) avance que les villes seraient influencées par les forces du marché mondial, mais aussi par des facteurs inhérents à leur territoire. Oswald et Rieniets (2006) relèvent que le changement de structure économique mondiale pourrait avoir des conséquences sur le déclin des villes. Alors que pour Beauregard (2003) la suburbanisation est une des causes principales du déclin.

Ce chapitre démontre que les causes et les effets du déclin sont nombreux. En fait, leur identification peut permettre de définir le processus de déclin. Les causes et les effets peuvent être décrits de manière qualitative comme dans le cas de l'observation de la détérioration matérielle des logements, l'abandon des immeubles et la démolition d'immeubles. Par ailleurs, ils peuvent également être décrits de façon quantitative par des statistiques démographiques ou économiques à la baisse.

À la lumière des textes présentés, il s'avère difficile de fournir une définition normalisée du processus, puisque ce dernier semble dépendre du cadre d'analyse utilisé. La figure 3.4, élaborée par Haase et al. (2014), illustre l'impact combiné que pourraient avoir des causes globales et régionales sur le développement des localités. Elle donne également un portrait général des éléments à considérer pour le décrire.



**Figure 3.4 Impacts des causes du déclin sur le développement local**

(inspiré de : Haase et al., 2014, p. 1525).

Évidemment, le déclin est un processus multidimensionnel, puisqu'il existerait une variété de causes et d'effets qui y sont liés et qui ont des impacts différents. À cet effet, l'étude pancanadienne de Meloche et al. (2018) révélait, entre autres, que le déclin pourrait affecter des villes de toutes les tailles, qu'il pourrait s'opérer à l'échelle de la ville ou de l'agglomération, que les villes de petite taille seraient plus à risque de décliner. Dans le cas du Québec, les données statistiques confirmaient que les villes de petite taille étaient les plus affectées par la dévitalisation, ce qui pouvait expliquer que le gouvernement du Québec (2019) désigne la ville dévitalisée comme : « une communauté rurale dont la population décline [...] ». Pour Fol et Cunningham-Sabot (2010) ainsi que pour Meloche et al. (2018), un autre élément semblait important. Pour eux, le processus décliniste pourrait être subtil, s'échelonner à long terme jusqu'à devenir une condition structurante, si bien, que la croissance n'aurait plus rien d'acquis.

#### **4 VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE DÉVELOPPEMENT : LA DÉCROISSANCE**

Depuis les années 1990, le concept de développement durable a su s'imposer jusqu'à devenir un paradigme dominant à l'échelle mondiale. Malgré son ascension, il semble toutefois difficile d'envisager ce paradigme comme une réponse juste et efficace aux problématiques écologiques et aux causes des changements climatiques (Gendron, 2011). Effectivement, malgré l'institutionnalisation du développement durable à plusieurs échelles de gouvernance, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2019) constate toujours la hausse de la destruction et de la dégradation des écosystèmes, l'augmentation de la perte de biodiversité ainsi que la hausse de la pollution mondiale. Les insuccès du développement durable remettent en cause son efficacité et soulignent certaines de ces limites inhérentes au système d'organisation économique actuel (Abraham et al., 2011; D'Alisa, Demaria et Kaliss, 2015).

Comme l'écodéveloppement, la décroissance pourrait être une autre réponse possible aux enjeux du développement. En effet, la décroissance serait un paradigme qui actualise les débats entourant la remise en cause du développement durable. Elle défendrait une vision renouvelée du développement qui rejeterait, entre autres, le paradigme « croissantiste ». Ce principe pourrait se révéler pertinent dans les localités en déclin puisque ces villes sont affectées par une perte de croissance à court ou à long terme.

Pour pouvoir lier ultérieurement les concepts de déclin urbain, d'instruments d'urbanisme et de décroissance, ce chapitre répond à deux objectifs principaux. D'abord, il vise à saisir la portée de la posture « décroissantiste » et à définir les éléments de sa critique vis-à-vis du développement durable. Ensuite, il vise également à présenter le questionnement soulevé par certains théoriciens décroissantistes, à savoir : la croissance économique comme une fin en soi est-elle un paradigme immuable qui peut fournir une réponse aux problématiques socio-écologiques qui sévissent à l'échelle mondiale et dans les communautés locales?

Pour parvenir à ces fins, ce chapitre remet dans son contexte historique la remise en cause du système de développement actuel. Il propose, entre autres, une vision de la décroissance et fait état de sa complexité. Finalement, il propose un retour sur quelques différences entre le développement durable et la décroissance.

#### 4.1 La décroissance comme mise en cause de la portée du développement durable

Les auteurs qui alimentent la posture « décroissantiste » par leurs critiques du développement durable, de la croissance, du capitalisme, des inégalités sociales et politiques sont nombreux<sup>16</sup>. Dans son texte : De l'état stationnaire à la décroissance, Clerc (2004) présente une évolution des courants de pensée qui contribue au concept de décroissance. En remontant le cours de l'histoire, il ressort du texte de l'auteur que la décroissance est un concept qui a permis, depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle, de remettre en cause le système de développement économique « croissantiste ».

Selon Clerc (2004), l'étude de la croissance économique n'est pas nouvelle. Au 18<sup>e</sup> siècle, les premiers grands économistes comme Adam Smith se préoccupaient de l'état stationnaire (sans croissance) de l'économie qui selon eux, provoquait les « conditions de l'ouvrier pauvre ». En d'autres termes, certains des premiers économistes percevaient la croissance économique comme nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de la masse populaire. Toutefois, Clerc (2004) évoque l'existence de trois courants théoriques qui s'attarderont tour à tour à démontrer que la croissance économique ne peut être durable. D'abord, le courant des « pessimistes » représenté par les auteurs Ricardo et Malthus. Ces derniers émettent, entre autres, l'hypothèse que « l'économie, inéluctablement, se heurtera à des barrières qui bloqueront le mouvement de croissance. » Ensuite, le courant « moraliste », qui regroupe Mill, Keynes et des auteurs keynésiens, stipulera que le ralentissement de la croissance économique, voire son arrêt, n'est pas une fatalité, mais plutôt un raisonnement humain éclairé. D'ailleurs, dès 1848, Mill écrira dans ses principes de l'économie politique que : « L'accroissement de la richesse n'est pas illimité », reconnaissant ainsi la finitude du monde. Dans ce même courant, mais au tournant des années 1960, l'économiste John Kenneth Galbraith faisait le constat que malgré une forte croissance économique, les inégalités économiques dans le monde continuaient de se creuser. Finalement, des économistes contemporains comme Georgescu-Roegen, Latouche, Partant, De Ravignan, Harribey, Forrester, etc., feraient partie d'un courant qualifié de catastrophiste. Ces auteurs percevaient la croissance économique comme une force destructrice inarrêtable.

Pour Clerc (2004), le courant qui émergerait de ce dernier serait une critique du développement durable. À la suite de la sortie du rapport Meadows en 1972, le Club de Rome popularisa l'expression de la croissance zéro ou le « *zero growth* ». À l'époque, l'expression désignait une solution pour éviter l'épuisement pressenti des ressources. La plupart des thèses qui soutenaient le rapport étaient en faveur d'une transition vers un état d'équilibre caractérisé, en partie, par un arrêt du capital investi. À cet effet, Dennis L. et Donella H.

---

<sup>16</sup> Le livre : Aux origines de la décroissance : cinquante penseurs, présente des théoriciens de tous horizons dont les écrits influencent la pensée des objecteurs de croissance. Parmi ceux présentés, on retrouve notamment : Anders, Arendt, Bookchin, Camus, Georgescu-Roegen, Illich, Mumford, Partant, Schumacher et Thoreau. (Biagini, Murray et Thiesset, 2017)

Meadows remettaient déjà en question les investissements dans le domaine de la technologie, puisque pour eux la croissance et le progrès technique ne pouvaient pas éliminer les causes profondes des maux environnementaux.

Clerc (2004) explique également que les auteurs du courant qualifiés de catastrophistes ont mis de l'avant une hypothèse importante. La partie des ressources non renouvelable, nécessaire à la multiplication de la capacité de production, représente une quantité énergétique plus élevée que la capacité de support énergétique terrestre. En d'autres mots, toujours selon eux: « Notre niveau global de production dépasse de beaucoup le flux d'énergie que nous sommes capables de capter et d'utiliser à des fins productives. » C'est cette idée, présentée comme une fatalité par les tenants du courant, qui fait voir le jour au concept de décroissance. Dans le cas où un ralentissement de la croissance ou encore une croissance zéro ne parviendrait pas à faire réduire les dépenses énergétiques des modes de vie trop énergivores, la décroissance économique semble la seule issue pour ces auteurs.

Pour Clerc (2004), deux auteurs en particulier ont apporté une contribution remarquable afin de nourrir le concept de décroissance. François Partant, pseudonyme pour François Roche, a été haut fonctionnaire pour l'Agence française de développement. Son expérience en gestion du financement dédié au développement l'aurait amené à s'intéresser aux inégalités économiques. À travers plusieurs ouvrages, il tente de démontrer en quoi le système de développement actuel entretient le clivage économique entre les pays du Nord et du Sud. Aussi, à travers d'autres publications, il élargit sa réflexion et cherche à démontrer que la croissance est également destructrice pour les pays du Nord en ce qui concerne les liens sociaux et l'environnement. Quant à Serge Latouche, professeur émérite à l'Université de Paris XI, il dédie d'abord ses écrits à des problématiques, qui selon lui, sont fondamentales dans la critique du système de développement en place. Il s'attarde à dénoncer la conception des termes de progrès et de croissance telle que véhiculée et discuté par les acteurs du développement. Également, il se questionne sur l'aliénation que pourrait entraîner le système économique croissantiste sur les individus.

Clerc (2004) souligne toutefois que le courant décroissantiste est marginal. Seulement, il précise qu'avec leurs prédécesseurs, Partant et Latouche ont soulevé des questions légitimes sur le modèle de développement actuel. Du moins, les auteurs de la décroissance ont su entretenir et remettre à jour le doute quant à la viabilité de la croissance économique dont discutait le rapport Meadows en 1972. (Clerc, 2004)

#### **4.2 La décroissance comme critique idéologique révolutionnaire**

Dans le livre : *Décroissance versus développement durable* (Abraham et al., 2011), Solé (2011) s'affaire à positionner l'approche de la décroissance sur une échelle politique. Pour lui, positionner la décroissance face à d'autres approches théoriques peut faciliter sa compréhension. Afin de mieux cadrer la décroissance et d'éventuellement l'associer à l'urbain, Solé (2011) la positionne vis-à-vis de différentes idéologies et par

rapport aux valeurs que celles-ci confèrent à l'environnement. Grâce à une grille d'analyse qualitative, dont les critères reprennent des idéologies politiques au sens large, l'auteur souligne le caractère révolutionnaire de la décroissance.

Selon Solé (2011), l'idéologie conservatrice, par exemple, accorde plus de valeur au système économique, social et politique existant qu'à l'environnement. Une première approche théorique conservatrice est de laisser le marché réguler l'environnement. Une autre approche conservatrice est de favoriser un développement durable qui s'imbrique dans le marché économique, et ce, sans le contraindre.

En revanche, l'idéologie que Solé (2011) qualifie de réformiste suppose que l'environnement ait une valeur équivalente à celle du système sociétal en place. Une approche réformiste consiste à critiquer le système actuel et à mettre en place des actions pouvant altérer le marché économique au bénéfice de l'environnement, à la manière de l'écodéveloppement par exemple.

Cependant, l'approche réformiste ne remet pas en cause la croissance économique. Pour Solé (2011), la décroissance s'inscrit dans ce qu'il appelle l'idéologie révolutionnaire, au sens où elle crée une rupture avec le système économique existant. Elle serait une alternative aux structures sociétales et elle propose, entre autres, d'accorder plus de valeur à l'environnement qu'au système économique actuel.

De manière plus précise, Abraham (2015, décembre) exprime une vision de la décroissance lors d'une de ces conférences. Selon lui, elle n'est ni un concept ni un programme, il s'agit d'un slogan provocateur lancé contre ce que les représentants du mouvement décroissantiste appellent : le dogme de la croissance économique. À cet effet, il exprime que plusieurs auteurs s'accordent pour dire qu'une des forces du slogan est de provoquer le débat et de contester les notions de développement durable et de croissance (Abraham, 2015, décembre; Clerc, 2004). Abraham (2015, décembre) réitère cette idée en expliquant qu'essentiellement la décroissance critique la conviction que la croissance est une fin en soi et qu'elle appelle à une rupture visant à sortir du paradigme économique actuel.

Abraham (2015, décembre) résume la complexité de certaines valeurs associées à la décroissance en trois idées essentielles qui peuvent permettre d'introduire le concept<sup>17</sup>. Selon lui, la décroissance soutenable repose d'abord sur le fait de produire moins. Étant donnée la corrélation entre la production et la consommation, la limitation de la capacité à produire pourrait faire diminuer la consommation et par conséquent faire diminuer la charge des activités humaines sur l'environnement. Ensuite, il est essentiel de partager davantage. En limitant ou en réinventant la notion d'appropriation et de propriété, il serait

---

<sup>17</sup> Dans son livre : Guérir du mal de l'infini : produire moins, partager plus, décider ensemble, Abraham (2019) élabore davantage sur ses trois principes. Mais sa définition de la décroissance est plus complexe. Il l'associe, entre autres, au mouvement anticapitaliste, aux critiques contre le patriarcat, le colonialisme et le spécisme.

également possible d'atténuer l'impact environnemental des individus. Finalement, il suggère de décider ensemble. D'une part, cette maxime amène à contester le pouvoir que peut conférer l'argent. Ici, l'auteur fait référence au thème de l'aliénation économique (dont il est important de se libérer) largement étudié par Serge Latouche (Clerc, 2004). D'autre part, pour Abraham (2019), « décider ensemble » suggère également un renversement de la logique de gouvernance, soit le passage d'une logique « *top-down* » à une logique « *bottom-up* ».

Pour Keller (2011), le développement durable onusien n'est pas le seul processus possible pour agir sur la durabilité écologique de nos sociétés. Fondamentalement, les acteurs de la décroissance s'opposent à la condition selon laquelle l'économie est le pilier fondamental du développement durable sur lequel reposent les deux autres sphères, celles sociale et environnementale. À ce sujet, la décroissance, comme l'écodéveloppement, suppose que le développement durable tel qu'il est accepté aujourd'hui est seulement une des formes de durabilité qu'il est possible d'envisager.

Néanmoins, pour Abraham et al. (2011) le terme décroissance est lourd de sens et fait référence à de multiples domaines: sociales, environnementales, culturelles, philosophiques, anthropologique, économiques, etc. En ce sens, l'objectif de la décroissance ne se réduit pas uniquement à la réduction du produit intérieur brut, mais bien à une réduction marquée des impacts environnementaux des activités humaines ainsi qu'à une amélioration de la qualité de vie, et ce, grâce à diverses stratégies dans les domaines mentionnés plus haut. (Abraham et al., 2011)

### **4.3 La décroissance comme mise en cause de la croissance économique**

Le concept de décroissance reconnaîtrait la finitude du monde, s'opposerait au développement durable et se révélerait anticonsumériste. Par exemple, Abraham (2015, décembre) considère que la croissance économique est destructrice de la planète terre, que la production de matériel dégrade les écosystèmes et qu'elle génère des quantités grandissantes de déchets. Il stipule que la croissance économique ne se dissocie pas de son impact écologique. En fait, le bénéfice économique serait basé directement sur l'exploitation de la nature<sup>18</sup>.

À ce sujet, les travaux sur le découplage entre l'économie et l'environnement sont importants pour la notion de décroissance. Leurs hypothèses permettent de schématiser le besoin de décroître. La notion de découplage s'est institutionnalisée au sein, entre autres, de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Aux yeux de ces instances, elle se définit au

---

<sup>18</sup> Dans son livre : L'économie de la nature, Alain Deneault (2019), philosophe québécois, discute de la relation entre l'économie et la nature. Pour lui, il apparaît clair que la valeur de la nature est substituée par l'hégémonie de l'économie au sens large, mais aussi par l'accumulation du capital, financier ou physique.

sens large comme « le fait de briser le lien entre les maux environnementaux et les biens économiques. » (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2008).

« Il y a découplage lorsque le taux de croissance d'une pression sur l'environnement (par exemple les émissions de CO<sub>2</sub>) devient inférieur à celui de sa force motrice (par ex. la croissance du PIB). On parle de découplage absolu si la pression sur l'environnement (par ex. le volume des émissions de CO<sub>2</sub>) demeure stable ou décroît tandis que la variable mesurant la force motrice augmente (par exemple le PIB réel en volume). Il y a découplage relatif lorsque la pression sur l'environnement augmente, mais à un taux de croissance moindre que celui de la force motrice (taux de croissance du PIB > taux de croissance des émissions). » (OCDE, 2008).

Dans son texte : Faut-il décourager le découplage?, Laurent (2012) décrit la notion en relatant l'équation utilisée par le Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) afin de calculer l'effet de découplage : « Émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergie fossile = Population \* PIB par habitant \* intensité énergétique de la croissance \* intensité carbonique de l'énergie ». Ainsi, à titre d'exemple, Laurent reprend les résultats du rapport du GIEC de 2007 :

« Le GIEC (2007) calcule ainsi que la croissance annuelle de 1,9 % des émissions de CO<sub>2</sub> dans le monde de 1970 à 2004 s'explique par une croissance annuelle de la population de 1,6 %, une croissance annuelle du PIB par tête de 1,8 %, une baisse annuelle de l'intensité énergétique de 1,2 % et une baisse de l'intensité carbonique de 0,2 %. » (Laurent, 2012).

Les décroissantistes conçoivent que la baisse de l'intensité carbonique et énergétique des activités anthropiques ne suffit pas pour créer un découplage absolu entre l'économie et l'environnement. Dans ces conditions, il serait nécessaire pour le PIB de diminuer.

Pour Abraham (2015, décembre), le découplage relatif tel que présenté dans l'exemple du GIEC ne serait rien d'autre que la capacité du système économique à repousser l'échéance écosystémique soit : « Polluer moins, pour polluer plus longtemps. » Le développement durable s'inscrirait dans cette logique, alors que la décroissance prône un découplage absolu entre la production et les limites terrestres, afin d'enrayer la dégradation des écosystèmes.

Tremblay-Pépin (2015) insiste sur l'hypothèse que l'omniprésence du discours économique classique nuit à la réflexion hors de son cadre. La croissance économique est un paradigme si bien enraciné aujourd'hui que malgré les lacunes flagrantes du système, il reste globalement accepté. Une certaine perte d'autonomie intellectuelle et du sens critique résulte donc de cette domination. Les théoriciens de la décroissance prônent plutôt la réconciliation de l'être humain avec la nature, et ce, en revoyant sa place dans les écosystèmes (Abraham, 2015, décembre).

#### 4.4 La décroissance comme opposition à la vision usuelle du développement durable

Serge Latouche (2003) critique sévèrement le concept de développement durable. Pour lui, le développement durable serait un « oxymore [...] imposant au monde une représentation unique et occidentale des rapports sociaux et des relations à la nature, et mettant fin à une réflexion plus ouverte et pluraliste de l'idée même de développement ».

Pour Gendron (2011), il est impératif de réduire l'empreinte écologique des secteurs qui structurent l'économie. Les activités humaines d'une certaine ampleur finissent par altérer l'équilibre des écosystèmes, et ce, à différentes échelles en fonction de leur nature et de leur intensité. Avec de nombreux écologues et des données statistiques à l'appui, l'auteure affirme que la dégradation des systèmes écologiques n'a pas été ralentie à la suite de l'adoption de l'idéologie du développement durable telle que présentée dans le rapport Brundtland. Elle soutient que l'application des principes de ce développement durable n'a pas d'effet significatif et que les initiatives qui en découlent n'inversent pas la tendance destructrice des activités humaines. Le dépassement des limites biophysiques<sup>19</sup> de l'environnement démontrerait, en fait, l'échec des principes du développement durable qui seraient soutenus par un système de croissance rapide et illimité. Afin de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, les tenants de la décroissance préconisent la mise en place d'une économie écologique et sociale qui permettrait de répondre aux besoins de tous et de manière inclusive.

Gendron et Revéret (2000) ainsi que Van Griethuysen (2011) émettent l'hypothèse selon laquelle la notion de développement durable, telle que présentée dans Halte à la croissance, a fait l'objet d'une lecture capitaliste. En d'autres termes, l'économie y subordonnerait l'environnement et le social. Un paradoxe important ressort de cette lecture, soit que la solution à la crise écologique, causée par l'économie de marché, réside dans l'économie de marché.

Cette vision consensuelle du développement durable serait celle que le rapport Brundtland a contribué à populariser à la fin des années 1990. Pour Abraham (2015, décembre), l'approche de décroissance s'oppose à la croissance comme objectif absolue, où les mots durables et soutenables sont utilisés au sens économique et non écologique. Pour Gendron (2011), il est impératif de redéfinir la notion de richesse et sa place dans le développement durable. Ces auteurs s'accordent donc pour dire que notre développement ne peut plus être associé à la croissance économique, étant donné l'ampleur de la crise sociale et

---

<sup>19</sup> Le rapport de Rockström (2009) introduit la notion de limites biophysiques. Pour neuf processus terrestres comme le réchauffement climatique, la perte de biodiversité ou les cycles azote-phosphore, le rapport propose des limites maximales et quantifiables. Celles-ci traduisent le niveau de tolérance des processus écologiques essentiels à la vie humaine et à l'intervention anthropogénique.

écologique. Repenser l'économie nécessite de repenser, entre autres, la notion de développement durable hors du paradigme consensuel qui a été adopté au début des années 1990.

À ce sujet, les propos de Diemer (2012) tendent à confirmer que le concept de décroissance rejoint celui de l'écodéveloppement sur le point présenté plus haut. En effet, les deux approches estiment que les paramètres économiques actuels nuisent à la priorisation d'objectifs de préservation de l'environnement. Selon Diemer, dans ces conditions, c'est plutôt le développement que convient de protéger le développement durable.

Van Griethuysen (2011) n'exclut pas la possibilité que des critères écologiques soient mis de l'avant dans un système de développement durable. Cependant, il estime que ces critères serviraient généralement à atteindre des objectifs fondamentalement économiques. Selon lui, l'écologie est actuellement subordonnée à un système économique basé sur la propriété dont les considérations, comme le maintien de la solvabilité, l'évaluation coûts-bénéfices, la valeur du capital en fonction des changements institutionnels, sont prioritaires. À ce sujet, Gendron (2011) s'inquiète du discours porté par le développement durable vis-à-vis de l'environnement. Le message d'un développement durable est susceptible de plaire à la population et de l'entraîner à l'inaction en environnement. Le fait que ce concept se veuille rassurant est dénoncé au sein de l'idéologie de la décroissance.

#### **4.5 L'importance écologique d'un changement de paradigme**

Les indices qui indiquent le dépassement des limites biophysiques sont de plus en plus nombreuses et il est certain que les bouleversements climatiques perdureront dans le temps (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019). Abraham (2015, décembre), compare la hausse de ces indices à une érosion plus ou moins rapide de la qualité des processus écologiques. En d'autres mots, il souligne que la crise écologique n'a pas commencé subitement et que sans changement de paradigme de développement, la qualité de l'environnement terrestre risque de s'effriter. Pour lui, la notion de « crise » écologique est mal choisie pour définir la situation planétaire puisque la notion de crise supposerait des conséquences environnementales passagères.

Abraham (2015, décembre) appréhende les risques d'effondrement des sociétés en raison des bouleversements écologiques. Il précise que les auteurs de la décroissance reconnaissent la difficulté de concevoir un tel dénouement pour l'humanité, puisque les signes avant-coureurs sont complexes et de nature non linéaire (par leur caractère singulier ou exceptionnel). L'exemple de la fonte probable du pergélisol planétaire illustre bien leur propos. Dans ce cas, ni le moment ni la quantité de méthane relâché par la fonte du substrat ne sont connus par les scientifiques. Devant l'incertitude des conséquences que pourrait engendrer un tel phénomène, les auteurs réitèrent l'importance du principe de précaution. Il serait

impératif de changer de paradigme de développement, afin d'éviter le dépassement irréversible des limites biophysiques du monde.

#### **4.6 La décroissance comme reconnaissance des inégalités du développement actuel**

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente dans son rapport de l'année 2019 le fait que les inégalités économiques sont globalement grandissantes dans le monde. Dans sa conférence, Abraham (2015, décembre) recense trois formes d'injustice qui, selon lui, sont créées par la croissance. D'abord, l'injustice intragénérationnelle. Le phénomène réside dans le fait qu'une minorité d'individus se retrouve en position d'exploiter le travail des autres. Ensuite, l'injustice intergénérationnelle. Le concept stipule que l'exploitation actuelle des ressources ne permettra pas aux générations futures d'en bénéficier autant que les générations présentent en bénéfiques. Finalement, la dernière forme d'injustice identifiée est celle vis-à-vis des autres êtres vivants. L'idéologie de la décroissance évoque fait que les activités humaines réduisent les possibilités d'existance des autres êtres sauvages et sensibles sur le globe. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) appui cette hypothèse dans son rapport sur la biodiversité de 2019. Les inégalités avec les autres êtres vivants se traduisent par la menace d'extinction de plus d'un million d'espèces sur la terre, et ce, en raison de l'activité humaine.

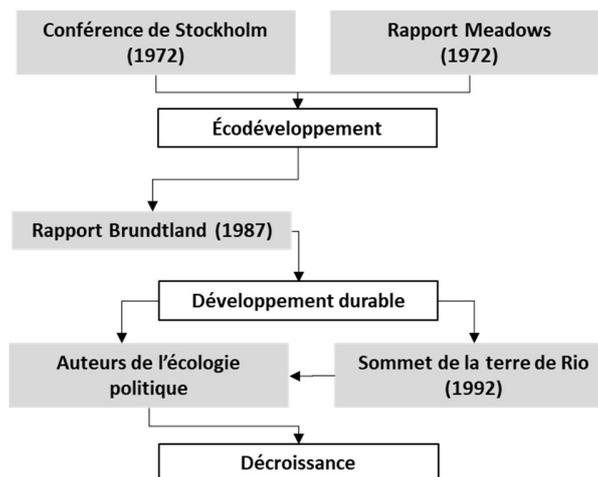
#### **4.7 La décroissance pour un mode de vie plus simple.**

Marion (2011) avance que l'idéologie de la décroissance remet en cause l'idée que la technologie serait la solution aux maux du système de consommation polluant. Il critique le fait que le développement durable fasse la promotion de technologies propres qui ne permettent pas de ralentir réellement le développement et ses impacts négatifs sur l'environnement. Dans cette perspective, les solutions technologiques ne garantissent pas un avenir sain pour la planète. Par exemple, Abraham (2015, décembre) soulève le fait que malgré les avancements dans les domaines de production et de gestion des matières résiduelles, l'impact des activités productivistes de l'humain est considérable et rien n'indique que des changements suffisants seront effectifs à court et à moyen terme.

#### **4.8 Retour sur quelques différences et similitudes entre le développement durable l'écodéveloppement et la décroissance**

L'intégration de l'environnement comme un élément central dans les trois concepts de développement présentés dans cet essai est une tendance issue d'une prise de conscience écologique collective tirant ces racines, entre autres, de la publication du rapport Meadows de 1972. Ces visions évolutives du développement semblent avoir l'intention de mieux concilier l'activité humaine et le respect de la capacité de charge de l'environnement planétaire.

Le rapport Brundtland et la conférence de Rio définissent le développement durable par un concept tridimensionnel qui allie l'économie, le social et l'environnement. Malgré l'évolution de sa définition, un consensus qui fait de cette version sa définition conventionnelle ressort de la version de 1987. (Gendron et Revéret, 2000) Cette articulation tridimensionnelle tire ses origines d'un des concepts qui a précédé le développement durable, l'écodéveloppement. Ce dernier aurait également contribué au concept de développement durable en proposant l'idée d'une gestion à long terme de l'environnement (pour les générations futures) (Figuère et al., 2018). Quant au concept de décroissance, il est aussi issu de la mouvance écologique des années 1970. Cependant, il se présente comme un concept révolutionnaire ou une alternative au paradigme de développement durable par son désir de changer la structure sociale (Solé, 2011). Ensemble, l'écodéveloppement et la décroissance ont en commun un aspect fondamental, tous les deux souhaitent substituer l'économie à des considérations environnementales et sociales. (Diemer, 2012; Figuière et al., 2018) La figure 4.1 présente les attaches historiques des différents concepts.



**Figure 4.1 Attache historique entre les concepts d'écodéveloppement, de développement durable et de décroissance** (inspiré de : Diemer, 2012, p3).

Pour Figuière (2018) et Van Griethuysen (2011), malgré l'origine historique rapprochée de ces concepts de développement, une différence fondamentale semble les distinguer, soit leur rapport à la croissance. Ces auteurs avancent que si le développement durable est popularisé jusqu'à éclipser l'écodéveloppement au terme des années 1980, c'est en partie en raison de son affinité à la croissance économique. Pour Godard (1998), l'écodéveloppement s'articule autour de l'hypothèse que le développement économique entre en conflit avec l'environnement. Cependant, pour Figuière (2019), l'écodéveloppement ne renie pas la croissance économique. Il cherche plutôt à rendre la croissance respectueuse de l'environnement et socialement inclusive. En d'autres mots, l'écodéveloppement place l'environnement et le social en priorité de ces considérations sans rejeter la croissance.

Pour ce qui est de la décroissance, Van Griethuysen (2011) et Abraham (2015, décembre) avancent qu'elle s'appuie en partie sur la vision écologique de l'écodéveloppement. Seulement, elle s'oppose radicalement à la croissance économique et au développement durable. Selon ces deux auteurs, il serait nécessaire de rompre avec le paradigme économique actuel puisque la croissance serait, entre autres, destructrice pour l'environnement et génératrice d'inégalités.

Rappelons que, selon Emelianoff (2007), le développement durable se serait territorialisé grâce, par exemple, aux Agendas 21 locaux adoptés dans plusieurs villes. Pour Boutaud (2009), celui-ci serait même devenu « légitimateur » de la prise de décision des instances municipales. Dans ces conditions, la remise en question du rapport entre la société et la croissance, soulevé par les auteurs des concepts de l'écodéveloppement et de la décroissance, pourrait aussi s'appliquer dans un contexte urbain. Par exemple, le déclin urbain serait-il une problématique qui justifie un changement de paradigme vers celui de la décroissance? Si oui, de quelle manière se traduit cette posture dans le domaine urbain? Existe-t-il déjà des initiatives dans les villes en déclin où la croissance économique est, de facto, substituée à des considérations environnementales et sociales?

## **5 DES INSTRUMENTS ALTERNATIFS POUR RÉPONDRE AU DÉCLIN URBAIN**

La décroissance est une alternative de développement qui semble inspirer des villes en déclin. En effet, certaines villes semblent opérationnaliser certains des aspects de la décroissance en les intégrant à leurs instruments d'urbanisme. Du moins, elles utiliseraient des instruments qui placeraient de l'avant des objectifs socio-écologiques.

Pour certains auteurs, ce changement d'attitude face à la croissance serait largement justifié. Selon Oswalt (2005b), les défis d'adaptation qui attendent les villes pour faire face au déclin seraient immesurables étant donné la nature profonde des changements que celui-ci peut entraîner. Les pertes de population et le dérèglement de l'économie, pour ne nommer que ses facteurs, constitueraient une conjoncture défavorable aux idées de croissance et de développement durable. Pour Schlappa et Neil (2016), le déclin urbain serait une nouvelle réalité pour laquelle une réponse radicale, basée sur une nouvelle conception du développement durable, pourrait être construite. Quant à eux, Béal et Rousseau (2015) avancent que les conditions socioéconomiques qui périclitent dans les municipalités en déclin pourraient être une opportunité de hiérarchiser à nouveau l'importance qui est accordée aux sphères économiques, sociale et environnementale.

Pourtant, le concept de ville décroissante ou sur la voie de la décroissance est peu débattu dans la littérature urbaine. Les villes occidentales en déclin ayant mis en place des instruments « décroissantiste » sont rares. Les exemples de villes qui orienteraient leurs décisions en fonction d'une conception alternative du

développement relèveraient, quant à elles, du domaine de l'expérimentation exceptionnelle (Sousa et Pinho, 2013).

Bien que les villes soient en mesure d'orienter leur développement. Selon Schlappa (2016), les planificateurs urbains se seraient surtout outillés pour faire face aux défis qu'amène la gestion de la croissance. Dans ces conditions, le rôle du planificateur et la qualité des instruments urbains conventionnels sont remis en cause face à la problématique du déclin. Effectivement, plusieurs instruments de planification conventionnels s'avéraient inefficaces, mésadaptés ou critiqués en situation de déclin, et ce, en raison de leur nature « croissantiste ».

Malgré tout, la planification urbaine serait toujours une avenue possible afin d'améliorer le sort des villes en déclin. Des instruments urbains alternatifs pourraient, entre autres, permettre l'intégration du concept de décroissance à l'urbain.

L'objectif principal de ce chapitre est de répondre à l'hypothèse de recherche soit : La décroissance serait une solution alternative pour répondre au déclin des villes, en tissant des liens théoriques entre les concepts de ville en déclin, de décroissance et d'instruments urbains. Pour se faire, il aborde la relation entre la croissance et le développement urbain, les instruments réactifs au déclin, le rôle du planificateur et les instruments alternatifs. Le chapitre discute également des limites des instruments alternatifs et des pistes de recherche ultérieures.

## **5.1 Des instruments réactifs ancrés dans le paradigme de la croissance**

Cette section présente l'idée selon laquelle la croissance pourrait avoir une influence sur la ville et sa planification. Elle exprime l'idée que la croissance pourrait être dogmatique, et ce, à l'échelle de la ville. La section aborde également le thème des instruments réactifs qui sont mis en place afin de lutter contre la problématique de déclin.

### **5.1.1 La croissance comme paradigme urbain dominant**

Précédemment dans cet essai, le lien entre le développement durable et la ville est démontré et critiqué. Malgré ses intentions écologiques, la ville durable subordonnerait toujours l'importance de l'environnement à des considérations économiques, et ce, même en contexte de déclin. Selon Oswald (2005b), depuis 200 ans, le développement des villes s'opère de façon constante et à un rythme rapide. Rieniets (2006) avance, entre autres, que l'amélioration de la mobilité individuelle a permis aux villes de s'étendre et de prospérer. Par conséquent, certains processus comme l'étalement urbain auraient paru bénéfiques pour les économies municipales et leur croissance démographique. Plus encore, le gain économique du développement serait venu à légitimer la conception « croissantiste » de la ville.

À cet effet, grâce à leur modèle, Glaeser et Gyourko (2005) ont démontré que la croissance démographique et économique stimule les transformations morphologiques de la ville. Effectivement, la corrélation entre la population et la taille du parc de logement a presque toujours été parfaite dans l'histoire du développement urbain. Selon eux, la croissance augmenterait la demande foncière qui à son tour permettrait de générer du développement immobilier. En d'autres mots, des infrastructures seraient construites pour accueillir de nouveaux résidents qui, grâce aux revenus de leur taxe, financent de nouvelles infrastructures. En revanche, en situation de déclin prolongé par exemple, cette dernière affirmation serait fautive. Lorsqu'une population quitte un secteur construit, l'offre en logement surpasserait la demande des ménages. Les deux auteurs constatent que dans ce contexte, le déclin de la population a très peu d'influence sur la morphologie de la ville et son développement. Lorsqu'ils abandonnent la ville, les résidents laisseraient derrière eux des logements vacants dont la valeur foncière est, dans certains cas, presque nulle. Ainsi, Glaeser et Gyourko (2005) émettent l'hypothèse que le développement physique de l'urbain est intimement lié à la croissance.

Dans une perspective plus théorique, Oswalt (2005b), souligne que les pratiques urbaines et les instruments qui ont découlé de ce type de développement se seraient orientés presque exclusivement sur le processus de croissance. D'ailleurs, le processus de développement « croissantiste » est largement étudié en urbanisme et les acteurs du milieu urbain auraient développé des pratiques efficaces afin de le contrôler. Cela a notamment pour conséquence que des concepts centraux en urbanisme comme la réglementation, la délimitation des zones de développement, le zonage, l'étalement urbain et la densification, seraient aujourd'hui inhérents à la poursuite d'un objectif : celui de croître.

Dans une perspective économique, Harvey (1990) souligne, quant à lui, qu'une des conséquences de la mondialisation des marchés est d'avoir forcé les localités, peu importe leur réalité, à rivaliser les unes contre les autres pour se développer. Pour lui, le besoin de demeurer compétitif fait naître une nouvelle forme de gouvernance, soit : « la ville entrepreneuriale ». Pour l'auteur, la compétition se serait introduite dans plusieurs dimensions urbaines et elle aurait pris quatre formes principales. Au sens de la logique entrepreneuriale, les villes devraient :

« (a) se concurrencer pour se positionner sur le marché mondial de l'emploi; (b) se concurrencer pour devenir des centres de consommation; (c) se concurrencer pour le contrôle et le commandement des fonctions financières et administratives; (d) se concurrencer pour les redevances gouvernementales. » (Traduction libre d'Harvey, 1990, p. 255).

Pour Harvey (1990), la doctrine entrepreneuriale serait assurément ce qui guide le développement et incite les villes à croître. Béal et Rousseau (2014) s'inscrivent dans ce courant de pensée et avancent que cette doctrine serait concrètement marquée par des dépenses croissantes qui visent à garantir la compétitivité et l'attractivité des villes à des investisseurs, à des entreprises et à des classes sociales aisées. Ainsi, le programme politique et les projets urbains contemporains seraient dominés par l'aspiration à la croissance.

Dans ces conditions, les instruments d'urbanisme serviraient des objectifs de développement axés sur l'amélioration du positionnement des villes dans le réseau de production et de consommation mondial. La transmission accélérée des façons de faire en matière d'instruments de planification et de contrôle de la performance économique contribuerait, d'une part, à ce que le développement des villes soit fait dans une logique entrepreneuriale et, d'autre part, à normaliser cette logique.

Dans le même courant de pensée, Bontje (2004) considère que les théories et les stratégies de développement urbaines seraient marquées par le désir de la croissance. Du moins, celles-ci communiqueraient généralement sa nécessité. Pour cette raison, les documents de planifications donneraient l'impression que, sans la croissance, démographique ou économique, une ville ou une région serait en difficulté. En contrepartie, le déclin aurait été conçu par les acteurs du milieu urbain comme un intervalle le plus court possible. Ainsi, les décideurs seraient convaincus de la nécessité de retrouver la croissance lorsqu'une situation de déclin survient.

Dans sa thèse sur l'adoption de bonnes pratiques de planification dans les villes en déclin, Schatz (2010), affirme, entre autres, que l'attention de la recherche en planification urbaine se serait tournée vers la gestion de la croissance en délaissant les modèles de développement alternatifs. Pour elle, dans la littérature, la croissance est présentée comme un paradigme nécessaire, enviable et atteignable. En conséquence, les praticiens en urbanisme auraient tendance à s'approprier le concept et à l'appliquer en toute circonstance.

À ce sujet, la recherche des auteurs Hall et Hall (2008) aurait démontré le manque d'intérêt pour la gestion du processus de déclin, notamment au Canada. Leur propos illustre bien le manque d'instruments pour intégrer une réalité alternative de développement comme celle du déclin urbain :

« Bien que l'on constate une inégalité des taux de croissance dans le système urbain canadien, trop peu d'articles ont été consacrés au déclin et à l'absence de croissance, tendances qui nécessitent une recherche plus poussée et une plus grande attention de la part des planificateurs. Dans leurs recommandations de stratégie, les articles traitent de méthodes permettant d'attirer la croissance, ainsi que des défis et des stratégies de gestion associés à la croissance. Les questions ayant une pertinence directe pour les zones en déclin et sans croissance ne sont pas mises en lumière. Lorsque les décideurs et les planificateurs sont aux prises avec des conditions déclinistes, ils se tournent vers la littérature en quête de solutions. Celle-ci pourrait leur expliquer pourquoi ils sont en situation de déclin, mais les conseils qui leur sont présentés constituent, pour la plupart, une négation de la situation. La croissance est présentée en grande majorité comme prévue et normale. » (Traduction libre de Hall et Hall, 2008).

L'importance accordée à la croissance aurait même stigmatisé la notion de déclin. La relation entre la croissance et les acteurs du milieu urbain semble problématique pour adresser des solutions adaptées à ce processus. Pour Meloche et al. (2018), les villes en déclin ou les « *shrinking city* » sont considérées comme des objets d'études qui sont soumis à des impératifs de croissance économique. Il précise : « Dans un monde où la croissance est synonyme de succès, le défi d'implanter des pratiques de planification et

d'aménagement tenant compte du déclin démographique est double. » D'abord, l'auteur entend que la notion de déclin est stigmatisée politiquement et qu'elle est difficilement envisageable. Ensuite, il réitère le manque d'instruments de planification alternatifs pour y faire face.

Wiechmann (2009) abonde dans le sens des propos de Meloche quant à la stigmatisation du déclin. Selon lui, le tournant des années 2000 est marqué par l'évitement du sujet de la ville en déclin par les différents paliers de gouvernance. Le sujet serait tabou (Oswalt, 2005b). Hollander et al. (2009) avancent même que l'hégémonie de la croissance aurait créé une aversion de la notion de déclin chez les planificateurs. Pourtant, selon Wiechmann (2009), la littérature commence à la même époque à aborder la croissance comme une avenue de développement incertaine. Cela étant dit, l'impopularité du thème de déclin vis-à-vis du thème de croissance aurait contribué à l'inaptitude des acteurs du milieu urbain à réagir hors des balises de développement conventionnelles.

À cette étape, il est possible d'émettre l'hypothèse que la croissance est structurante pour les villes. Pour Sousa et Pinho (2013), la croissance s'est certainement imposée comme un paradigme de développement urbain dominant. Pour Oswalt (2005b), les municipalités en seraient venues à l'assumer pleinement. Meloche et al. (2018) font également ressortir que la planification des villes serait fondée sur la gestion de la croissance. Pour d'autres, la croissance serait inhérente à la culture de la planification puisqu'elle influencerait la recherche et la pratique dans le domaine urbain (Hartt, 2016; Pallagst, 2010; Schatz, 2010). Si la croissance est indispensable aux yeux des planificateurs et inhérente aux instruments d'urbanismes conventionnels, la gestion du déclin urbain pourrait également être influencée par ce paradigme.

### **5.1.2 Des instruments réactifs pour retrouver la croissance**

Sousa et Pinho (2013) distinguent deux grandes catégories d'instruments qui sont mises en place par les villes pour lutter contre les conséquences du déclin démographique et économique, soit les instruments réactifs et les instruments adaptatifs. Les instruments de types adaptatifs seront décrits dans la section suivante. En ce qui concerne les instruments de types réactifs, pour Sousa et Pinho (2013), ils consisteraient à rétablir la croissance et seraient souvent axés sur le développement d'industries culturelles et créatives ainsi que sur le développement de grands projets urbains<sup>20</sup>. Ces instruments tenteraient de donner une nouvelle réputation à une localité en redorant son image, et ce, afin de rétablir le signal de bien-être que les résidents peuvent y ressentir. Il s'agit souvent d'instruments existants appliqués à des situations singulières. L'approche réactive est, de loin, la plus utilisée dans les villes en déclin.

---

<sup>20</sup> Par exemple, Baffico (2014, 13 novembre) décrit bien le cas de Baltimore dans le Maryland qui après une crise économique dans les années 1970 a mis sur pied un plan de réaménagement de ses infrastructures portuaires afin renouveler sa population et d'attirer de nouveaux investisseurs. Un article d'un quotidien de Baltimore témoigne de l'échec de cette initiative puisque la ville a continué d'être en déclin (Placher, 2018, 2 avril).

Béal et Rousseau (2018) énumèrent des exemples de villes ayant mis de l'avant un ensemble d'instruments réactifs. Les deux auteurs qualifient ces instruments d'entrepreneuriaux. Ils avancent que le succès de ceux-ci n'est en aucun cas garanti. Selon eux, les administrations de Détroit, de Cleveland, de Sheffield, de Stoke-on-Trent ou encore de Roubaix, par exemple, ont négligé la difficulté et les coûts associés à leur changement d'image. Finalement, leur insuccès à contrer le déclin urbain avec des instruments entrepreneuriaux aurait contribué à creuser leurs déficits budgétaires publics. L'objectif de redevenir compétitif peut nécessiter d'occuper et défendre un créneau marketing vis-à-vis des villes qui poursuivent des objectifs similaires. À titre d'exemple, au milieu des années 2000, la ville de Saint-Étienne en France a largement financé des projets urbains qui visaient à faire d'elle une capitale du design et surtout à attirer une classe créative. Ce concept de classe créative, élaboré par Richard Florida dans sa thèse : « classe créative » : son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine. Pour Florida (2003), la classe créative fait référence à un ensemble d'individus actifs dont le domaine professionnel mobilise la créativité comme dans les domaines du design, de l'ingénierie, de la musique, du savoir, etc. Selon lui, cette classe d'individu serait un moteur de croissance économique. Pour Béal et Rousseau (2018), c'est dans cette logique que la ville de Saint-Étienne convoitait la classe créative. Pourtant, celle-ci ne s'y est jamais installée puisque la ville n'a pas été en mesure de s'imposer à titre de capitale de design vis-à-vis d'autres grands centres urbains. Ce type d'échec laisse entendre que les acteurs locaux peuvent surestimer les ressources dont ils disposent pour se conformer à des normes de croissance établies dans différents contextes. Les auteurs stipulent que l'adoption d'instruments entrepreneuriaux (ou réactifs) constitue un risque difficilement calculable. Puisque ces instruments reposent sur des investissements économiques, leur échec peut être synonyme d'endossement de dettes fiscales qui réduisent la marge de manœuvre décisionnelle des villes pour les années à venir.

Pour Schlappa (2016) toutes les villes ne choisiraient toutefois pas l'investissement dans des projets urbains comme solution au déclin. Certaines villes opteraient, de leur côté, pour des instruments d'austérité. Délibérément, ces villes en déclin couperaient des postes de dépenses. Les services publics et l'aide sociale feraient souvent l'objet des premières compressions. Schlappa (2016) explique succinctement cette tendance et avance que les villes qui adoptent des instruments d'austérité continuent de poursuivre les mêmes objectifs de croissance et de compétitivité. Seulement, ces villes mettent ces objectifs sur la glace et attendent une opportunité de relance économique en minimisant leurs pertes financières. Les municipalités qui se soumettent à des instruments d'austérité peuvent contribuer elles-mêmes à créer des conditions de départs de ces citoyens en les privant de services.

Béal et Rousseau (2018) n'excluent pas la possibilité que la mise en place d'instruments réactifs puisse relancer la croissance. Cependant, ils émettent l'hypothèse que les instruments entrepreneuriaux qui ont du succès rayonnent jusqu'à être adoptées auprès d'autres instances dont le cadre de gestion est trop différent pour garantir leur succès. À ce sujet, Béal et Rousseau (2014) avancent que l'utilisation, quasi

unique, de la logique entrepreneuriale s'explique par « la croyance de leur efficacité » (les instruments). Ils soutiennent que les succès avérés de plusieurs instruments de relance du développement créent un phénomène de villes modèles, dont les planificateurs pensent pouvoir en reproduire l'essence. Une autre conséquence de la popularisation des instruments entrepreneuriaux serait leur standardisation. Bien qu'ils puissent avoir des objectifs différenciés, ces derniers tendraient toujours vers le même horizon, celui de la croissance économique et démographique. À force de succès dans ces indicateurs, certains instruments liés à différents domaines comme la culture, le sport ou le développement durable obtiennent le statut de bonnes pratiques. Pourtant, leur adaptabilité à de nombreux contextes demeure discutable et leurs succès sont mitigés (Schlappa, 2016).

## **5.2 Des instruments alternatifs à contre-courant des instruments conventionnels**

La deuxième catégorie d'instrument décrite par Sousa et Pinho (2013), soit les instruments adaptatifs, permettrait d'envisager d'autres solutions que le retour à la croissance. Le terme adaptatif ferait référence aux instruments qui viseraient l'optimisation des choix de planification en situation de déclin. La plupart du temps, ce type d'instrument aurait pour objectif de permettre aux municipalités de revenir harmonieusement vers une taille optimale. En d'autres mots, ces instruments permettent, entre autres, d'opérer des changements physiques dans une localité<sup>21</sup>.

Quant à Béal et Rousseau (2014, 2015, 2018), ils utilisent le terme « alternatif » pour se référer à des objectifs qui dépassent ce retour vers une taille optimale des villes. Pour Béal et Rousseau (2014), les instruments alternatifs seraient dédiés à l'adaptation au déclin, mais plus largement à toutes initiatives hors des champs socio-économiques conventionnels, et ce, dans plusieurs circonstances. Dans ces conditions, les instruments « adaptatifs » décrits par Sousa et Pinho (2013) représentent un type d'instruments « alternatifs ». Dans le cadre de cet essai, le terme « alternatif » est préféré, puisqu'il se rapporte à un plus grand éventail d'instruments.

Selon Béal et Rousseau (2014), les instruments alternatifs peuvent être élaborés pour de nombreux domaines d'application. Il peut s'agir de politique urbaine, économique, financière, environnementale ou encore alimentaire. Ils peuvent aussi prendre la forme de plans, de schémas de planification ou de règlements. Ces instruments ont des traits similaires. Ils partagent l'objectif de s'émanciper des dogmes de la ville entrepreneuriale. Aussi, ils ont parfois l'objectif et l'effet de créer de nouveaux communs puis de définir l'action publique de différents groupes sociaux. Toutefois, les instruments alternatifs sont rarement utilisés et les raisons pour lesquelles elles sont adoptées sont peu étudiées. (Béal et Rousseau, 2015)

---

<sup>21</sup> Par exemple, Schatz (2010) décrit comment la ville de Youngstown en Ohio a procédé à un inventaire des bâtiments abandonnés et vétustes sur son territoire dans le but de produire un plan de démolition des infrastructures superflues.

À la suite d'une analyse qui inclut un ensemble hétérogène d'initiatives, Béal et Rousseau (2014) ont cependant tenté de définir les instruments urbains alternatifs. Selon eux, la distinction entre les instruments alternatifs et les instruments réactifs conventionnels n'était pas suffisamment claire dans la littérature. Les instruments alternatifs peuvent prendre plusieurs formes et peuvent comprendre un éventail de spectres possibles. Béal et Rousseau (2014) se sont appliqués à ne pas rendre trop étanche leur définition et ils affirment qu'elles doivent être nuancées, afin de ne pas alimenter la dichotomie entre les instruments réactifs et alternatifs. Pour eux, cette vision opposant simplement les deux concepts serait trop réductrice de la complexité des enjeux entourant les instruments urbains. En effet, il est possible que les instruments alternatifs puissent avoir des relations directes ou indirectes avec des instruments réactifs.

Béal et Rousseau (2014) font ressortir trois balises qui leur paraissent essentielles à l'identification d'un instrument urbain alternatif :

- (1) D'abord, l'instrument alternatif n'est pas « *top-down* », il est issu d'une démarche ascendante. En ce sens, son élaboration considère la participation de l'ensemble des intervenants de la société urbaine.
- (2) Ensuite, ces instruments « ne font pas des mécanismes marchands leur principal vecteur d'organisation » (Béal et Rousseau, 2014). Généralement, l'instrument alternatif ne s'appuie pas sur le système économique traditionnel. Il prône plutôt un support social et environnemental plus juste.
- (3) Finalement, les instruments alternatifs « ne visent pas à reconstruire la ville pour des groupes sociaux plus aisés ou pour la classe vertueuse » (Béal et Rousseau, 2014). Ils se doivent d'être équitables et d'inclure les populations les plus défavorisées.

Au plan politique, Béal et Rousseau (2015) avancent que les bienfaits des instruments réactifs sont souvent reliés au concept de ruissellement de la richesse lors des campagnes de communications auprès du public. Le ruissellement de la richesse est une hypothèse selon laquelle des investissements dans des projets urbains à but lucratif seraient profitables à l'ensemble de la population. Cette théorie serait souvent avancée par le politique pour justifier des déplacements de capitaux des sphères sociales et environnementales vers des projets ayant un potentiel économique par exemple. Au contraire, les instruments alternatifs placeraient plutôt les ressources publiques au centre de leurs priorités en plus de le mettre au service de la population (Béal et Rousseau, 2014).

### **5.2.1 L'acceptation du déclin pour favoriser l'émergence d'instruments urbains alternatifs**

Dans leur ouvrage : *Planning shrinking cities*, Hollander et al. (2009) avancent que les études concernant la gestion du déclin sont encore à leur balbutiement et que les discussions visant à imaginer un futur alternatif

pour les villes en déclin sont relativement récentes. Cependant, l'opportunité qui se présente en période de déclin pourrait permettre de redéfinir la croissance pour les planificateurs. Face au déclin, ceux-ci auraient la tâche de développer une nouvelle vision de la ville grâce à des approches non traditionnelles.

Pour Schlappa (2016), ce discours ne semble pas avoir été porteur de changement puisque les villes qui adoptent une planification qui considère le déclin sont rares. Selon Tremblay et al. (2016) les villes qui alignent leurs objectifs de développement avec leurs prévisions économiques et démographiques déclinantes sont tout aussi rares. Pourtant, pour Pallagst (2010) une des tendances qui se dégage chez les auteurs universitaires serait d'appeler à un changement de paradigme de planification lorsque vient le moment de travailler sur une ville en déclin.

D'ailleurs, les propos d'Oswalt (2005b) sont évocateurs à cet égard. Pour lui, deux choix s'offrent aux municipalités en déclin, soit d'échouer à combattre héroïquement le déclin par le paradigme actuel ou de pacifiquement capituler. Dans le cas de la deuxième option, il demeurerait nécessaire de développer de nouvelles façons de planifier. Évidemment, l'auteur entend par « capitulation » le fait de cesser d'appliquer des solutions « croissantistes » à la problématique de déclin. Pour lui, tenter de réagir au déclin en s'y opposant par l'entremise d'instruments réactifs, par exemple, est un défi dont on ne peut mesurer l'ampleur. Lutter contre le déclin reviendrait à combattre des forces qui dépassent largement le pouvoir d'action des villes comme la désindustrialisation, la mondialisation, la suburbanisation à l'échelle régionale ou encore les changements démographiques nationaux majeurs.

La crise financière de 2007-2008 est un évènement propice à un changement de paradigme de planification. Elle aurait ouvert une opportunité de légitimer l'élaboration d'instruments alternatifs à l'échelle mondiale. En fait, cette période aurait été favorable à ce que Béal et Rousseau (2018) appellent l'émergence des instruments urbains poste-néolibéraux. Pour Bernt et al. (2014), la profondeur et la violence du déclin dans certaines villes<sup>22</sup> auraient poussé les décideurs à mettre en place les conditions nécessaires à l'émergence d'instruments alternatifs, du moins à concevoir le développement urbain en fonctions d'impératifs moins marqués par les dogmes entrepreneuriaux.

De plus, pour Béal et Rousseau (2014), l'échelle de la ville est stratégique dans la création de nouvelles pratiques sociales et de politiques publiques. Il s'agit d'un lieu, qui avec l'influence de dynamiques externes et macrométriques, a historiquement engendré des changements par l'entremise de luttes sociales ou en hébergent des mouvements globaux. Ainsi, pour Schlappa (2016), les municipalités en déclin pourraient

---

<sup>22</sup> Par exemple, entre 1995 et 2005, des quartiers de Leipzig, en Allemagne, auraient eu un taux de logement vacant de plus de 30%, d'autres de plus de 50% (Banzhaf, Kindler et Haase, 2007). Entre 1970 et 2010, la population de la ville de Détroit, aux États-Unis, est passée d'environ 1,5 million d'habitants à 700 000 habitants, ce qui représente une perte d'un peu plus que 50% en 40 ans. (McDonald, 2013)

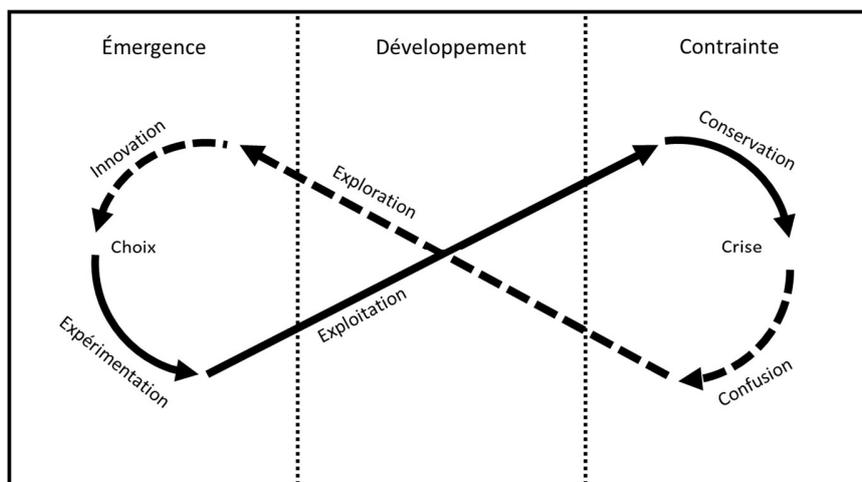
être un terreau fertile à l'élaboration de nouveaux instruments économiques et institutionnels. Selon lui, une des étapes primordiales pour les villes est de concevoir le déclin comme un choix plutôt que comme un état de crise économique et démographique passagère. Bernt et al (2014) abondent en ce sens et concluent leur article en réitérant l'importance d'accepter le déclin. Pour eux, l'acceptation est l'avenue la plus implicite vers l'émergence d'instruments urbains alternatifs<sup>23</sup>. En revanche, ils précisent que l'acceptation n'est pas une fin en soi, mais seulement le point de départ d'une réflexion nouvelle et complexe sur la notion de croissance urbaine.

## **5.2.2 Le renouvellement nécessaire du processus d'adoption des instruments urbains**

Malgré l'acceptation du déclin, une condition serait nécessaire à l'émergence d'instruments alternatifs. Pour Schlappa (2016), le processus d'adoption des instruments urbains pour faire face au déclin est trop linéaire. L'unique recherche de la croissance serait une des causes de cette linéarité et de l'inflexibilité des planificateurs face au changement de paradigme. La figure 5.1 présente un schéma explicatif d'un processus d'adoption d'instruments urbains adaptés au déclin. Celui-ci considère la notion de crise, surtout il considère que tout instrument pourrait défaillir et être remplacé par un autre plus approprié à son nouveau contexte. Seule, la ligne pleine du schéma représente les étapes du processus d'adoption linéaire d'un instrument conventionnel. D'abord, l'instrument traverserait une phase d'émergence durant laquelle il serait soumis à différentes expérimentations. Advenant son succès, l'instrument en exploitation continuerait son perfectionnement dans une phase de développement. Une fois l'instrument éprouvé, il serait maintenu en place. La ligne pointillée complète un cycle et exprime les étapes éducatives qui permettraient l'adaptation des instruments urbains au contexte de déclin. Grâce à cette ligne pointillée, Schlappa représente l'importance d'une démarche itérative. Le trait pointillé débute à la suite de l'acceptation de la faillite des instruments en place. Il amène les planificateurs à explorer d'autres avenues de développement et à revoir leurs objectifs. Puis, c'est à partir de ce nouveau processus d'idéation qu'il serait possible d'innover. Évidemment, le cycle décrit demeure simpliste. Il est utilisé par l'auteur afin d'illustrer ce qui devrait suivre un processus d'adoption conventionnel. En d'autres termes, Schlappa évoque que la situation de crise n'est pas une fin en soi et le refus des acteurs urbains à explorer d'autres options de développement serait en fait un frein à l'innovation.

---

<sup>23</sup> En 2010, la ville de Youngstown, aux États-Unis, adopte un slogan radical lors de l'adoption de son nouveau plan de planification: « *Accepting that Youngstown is a smaller city* ». Une initiative de « *smart shrinkage* » découlera de ce plan. (Schatz, 2010)



**Figure 5.1 Schéma d'un processus d'adoption d'instruments urbains en situation de déclin**

(inspiré de Schlappa, 2016, p.183).

Les processus non linéaires d'adoption des instruments et les débats entourant la crise des villes en déclin devraient nourrir l'innovation dans le domaine. Oswalt (2005b) demeure optimiste et compare la crise décliniste à celle vécue par les planificateurs au tournant de l'air industriel. À l'époque, les conditions de vie critiques dans les centres urbains avaient forcé la main des décideurs afin de mettre en place des solutions inédites et de nouveaux champs d'expertise faisaient leur apparition. Devant la ville en déclin, il serait tout aussi justifié que des acteurs urbains émergent ou prennent plus d'importance. Par exemple, les coopératives d'habitations pourraient devenir un modèle de logement répandu, de nouveaux instruments juridiques et financiers pourraient voir le jour ou encore les citoyens pourraient se voir accorder plus de pouvoirs décisionnels.

### 5.2.3 Le renouvellement nécessaire de la vision du planificateur pour assurer l'émergence des instruments alternatifs

Pour Schlappa (2016), il est clair que les planificateurs devraient revoir leur compréhension des tâches municipales et de leur rôle. Schatz (2010) abonde en ce sens. Le rôle du planificateur devrait évoluer avec les instruments alternatifs. Il devrait en fait reposer davantage sur l'organisation de processus participatifs. Pour Béal et Rousseau (2014), le lien entre une société urbaine mobilisée et une instance municipale semble à la base de la mise en place des instruments alternatifs. Théoriquement, c'est ce lien qui permet d'intégrer, au sens de faire contribuer à un ensemble, des valeurs et des objectifs communs. À long terme, l'instauration de nouvelles pratiques urbaines nécessitera le développement de praticiens qui font la promotion d'objectifs alternatifs aux objectifs économiques conventionnels (Schlappa, 2016). Ainsi, il serait possible de créer un nouveau modèle de société (Oswalt, 2005b).

Le processus de construction d'une ville n'est pas uniquement ce qui la définit. Le déclin constitue une transformation radicale de celle-ci, mais pas nécessairement au niveau morphologique. Par exemple, le développement de la culture et l'évolution des formes de communication pourraient aussi modeler la ville. Selon Oswalt (2005b), les planificateurs devraient prendre l'habitude de travailler sans considérer, en priorité, les aspects physiques du territoire. Dans ces conditions, il serait possible pour l'urbaniste d'adopter une approche de « *weak planning* ». Cette approche consiste à utiliser des « *soft tools* » de planification. Il ne s'agirait pas de rendre la planification urbaine actuelle obsolète. Seulement, en cas de déclin, l'auteur avance qu'il faudrait la baser sur différents préceptes et moyens. En d'autres mots, le « *weak planning* » et les « *soft tools* » font référence à des instruments qui subordonnent l'importance des transformations du cadre bâti à des impératifs sociaux et culturels. Pour arriver à mettre en place ces « *soft tools* », les relations entre l'espace et son utilisation devraient être redéfinies. À la suite de son projet sur les *shrinking cities*, Oswalt (2005b) stipule qu'il est sans doute nécessaire de revoir les définitions, à part entière, des concepts d'espace et de droit d'usage. Pour l'auteur, une des façons de réinterpréter ces concepts est de centrer le travail des planificateurs sur les intérêts des citoyens.

Bien qu'une réinterprétation des instruments soit nécessaire, pour Scherzer (2016), les instruments urbains conventionnels ont une utilité. Ils permettraient, entre autres, de pointer les secteurs qui nécessitent des interventions majeures ou encore d'établir des lignes directrices pour que les futurs aménagements soient écoresponsables. Cependant, le caractère formel de ces instruments et la structure administrative qui les supportent pourraient être un frein à l'expérimentation. C'est pourquoi Scherzer propose d'encourager les instruments conceptuels informels, plus près de la définition des instruments alternatifs. Ces instruments, peu importe leur forme, reposeraient sur la participation et l'implication de nombreux intervenants issus de différents milieux. Ensemble, ces intervenants seraient capables d'offrir un regard multidisciplinaire sur une problématique, en plus de s'approprier les différents espaces vacants. Scherzer avance également que la ville en déclin équitable et écoresponsable doit être conçue par ces habitants. Dans ces conditions, le rôle des professionnels de l'urbanisme serait de guider minimalement les citoyens à travers leur processus de réflexions en mettant à leur disposition des analyses de terrains rigoureuses et transparentes.

### **5.3 Des instruments alternatifs aux visées socio-écologiques : l'approche du « *smart-shrinking* »**

Cette section présente quelques exemples d'instruments alternatifs concrets mis en place dans des contextes de déclin urbain. Elle aborde des instruments qui concernent plus directement les thèmes de l'urbanisme, de l'économie et de la gouvernance. Ainsi, de manière générale, les politiques de démolitions, les stratégies de redéfinitions des usages, les fiducies foncières et les budgets participatifs seront décrits.

Évidemment, ces instruments ne sont pas les seuls discutés dans la littérature. Béal, Fol et Rousseau (2016) expliquent qu'il existerait des instruments qui concernent plusieurs domaines et en dresse une liste

non exhaustive. Pour eux, les initiatives anti-gentrification et anti-spéculation, les systèmes d'échange monétaire locaux, les firmes coopératives, les banques coopératives qui opère à l'échelle du quartier, la gratuité des transports collectifs, les efforts de transition écologique, l'agriculture urbaine, les ainsi que les expériences d'autogestion s'ajoutent à l'éventail des instruments alternatifs possibles.

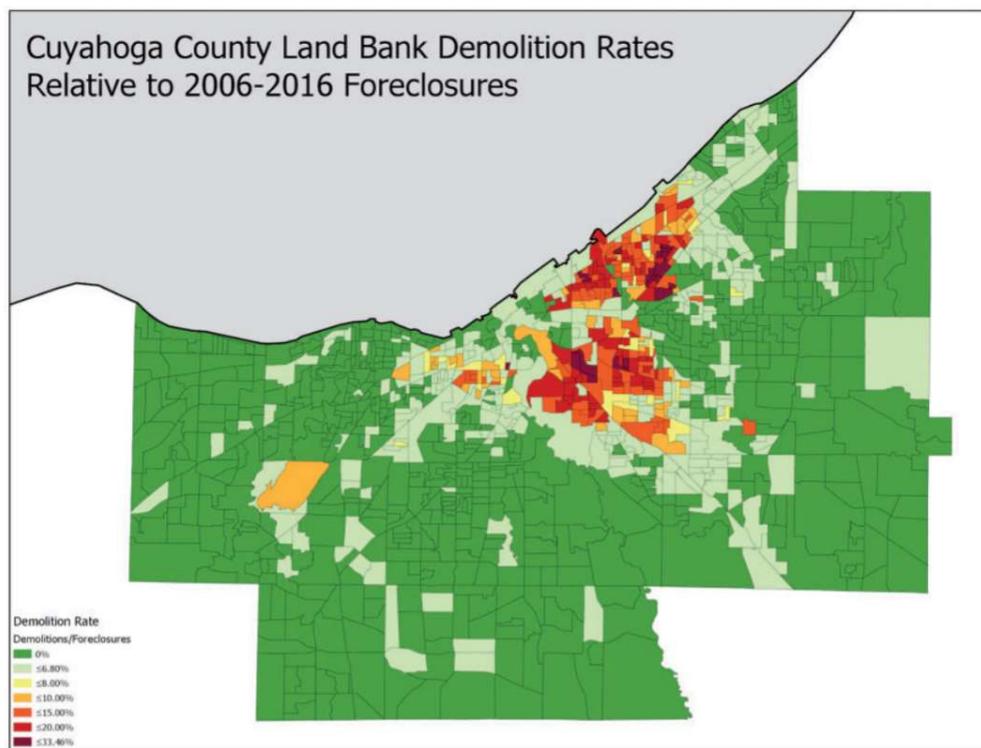
Ensemble, ses instruments seraient théoriquement regroupés sous la bannière du « *smart-shrinking* » ou du « *right-sizing* ». Akers, Béal et Rousseau (2019) avancent que le « *smart-shrinking* » est décrit comme une méthode alternative qui permet de répondre à la problématique du déclin urbain en s'adaptant à un futur sans croissance. Elle serait basée sur l'acceptation du déclin urbain et sur le fait que sa durée puisse être indéterminée. Pour Hartt (2016), un des objectifs de l'approche est de restructurer la morphologie de la ville et de la redimensionner à l'échelle de sa population en déclin. Il insiste sur le fait que le « *smart-shrinking* » ne se limiterait pas à la contraction de la superficie urbaine, elle placerait de l'avant des intentions écologiques et sociales, tout en prônant une économie viable. Pour Hollander et al. (2009) la réduction de la taille de la ville aurait comme second objectif de redonner la capacité au gouvernement municipal d'être autonome financièrement. Selon Akers et al. (2019), afin d'arriver à mettre en place une approche de « *smart-shrinking* », il serait nécessaire d'utiliser et de combiner plusieurs instruments urbains conventionnels et/ou alternatifs comme des plans d'utilisation du sol ou encore des politiques de démolition de certaines zones urbaines.

### **5.3.1 Des politiques de démolition pour réduire l'empreinte physique de la ville**

Parmi les instruments utilisés dans le cadre d'une approche de « *smart-shrinking* », les politiques de démolitions sont souvent adoptées par les instances municipales. Selon Akers et al. (2019), la démolition serait considérée comme une nécessité à l'atteinte de l'innovation écologique et sociale ainsi qu'une nécessité au rétrécissement physique de la ville. En d'autres mots, l'application de ces politiques se traduit souvent concrètement par la destruction de bâtiments vacants ou d'infrastructures vétustes.

Les municipalités seraient contraintes de faire usage de ces politiques drastiques. Pour Akers (2019), la phase de démolition pourrait être une étape obligée pour une ville en déclin, ne serait-ce que pour assurer la sécurité civile et prévenir les incendies. La présence de nombreux logements vacants entraîne également un surplus de logements disponible dans le parc immobilier qui peut faire diminuer les valeurs foncières. Principalement pour ces deux raisons, la démolition est souvent programmée en masse. Certaines instances municipales ont opéré des démolitions de manière intensive dans certains de leurs quartiers. Les auteurs évoquent le cas de la ville de Cleveland, dans le comté de Cuyahoga en Ohio, pour lequel des quartiers ont fait l'objet de démolitions massives. La figure 5.2 illustre que le parc immobilier de certains secteurs de la ville de Cleveland aurait été démoli à plus de 30%. La politique de démolition de Détroit est

également révélatrice de l'ampleur que ces politiques peuvent avoir, puisqu'un total de 19 876 bâtiments y ont été démolis à ce jour<sup>24</sup>.



**Figure 5.2 Carte du taux de démolition dans le comté de Cuyahoga entre 2006 et 2016** (tiré de : Akers et al., 2019, p7)

La gestion spatiale des démolitions peut être organisée de différentes façons et en prendre en compte des objectifs distincts. Schwarz (2012) propose de distinguer trois types de politiques de démolition. Le premier est celui de « consolidation ». Il viserait à relocaliser les habitants dans les secteurs de la ville les plus viables, afin de conserver des quartiers relativement denses. Pour ce faire, de vastes secteurs seraient la cible de démolitions. Pour l'auteur, ce type de politique peut être difficile à mettre en place, puisqu'il repose sur un enjeu social important, soit celui de relocaliser des populations attachées à leur environnement et à leurs réseaux sociaux. Le deuxième type est celui de la « dispersion ». Il consisterait à réaliser les démolitions de manière plus organique, c'est-à-dire au fil de l'abandon des propriétés. De ce fait, il serait moins dommageable au niveau social. Ce type de politique amènerait souvent les voisins des terrains vacants à les récupérer. Ainsi, la taille des propriétés aurait tendance à augmenter et la densité de la ville

<sup>24</sup> Sur la plateforme web du programme de démolition de la ville de Détroit, un outil d'information géographique sur l'état des démolitions est disponible. Il a la particularité de cartographier les démolitions et de les classer par type de bâtiments démolis. (City of Detroit, 2019)

à diminuer. Afin de bien décrire ce type de démolition, Schwarz (2012) avance que ce processus pourrait s'apparenter une « suburbanisation de la ville ». Le troisième type de politique est celui dit « hybride », soit les politiques qui font coexister les deux premiers modèles dans une même ville, et ce, en fonction de la situation de chacun des quartiers.

Toutefois, peu importe le type de démolition choisi par les autorités, ces politiques pourraient générer des inégalités. Pour Akers et al. (2019), le cas de Cleveland serait emblématique d'une problématique d'équité entre les classes aisées et modestes. Albers (2014b) précise que la ville devait composer avec une offre excédentaire de logement et un manque de fond pour les démolir ou les rénover. Cleveland aurait alors estimé que les coûts de démolition de 10 000 logements s'élèveraient entre 50 et 80 millions de dollars américains, alors que plus de 100 000 propriétés étaient abandonnées sur son territoire après l'année 2009. Dans ces conditions, en 2008, la ville a lancé le « *Neighborhood Stabilization Program* ». Dans son cadre, une typologie de quartiers a été établie : « *regional choice, stable, transitional, fragile, distress* », pour permettre à la ville de cibler, à des fins de préservation, les zones à plus haut potentiel de redéveloppement ainsi que cibler, à des fins de démolition, les zones les plus problématiques. Pour cette raison, les quartiers au plus haut taux de démolition ont été les quartiers pour lesquels les valeurs foncières étaient les plus faibles<sup>25</sup>. De plus, toujours dans le cas de Cleveland, Akers et al. (2019) notent que les décideurs auraient tendance à rediriger le retour à l'investissement dans les secteurs urbains où les valeurs foncières sont les plus élevées et où les possibilités de développement peuvent se présenter plus rapidement. Ces secteurs sont, pour la plupart, les quartiers qui accueillent les classes sociales et aisées.

Pour les auteurs suivants, les politiques de démolition dissimuleraient également des objectifs de retour à la croissance. Pour Béal et al. (2016) les politiques de démolition peuvent s'inscrire dans un contexte entrepreneurial, puisque leur logique serait de stabiliser le marché immobilier. En éliminant les bâtiments vacants ainsi qu'en préservant les bâtiments ayant une valeur supérieure, les décideurs espèrent mettre un frein au déclin économique. Aalbers (2014) précise que le rétrécissement physique de la ville par les démolitions serait un accélérateur de déclin qui aurait pour objectif de reconfigurer le marché et d'orienter les comportements privés (firmes, investisseurs, ménages) dans une logique de profitabilité plus modeste et dérivée directement du modèle de croissance conventionnel.

---

<sup>25</sup> Dans le cas de Cleveland, il est possible de préciser que les quartiers où les valeurs foncières sont les plus faibles sont aussi ceux qui accueillent la population afro-américaine. Les démolitions ne semblent donc pas uniquement liées à une problématique d'équité entre les classes aisées et modestes, mais aussi à une problématique d'équité ethnique. Le texte d'Akers et al. (2019) est évocateur à cet égard.

### 5.3.2 Des stratégies de redéfinition des usages pour écologiser la ville

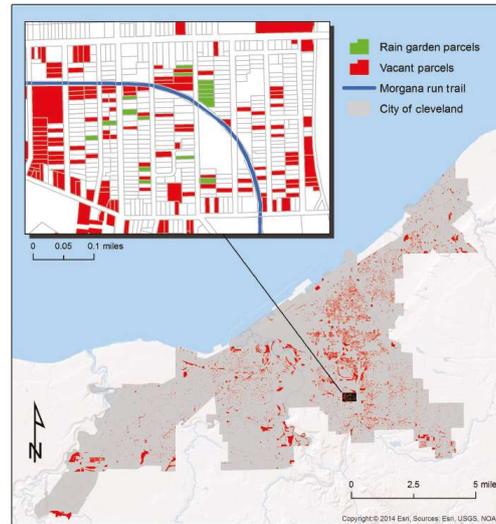
À la lumière de la section sur les politiques de démolition, le rétrécissement de la ville ou le « *shrinkage* » pourrait être synonyme de création d'espaces, vastes ou interstitiels, qui peuvent être réhabilités. Selon Béal et al. (2016), la diminution des valeurs foncières observée dans les villes en déclin serait une opportunité de redéfinir les usages de ces sols vacants en les orientant sur l'environnement ainsi que sur la qualité de vie des citoyens plutôt que sur la rentabilité<sup>26</sup>. Schwarz (2012) a procédé à une classification des stratégies de gestion de l'usage des terrains vacants qui se déclinent en trois types. D'abord, les « stratégies d'entretien » consisteraient à entretenir les terrains vacants à peu de frais et de façon minimale, afin de préserver leur viabilité pour de futurs projets. Ensuite, les « stratégies de verdissement » permettraient à la ville d'aménager les terrains vacants en fonction d'orientations écologiques et sociales. Finalement, les « stratégies de paysage productif » consisteraient à intégrer une production de nourriture ou d'énergie renouvelable dans l'aménagement des sites. Dans la pratique, pour Morrisson et Dewar (2012), ces stratégies de gestion peuvent nécessiter la modification des instruments urbains existant comme les règlements d'urbanisme par exemple.<sup>27</sup>

Le changement d'usage des terrains vacants à des fins écologiques ou agraires pourrait procurer des avantages aux municipalités en déclin. Herrmann et al. (2016), ont spécifiquement étudié les bienfaits environnementaux de la stratégie de « verdissement » de la ville de Cleveland. Pour eux, l'aménagement soutenable des terrains vacants augmenterait l'apport en services des biens écologiques. En fonction de leur taille et leurs caractéristiques inhérentes, les parcelles vacantes pourraient devenir des espaces boisés, comprendre des infrastructures vertes et des lieux de rencontres communautaires ou encore des jardins nourriciers. À titre d'exemple, la figure 5.3 illustre la superficie des espaces vacants qui pourraient faire l'objet d'un aménagement écologique à Cleveland ainsi que les espaces qui ont déjà été transformés en jardins de pluie.

---

<sup>26</sup> Dans son chapitre de l'ouvrage : *Futures Directions for the European Shrinking Cities*, Scherzer (2016) formule une dizaine de recommandations sur l'appropriation des espaces libres dans les villes en déclin. Parmi elles, il invite les instances municipales à confier la responsabilité des terrains à des organismes publics à but non lucratif, à faire de ces espaces des lieux de rencontres inclusifs et à considérer en priorité l'avis des citoyens.

<sup>27</sup> En 2007, la ville de Cleveland a introduit à son règlement de zonage le « urban garden zoning ». Dans ces zones, les citoyens sont autorisés à élever, entre autres, des abeilles, des poules, des canards et des lapins. (Morrisson et Dewar, 2012)



**Figure 5.3 Carte d'îlots vacants et d'espace convertis en jardins de pluie à Cleveland** (tiré de : Herrmann et al., 2016, p.967)

Pour permettre aux municipalités en déclin de financer ces projets de verdissement, Herrmann et al. (2016) suggèrent également une stratégie novatrice. Pour eux, il apparaît évident que les espaces vacants des villes en déclin devraient faire l'objet de réaménagement naturel dont les bénéficiaires profiteront à la communauté. Cependant, ces aménagements sont généralement dispendieux. Afin de réduire les coûts qui y sont associés, les villes devraient saisir l'opportunité de mettre en valeur des aménagements naturels et efficaces qui ne nécessitent pas d'infrastructure complexe. Elles auraient comme principal avantage d'être plus accessibles aux individus qui n'ont pas d'expertise spécifique dans le domaine. Il deviendrait donc plus facile pour les citoyens d'avoir un pouvoir d'action sur leur territoire et de se l'approprier. Pour ces auteurs, l'aménagement de ces espaces vacants constitue une opportunité de revoir le rapport de la ville à la nature. En fait, l'écologisation de ces surfaces permettrait de considérer l'environnement comme une composante essentielle et bénéfique aux structures urbaines et sociales en place. Dans cette logique, selon Béal et al. (2016), les « stratégies de paysage productif » ou d'agriculture urbaine seraient tout indiquées. Pour ces auteurs, ces stratégies occupent une place centrale dans les villes en déclin. En effet, à elles seules, l'agriculture urbaine aurait le potentiel de favoriser l'amélioration du rapport à la nature, l'amélioration de la proximité et de la disponibilité des aliments et l'amélioration de la cohésion sociale.

Toutefois, malgré les bénéfices écologiques et sociaux que pourraient amener les changements d'usage du sol, ces initiatives ne seraient pas à l'abri d'une relance du marché immobilier. En effet, Herrmann et al. (2016) stipulent que l'utilisation de techniques d'aménagement naturelles pourrait améliorer la valeur foncière des terrains à proximité. Ils mentionnent que les aménagements écologiques améliorent l'esthétique de la ville ce qui, à long terme, pourrait la rendre attractive à nouveau. Pour Akers et al. (2019),

les initiatives « vertes » pourraient donc dissimuler un désir de retrouver une croissance plus modeste. Ces auteurs émettent l'hypothèse que l'aspect « vert » des instruments urbains pourrait être utilisé en façade pour dissimuler les inégalités socio-économiques qui perdurent, notamment à la suite de démolitions. Sans nier les bienfaits des services écologiques créés par des initiatives d'aménagement, ils stipulent que l'environnement pourrait être instrumentalisé pour éventuellement attirer des classes sociales plus aisées.

Dans le même ordre d'idée, Birkhold et al. (2014) se sont intéressés spécifiquement aux politiques d'agriculture urbaine. Pour eux, un conflit existe au sein de ces politiques, notamment quant à l'approche à adopter pour les mettre en place. D'un côté, des politiques feraient la promotion de l'aspect communautaire de l'agriculture et inviteraient les citoyens à cultiver sur de petites parcelles pour satisfaire leurs besoins. D'un autre côté, des politiques auraient des visées industrielles tournées vers le profit dont les opérations seraient déployées sur de grandes superficies. Il serait donc possible que les politiques d'agriculture urbaine s'éloignent de l'objectif d'être profitable pour les citoyens et de ce qui caractérise la démocratisation du système alimentaire<sup>28</sup>.

Pour Béal et al. (2016), les politiques d'agriculture urbaine ou d'aménagement écologique sont souvent réclamées pour leur « caractère progressiste et pour la primauté accordée à la valeur d'usage sur la valeur d'échange du foncier ». Toutefois, comme les démolitions qui réduisent le nombre de logements disponibles, la création de surfaces agricoles et écologiques contribue à réduire la superficie des espaces constructibles. De ce fait, les auteurs avancent que ces initiatives contribueraient à raréfier l'offre de logements et de terrains constructibles, ce qui pourrait faire hausser le prix des terrains à long terme et relancer le marché immobilier. Par conséquent, la valeur foncière des terrains pourrait surpasser à nouveau sa valeur d'usage (ex. : agriculture ou aménagement écologique) et être reconvertie en un usage plus profitable. Les initiatives de changements d'usage, si elles ne sont pas jumelées avec d'autres instruments, seraient réversibles en raison du marché immobilier.

### **5.3.3 Un instrument foncier pour prioriser la valeur d'usage des terrains : la fiducie foncière**

La fiducie foncière est un des instruments financiers qui pourrait assurer la pérennité de nouveaux usages aux visées socio-écologiques. Cet instrument de nature interventionniste tente d'entraver les fluctuations des prix du foncier. Selon Béal et al. (2016), aux États-Unis, les fiducies foncières pourraient permettre

---

<sup>28</sup> Selon Holt-Giménez (2019), la démocratisation du système alimentaire peut se définir par : « le démantèlement du pouvoir monopolistique des entreprises agroalimentaires; la promotion de la parité; la promotion de la réforme agraire redistributive; la promotion des droits des communautés à l'eau et aux semences; [...] la création de moyens de subsistance durables; la prévention du gaspillage et de la surproduction; la relance de l'agriculture paysanne et la gestion agroécologique pour répartir les richesses et atténuer les changements climatiques. » (Traduction libre de : Holt-Giménez, 2019, p.11).

d'acquérir des terrains vacants ou des immeubles abandonnés et inciter à leur prise en charge par les citoyens.

En général, ces fiducies s'apparenteraient à des propriétés foncières conventionnelles et sont soumises aux mêmes conditions de marché. De plus, elles se seraient vu attribuer des compétences et des droits par leurs États respectifs. Par exemple, ces dernières ont souvent un droit « d'achat des terrains à bas prix ou gratuitement par le processus de saisies » et elles peuvent également « exercer le droit de préemption pour acheter des propriétés saisies ». Elles peuvent être exemptées de taxe, louer leurs terrains pour des usages temporaires et négocier avec des acheteurs afin que les usages projetés par ceux-ci répondent aux besoins de la communauté. Par exemple, Morrisson et Dewer (2012) observent que les fiducies foncières favorisent généralement certains usages sur leur propriété comme l'agriculture urbaine, la mise à disposition des terrains aux voisins, la création de jardins communautaires ainsi que de parcs.

Un élément semble primordial afin de permettre à la fiducie de se distinguer du statut de propriétaire foncier et pour favoriser des usages collectifs. Pour Schindler (2014), ce qui différencie le concept réside dans les programmes mis en place pour accompagner sa gestion. L'auteur aborde l'exemple de la ville de Flint, au Michigan, pour expliquer son propos. En 2004, la fiducie foncière du Comté de Genesee est créée et son objectif est de restaurer les valeurs foncières de quelque 4000 propriétés qu'elle possède. Pour ce faire, en 2011, la fiducie adopte une approche centrée sur l'appropriation des terrains par les résidents en créant l'« *Adopt-A-Lot Program* ». Grâce à ce programme, les citoyens peuvent entamer un processus légal d'adoption d'un terrain dans le but d'en prendre le contrôle. Pour la fiducie, les nouveaux usages mis en place par les citoyens sur leur lot adoptif doivent faire hausser la valeur d'usage du sol afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Cependant, la hausse de la valeur d'usage n'aurait jamais eu d'incidence sur le foncier. Dans ces conditions, selon Schindler (2014), la ville de Flint est devenue un lieu unique où la fiducie contribue à créer des valeurs d'usage supérieures aux valeurs foncières. Ainsi, les propriétés sous le contrôle de la fiducie auraient graduellement été soustraites aux processus marchands.

Cependant, dans l'exemple de Flint, toutes les propriétés de la ville ne sont pas exclues du marché immobilier et encore moins des réseaux d'échanges économiques nationaux et mondiaux. Pour Schindler (2014), les liens que la ville entretient avec l'économie et la société capitaliste sont toujours réels. À cet effet, l'auteur avance que les résidents de Flint seraient toujours soumis à une certaine logique entrepreneuriale, ne serait-ce que par leur participation aux échanges culturels avec d'autres marchés et aux intrants économiques que ceux-ci procurent. En fait, pour lui, Flint serait devenue un lieu « entre-deux », c'est-à-dire qu'un noyau de population adhère à un changement de paradigme sans nécessairement en ressentir les résultats de manière positive. Schindler (2014) explique cette conclusion grâce à des entrevues dirigées qu'il a mené auprès de quelques résidents de Flint. Pour les citoyens, Flint serait abandonnée et marginalisée par le système économique en place. Conséquemment, l'auteur constate une nuance

importante. Les citoyens ne se seraient pas soustraits par choix au système économique en place dans le but d'adopter un nouveau paradigme de développement. Ils auraient plutôt été exclus du marché et rejetés, les contraignant à un mode de vie en marge du paradigme « croissantiste ». Puisque des objectifs socio-écologiques ne seraient ni désirés par les résidents et par la municipalité, un mode de vie « décroissantiste » tarderait à s'organiser.

Le succès de la ville de Flint, à ne pas faire des mécanismes marchands ses principaux vecteurs d'organisation, est mitigé. En fait, elle semble avoir élucidé la difficulté d'intégrer la décroissance à ses pratiques de gouvernance.

### **5.3.4 Des instruments de participation citoyenne pour redonner la ville à ses habitants**

Les instruments alternatifs présentés dans les sections précédentes se conciliaient difficilement à la première balise élaborée par Béal et Rousseau (2014) qui stipule que l'instrument alternatif n'est pas « *top-down* » et qu'il est issu d'une démarche ascendante. Pour Béal et Rousseau (2014), un lien puissant entre une société urbaine mobilisée et une municipalité constitue l'une des conditions nécessaires à l'émergence de stratégies urbaines alternatives. Toutefois, pour Béal et al. (2016), l'implication de la population dans les initiatives de « *smart-shrinkage* » auraient tendance à s'essouffler lors des phases de mise en œuvre des plans élaborés. Des contestations de la part d'habitants et de groupes sociaux seraient souvent en causes. À cet effet, dans son livre : *Sunburnt cities*, Hollander (2011) avance même que la capacité des gouvernements locaux à mettre en œuvre des instruments de « décroissance » reposerait sur le fait que la société civile soit peu contestataire. Ces propos sont significatifs, puisqu'ils révèlent la possibilité que les instruments soient imposés à une partie de la population par une instance supérieure.

Pourtant, cette vision « *top-down* » de la gouvernance pourrait être redéfinie. En effet, la gouvernance semble un concept qui s'intéresse plus largement aux relations entre le gouvernement local et la société civile ainsi qu'aux instruments qui permettent leur coordination. Par exemple, pour Le Galès (1995), la gouvernance serait :

« Lié aux théories de l'organisation, à celles des politiques publiques et aux approches qui permettent de dépasser une perspective purement institutionnelle. [...] Cela (le concept de gouvernance) conduit à s'intéresser non seulement au gouvernement, à ses pouvoirs et à ses instruments, mais au contraire à des mécanismes alternatifs de négociation entre différents groupes, réseaux, sous-systèmes susceptibles de rendre possible l'action du gouvernement. » (Le Galès, 1995).

En ce sens, une relation « *bottom-up* » ou ascendante entre la population et le gouvernement local pourrait tout à fait s'inscrire dans une logique de gouvernance. Par exemple, aux États-Unis, il existerait des instruments alternatifs qui auraient découlé d'une expérience d'autogestion citoyenne et de ce qui s'approche d'un renversement de la logique décisionnelle au sein de la gouvernance locale.

Béal et Rousseau (2018) sont d'avis que la ville de Jackson, au Mississippi, ferait partie des nombreuses villes américaines aux prises dans ce qu'ils appellent la « spirale du déclin » entraînant la localité dans un cycle décliniste sans fin. La distinction de la ville de Jackson, par rapport à la majorité des villes américaine, résiderait dans ces pratiques de gouvernance. Pour expliquer ces pratiques, il semble nécessaire de s'attarder minimalement au contexte politique municipal.

L'histoire de Jackson est intrinsèquement liée à celle de groupes sociaux qui militent pour les droits de la personne comme le *Malcolm X Grassroots Movement* (MXGM). En 2012, le MXGM élabore le *Jackson-Kush Plan* avec l'aide de la population et d'autres groupes militants. Ce dernier vise à énoncer les balises d'une éventuelle société autodéterminée dans la ville de Jackson, mais aussi plus largement dans le sud des États-Unis. Le plan promeut, entre autres, l'attribution du pouvoir décisionnel à des assemblées populaires : les *People's Assemblies*, une initiative communautaire qui se popularise dans plusieurs quartiers. Le plan revendique également la restauration de communs<sup>29</sup> et l'instauration d'une économie solidaire aux bénéfices de l'ensemble de la population. (Akuno, s.d.)

En 2014, le maire Chokwe Lumumba, partageait les idées du *Jackson-Kush Plan* et sa vision pour le futur de Jackson en témoignait<sup>30</sup>. Seulement, Lumumba décède avant la fin de son mandat. Le gouvernement élu qui lui succède accorde peu d'importance aux initiatives militantes mises en place. À l'été 2017, le fils de Lumumba remporte la course électorale. Il promet que Jackson deviendra la ville la plus radicale du monde. (Gilbert, 2017)

Le maire souhaite se rapprocher des valeurs véhiculées par le *Jackson-Kush Plan* et son discours politique contraste avec les discours conventionnels en s'opposant au concept de développement économique dominant<sup>31</sup>. (Gilbert, 2017) Le gouvernement de Lumumba entretient une relation étroite avec les assemblées populaires grâce à des échanges d'informations qui guident les propositions municipales. En ce sens, il est possible d'avancer l'hypothèse que la ville utilise les assemblées comme un instrument de gouvernance alternatif. L'approche « *bottom-up* » de Jackson se concrétise davantage lorsque la ville annonce la mise en place d'un budget participatif à l'horizon 2020. Cet autre instrument devrait être géré

---

<sup>29</sup> « Les communs sont des ressources partagées gérées collectivement par une communauté. La notion de commun a gagné en popularité notamment avec les travaux du récipiendaire du prix Nobel d'économie Elinor Ostrom, qui a analysé des modèles originaux de gouvernance de ressources naturelles qui n'étaient ni basés sur la propriété privée, ni sur une gestion publique centralisée. » (Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire, 2019).

<sup>30</sup> Par exemple, Chokwe Lumumba espérait faire de Jackson une ville où l'économie coopérative domine le paysage entrepreneurial. (Gilbert, 2017)

<sup>31</sup> En 2017, dans une entrevue, monsieur Chokwe Antar Lumumba suggère que : « Ce que nous devons établir comme modèle d'entreprise est un modèle qui permet de générer de l'argent, mais qui s'intéresse à servir la communauté – pas seulement à prendre et s'en aller [...] L'expérience économique que nous vivons dans ce pays (les États-Unis) est un échec. [...] Et, il s'agit d'un modèle qui échoue en particulier auprès des gens opprimés. » (Traduction libre de Gilbert, 2017).

grâce à la collaboration entre les assemblées et l'administration municipale (Jackson People's Assembly, 2019). Pour Béal et Rousseau (2014), ces deux instruments qui s'inscrivent dans une logique de gouvernance alternative font l'unicité de Jackson parmi les villes en déclin américaines.

Toutefois, la gouvernance, un concept fondé sur l'action publique, serait également limitée. Entre autres, en raison de la complexité des liens qu'elle entretient avec le domaine privé ou par l'emprise du marché (Le Galès, 1995). Pour Aveline (2005), un des principaux enjeux de la gouvernance serait de composer avec des forces économiques et sociales, alors qu'elle est exposée aux impératifs des réseaux industriels et financiers mondialisés ainsi qu'aux impératifs fonciers.

## 6 DISCUSSION SUR LES LIMITES DES INSTRUMENTS ALTERNATIFS

L'essai a surtout discerné l'opposition qui existe entre le développement durable et la posture « décroissantiste », de manière théorique et au sein des instruments d'urbanisme dans les villes en déclin. Toutefois, dans le chapitre précédent, des limites inhérentes aux instruments alternatifs sont relevées sommairement. Avant de commenter l'hypothèse principale de l'essai soit : la décroissance serait une solution alternative pour répondre au déclin des villes, il convient de discuter des limites des instruments. D'abord, la discussion est structurée de manière à présenter, des constats globaux qui tissent des liens entre les quatre thèmes principaux de l'essai (développement durable, déclin urbain, décroissance et instruments d'urbanisme). Par la suite, elle présente brièvement les limites des instruments alternatifs et une réponse à l'hypothèse de recherche. Enfin, elle avance des recommandations pour des études ultérieures.

L'émergence d'instruments d'urbanisme alternatifs dans les villes en déclin témoigne du potentiel d'innovation que ce dernier peut conférer. Le déclin créerait des conditions particulières faisant en sorte que les villes deviennent des lieux où le paradigme du développement durable, qui s'arrime à celui de la croissance, ne se concrétise plus à court ou à long terme. Plus encore, l'insuccès des instruments basés sur la croissance pour répondre au déclin témoigne de la nécessité d'aborder celui-ci dans une optique renouvelée, voire un nouveau paradigme de développement.

Les instruments socio-écologiques qui répondent de manière alternative au déclin démontrent qu'il serait possible d'adhérer à l'opinion d'Oswalt (2005b) qui entrevoit la ville en déclin comme un terreau fertile à un changement structurant de paradigme de développement. Du moins, il est possible de constater que certaines villes comme Détroit, Cleveland, Flint, Jackson et Youngstown (pour nommer que des villes présentées dans cet essai) adoptent, en partie, une posture divergente de celle du développement durable et que cette posture peut conduire à un renouvellement des instruments urbains.

Toutefois, dans les villes en déclin, l'adoption d'instruments qui intègrent des éléments socio-écologiques et qui prônent une posture alternative s'apparentant à celle de la décroissance constitue un défi de taille :

« Leur émergence (les instruments alternatifs), qui n'allait pas de soi, s'est heurtée à bien des obstacles, et en particulier à la force du « paradigme de croissance », qu'il a fallu dépasser en mobilisant l'ensemble des acteurs, élus, professionnels de l'urbanisme, habitants. » (Béal et al., 2016).

Effectivement, les recherches effectuées dans le cadre de cet essai démontrent que les villes en déclin sont des lieux où s'opposent de manière marquée le paradigme de développement dominant et les postures de développement alternatives. Force est de constater que l'innovation socio-écologique ou l'intention de changer de paradigme, à travers les instruments d'urbanisme, seraient contre-intuitives pour les acteurs du

milieu urbain. Certains auteurs, qui étudient le thème de la ville durable, comme Boutaud (2009) et Emelianoff (2007) avancent certains éléments de réponse à ce sujet. Pour eux, le développement durable serait légitimateur de la prise de décision et il serait érigé comme un objectif louable à atteindre. Souami (2008) indique même que les urbanistes auraient intégré à leur pratique cette conception du développement qui subordonne l'importance des dimensions sociale et environnementale à des considérations économiques. Plus encore, Harvey (1990), Bontje (2004), Glaeser et Gyourko (2005), Oswalt (2005b), Rieniets (2006), Hall et Hall (2008), Hollander et al. (2009), Schatz (2010), Béal et Rousseau (2014), Meloche et al. (2018) reconnaissent que la croissance serait un concept structurant pour le développement des villes et que les instruments d'urbanisme conventionnels serviraient à son contrôle, voire à son maintien. Pour reprendre les termes de Latouche (voir page 38), il est peut-être possible de parler d'aliénation économique des acteurs urbains.

Dans ces conditions, Sousa et Pinho (2013) affirment que les instruments qui visent le retour à la croissance (de type réactif) sont largement les plus utilisés dans les villes en déclin. Si la croissance et le développement durable sont synonymes et érigés en paradigme dominant, il est possible de constater que les instruments qui découlent d'une vision alternative s'y confrontent dans un rapport de force inégal. Surtout, les instruments se butent à des forces ainsi qu'à des limites inhérentes au système d'organisation économique et de gouvernance en place.

Évidemment, la simple opposition entre la vision dominante et une vision marginalisée du développement ne serait pas susceptible à elle seule de mettre un frein à un changement de paradigme. L'exploration des instruments mis en place dans les villes de Flint, Jackson et Youngstown en révèle davantage sur les forces du « paradigme de la croissance » et leur opérationnalisation qui, elles, seraient les causes profondes de l'incapacité des villes à s'adapter pleinement au déclin. En effet, la critique des instruments utilisés dans ces villes fournit quelques pistes de réflexion sur les limites qui restreignent la capacité des acteurs urbains à implanter des instruments alternatifs et à en assurer la qualité socio-écologique. D'une part, il semble que les instruments alternatifs aient le potentiel de reproduire des inégalités sociales, comme dans le cas des plans de démolition. D'autre part, ils peuvent également être vulnérables aux fluctuations éventuelles du prix du foncier, comme dans le cas des stratégies de changement d'usage, et dépendre du type de gouvernance adopté par le politique, comme dans le cas des budgets participatifs. Pour Akers et al. (2019) les instruments auraient même le potentiel d'être utilisés par des villes qui s'alignent sur des aspirations économiques « croissantistes » plus modestes. De nouvelles questions, sous-jacentes à l'hypothèse principale, sont donc posées : les instruments alternatifs s'émancipent-ils réellement du dogme de la croissance? Quelles sont les limites qui les empêchent de mettre en place une décroissance structurante pour la ville en déclin?

Par ailleurs, deux thèmes récurrents ressortent lorsqu'il est question des limites des instruments alternatifs, soit la gouvernance et le régime de propriété foncière. Comme les autres thèmes de l'essai, ceux-ci sont intrinsèquement liés. Toutefois, en ce qui concerne les limites des instruments d'urbanisme, la gouvernance pourrait dépendre de la propriété foncière. Pour bien comprendre leurs liens, il est important de rappeler trois constats qui découlent de cette recherche.

Premièrement, si les villes de Flint et de Youngstown ainsi que leur population ont de la difficulté à accepter les instruments alternatifs, la ville de Jackson est celle qui semble avoir le plus de succès à cet égard. Elle serait une ville d'exception, où l'inversion de la logique de gouvernance (de descendante à ascendante) permet d'accélérer l'innovation socio-écologique (Béal et Rousseau, 2018). En effet, les initiatives alternatives semblent plus facilement acceptées par les citoyens puisque ces derniers se rapprochent du processus décisionnel et y participent activement. En d'autres mots, il semble que l'expérience du « décider ensemble », chère aux décroissantistes, soit une condition facilitante pour la mise en place d'alternatives. Du moins, l'approche ascendante favoriserait l'acceptabilité sociale des projets s'inscrivant, en partie, dans un nouveau paradigme.

Deuxièmement, il semble que les instruments d'urbanismes et leur opérationnalisation soient vulnérables à la spéculation foncière (Aveline, 2005). L'exemple de la ville de Cleveland est évocateur à cet égard. D'abord, leur plan de démolition crée un phénomène de rareté des logements disponibles, ce qui peut mener à une hausse du prix de ces derniers. Ensuite, leurs instruments d'écologisation de la ville qui permettent son verdissement et son embellissement participent à la hausse des valeurs foncières étant donné qu'ils améliorent la qualité de vie (Herrmann et al., 2016). Pour faire un lien avec le premier constat, force est de constater qu'une ville qui adopte un système de gouvernance ascendante et qui est soumise au modèle actuel de propriété foncière fait face à la même contrainte spéculative. En ce sens, il est possible de constater que la nature spéculative du régime foncier peut stimuler la croissance économique. De ce fait, les instruments qui ont pour objectif d'améliorer les qualités socio-écologiques d'un territoire peuvent engendrer un retour à la logique « croissantiste ».

Troisièmement, si la ville de Flint a réussi à soustraire des terrains du marché foncier grâce à une fiducie foncière, ces terrains demeurent liés avec l'économie et la société capitaliste puisque d'autres propriétés adjacentes sont toujours privées (Schindler, 2014). Schindler (2014) avance que des échanges économiques de nature capitaliste sont perpétués par les individus qui résident dans la fiducie puisqu'ils n'ont pas coupé tout lien avec la logique dominante. Le même phénomène pourrait être perceptible à une autre échelle. Comme le rappelle Fol et Cunningham-Sabot (2011), les villes s'inscrivent dans un réseau mondialisé d'échange économique. En ce sens, même si le territoire entier d'une ville était soustrait du marché foncier, la municipalité risquerait tout de même d'être influencée par ces échanges dans son réseau économique.

Ainsi, il est possible d'émettre l'hypothèse que les instruments alternatifs, peu importe le type de gouvernance exercée, sont constamment soumis aux logiques de marché en raison de leurs liens avec le régime de propriété foncière. Même si la croissance ne s'y opère plus, les localités en déclin seraient tout au plus périphériques au système « croissantiste », comme les instruments qu'elles mettent en place. Dans ces conditions, le régime de propriété foncière apparaît comme la principale limite aux instruments alternatifs. Dans cette logique, il est possible de remettre en cause la capacité d'une ville à amorcer une décroissance structurante si son réseau d'échange économique n'effectue pas la même transition. Du moins, il est important de comprendre que sa transition vers la décroissance risque d'être incomplète en raison de la perpétuation de certains échanges économiques avec d'autres villes.

Cette dernière conclusion permet de revenir sur l'hypothèse de départ avec un propos nuancé. D'abord, il est possible d'affirmer que la décroissance apparaît comme une solution alternative pour répondre au déclin des villes. Effectivement, devant les causes et les effets du processus décliniste, cette posture permettrait minimalement d'enclencher un renouvellement des instruments urbains. L'émergence d'instruments alternatifs, même si leur succès socio-écologiques sont mitigés, démontre que la croissance n'est pas une réponse unique aux maux de la ville en déclin. Toutefois, le régime foncier limite ces instruments et la gouvernance en l'occurrence. Cette contrainte démontre qu'à eux seuls, les instruments d'urbanisme ne peuvent pas engendrer un changement de paradigme structurant. De manière plus théorique, si la décroissance devait être appliquée à part entière en milieu urbain, le système de propriété foncière devrait sans doute être révisé. À cette étape, il est possible de reprendre la vision de Sole (2014) pour qui la décroissance ressort comme un projet révolutionnaire qui, pour être appliqué, doit remplacer le système capitaliste dans son ensemble.

Malgré tout, en attendant un changement de paradigme complet, cet essai démontre que les instruments alternatifs sont une manière d'essayer autre chose. En d'autres mots, ces instruments promeuvent des valeurs socio-écologiques novatrices et leur multiplication pourrait faciliter la transition vers un paradigme plus respectueux des individus et de l'environnement. Si bien, que la réflexion sur la décroissance ne devrait pas se limiter aux villes en déclin, mais s'étendre aussi aux villes prospères. Après tout, par procuration, la communauté internationale a délégué une grande partie des responsabilités environnementales et sociales aux villes. En ce sens, après avoir constaté l'échec du développement durable, celles-ci devraient utiliser la décroissance comme une vision renouvelée du développement. Ainsi, elles pourraient réellement aspirées freiner la dégradation des écosystèmes et leurs destructions ainsi qu'à réduire les inégalités en les personnes.

Dans le cadre de cet essai, l'opposition entre deux concepts de développement, soit la décroissance et le développement durable, est considérée comme un élément central qui permet de comprendre les instruments qui répondent au déclin. C'est pourquoi l'étude des thèmes de la gouvernance et du régime

foncier arrive tardivement dans cette recherche exploratoire bien qu'ils y soient présents en filigrane. Dans une recherche ultérieure, une autre avenue analytique pourrait être choisie afin de discuter des instruments d'urbanisme dans les villes en déclin. Par exemple, une recherche sur la relation entre le capital et l'espace ainsi que sur la gouvernance urbaine pourrait remplacer ou compléter les thèmes de développement durable et de décroissance. En effet, les travaux d'Harvey et de Lefevre<sup>32</sup> sur ces thèmes définissent plus en profondeur des concepts comme la limite foncière, la mobilité du capital, les formes de rentes foncières, l'accumulation physique du capital, les intérêts résultants de la fixation foncière de la richesse, les inégalités spatiales et les exigences spatiales de la reproduction du capitalisme. En rétrospective, une plus grande sensibilité pour ces thèmes pourrait permettre d'aborder plus rapidement et de manière plus élaborée la relation entre le foncier, la gouvernance municipale et les limites des instruments alternatifs.

---

<sup>32</sup> Dans sa thèse, Gaudreau (2013) procède à une recension des écrits d'Harvey, Lefevre et Postone sur leurs théories de la fixation du capital dans la propriété foncière.

## CONCLUSION

Dans cet essai, l'opposition entre les concepts de développement durable et de décroissance a permis, à travers les instruments d'urbanisme utilisés dans les villes en déclin, de comprendre et de lier les thèmes principaux de la recension des écrits effectuée. Cette opposition a également donné lieu à l'identification de certaines limites qui ont le potentiel de contraindre les innovations socio-écologiques en milieu urbain, dont celles inhérentes au mode de propriété foncière. Ces limites révèlent que les instruments d'urbanisme ne peuvent, à eux seuls, opérationnaliser pleinement la décroissance. Pour ce faire, un changement de paradigme serait nécessaire.

Pourtant, il semble juste d'affirmer que les villes en déclin sont un terrain fertile à l'innovation dans le domaine des instruments d'urbanisme. L'absence de croissance économique et démographique qui les caractérise crée, en effet, des conditions particulières qui amènent les acteurs du milieu à utiliser des instruments pouvant être considérés comme alternatifs. Une des particularités de ces instruments est de s'inscrire, en partie, hors du paradigme du développement durable. Par conséquent, ils ont souvent plus d'affinités avec le paradigme « décroissantiste » puisqu'ils substituent des considérations économiques à des considérations écologiques et sociales.

Le développement des instruments alternatifs en urbanisme pour répondre au déclin des villes est à ses balbutiements et l'effervescence autour de la posture « décroissantiste » est récente. Bien qu'il reste beaucoup à faire pour mettre la décroissance à l'agenda des municipalités en déclin, cet essai pourrait bénéficier au domaine de l'urbanisme. Dans des recherches ultérieures, il pourrait être intéressant de poursuivre les analyses afin de démontrer comment l'angle de la décroissance pourrait mener vers l'innovation socio-écologique et même se révéler comme une avenue possible pour la transition socio-écologique des villes.

## RÉFÉRENCES

- Aalbers, M. (2014). *Do maps make geography? part 2: Post-Katrina New Orleans, post-foreclosure Cleveland and neoliberal urbanism*. Repéré à <https://acme-journal.org/index.php/acme/article/view/1038/891>
- Abraham, Y.-M. (2015, 10 décembre). *Décroissance soutenable?*. Communication présentée à l'Esplanade. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=cGTgPFW1iag>
- Abraham, Y.-M. (2019). *Guérir du mal de l'infini : produire moins, partager plus, décider ensemble*. Montréal, Québec : Écosociété
- Abraham, Y.-M., Marion, L. et Hervé, P. (2011). *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde*. Montréal, Québec : Écosociété.
- Abraham, Y.-M., Marion, L. et Levy, A. (2015, 25 août). Comment faire croître la décroissance? *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/448340/des-idees-en-revues-comment-faire-croitre-la-decroissance>
- Akers, J., Béal, V. et Rousseau, M. (2019). Redefining the city and demolishing the rest: The techno-green fix in postcrash Cleveland, Ohio. *Nature and Space*, 0(0).
- Akuno, K. (s.d.). *The Jackson Kush plan*. Repéré à <https://static1.squarespace.com/static/59826532e6f2e1038a2870ff/t/5b6655c86d2a73ce52f8d6ce/1533433296830/Jackson-Kush+Plan.pdf>
- Altergrowth. (2019). Altergrowth: Alternative urban policies for shrinking cities. Repéré à <https://alterpo.hypotheses.org/>
- Andrieu, M. et Beaurain, C. (2016, 11 juillet). La ville durable comme fard de la ville néo-libérale? : penser l'urbain d'aujourd'hui sans œillères. *Journal du MAUSS*. Repéré à <http://www.journaldumauss.net/?La-ville-durable-comme-fard-de-la>
- Audirac, I., Cunningham-Sabot, E., Fol, S. et Moraes, S. T. (2012). Declining suburbs in Europe and latin America: Declining suburbs in Europe and latin America. *International Journal of Urban and Regional Research*, 36(2), 226-244.
- Aveline, N. (2005). Les marchés fonciers à l'épreuve de la mondialisation, nouveaux enjeux pour la théorie économique et pour les politiques publiques (Thèse de doctorat, Université Louis Lumière Lyon 2, Lyon, Auvergne-Rhône-Alpes, France). Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00394000/document>
- Azam, G. (2004). Entre croissance et décroissance, réinventer le politique. *Mouvements*, 2(32), 106-112. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2004-2-page-106.htm>
- Baffico, S. (2014, 13 novembre) Baltimore, une saga portuaire. *Urbanités*. Repéré à <http://www.revue-urbanites.fr/4-baltimore-une-saga-portuaire/>
- Banzhaf, E., Kindler, A. et Haase, D. (2007). *Monitoring, mapping and modelling urban decline: A multiscale approach for Leipzig*. Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/240b/22a71595e238e39bc7103c869afe4d3a45e2.pdf>
- Béal, V. et Rousseau, M. (2014). Alterpolitique! *Métropoles*, (15). Repéré à <https://journals.openedition.org/metropoles/4948>

- Béal, V. et Rousseau, M. (2015). Alterpolitiques! 2. *Métropoles*, (17).  
Repéré à <https://journals.openedition.org/metropoles/5144>
- Béal, V. et Rousseau, M. (2018). *Après la croissance : déclin urbain et modèles alternatifs*.  
Repéré à <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2796/files/2018/12/postcroissance.pdf>
- Béal, V., Fol, S. et Rousseau, M. (2016). De quoi le « smart shrinkage » est-il le nom? : les ambiguïtés des politiques de décroissance planifiée dans les villes américaines. *Géographie, économie, société*, 18(2), 211-234.
- Beauregard, R. (2003). *Voices of decline: The postwar fate of US cities*. New York, NY : Routledge.
- Beauregard, R. (2009). Shrinking cities in the United States in historical perspective: A research note. Dans K, Pallagst, J, Aber, I, Audirac, E, Cunningham-Sabot, S, Fol, C, Martinez-Fernandez. ...J, Rich. (dir.), *The Future of Shrinking Cities: Problems, patterns and strategies of urban transformation in a global context* (p. 61-69). Repéré à <https://escholarship.org/uc/item/7zz6s7bm>
- Bernt, M., Haase, A., Grossmann, K., Cocks, M., Couch, C. et Krzysztofik, R. (2014). How does(n't) urban shrinkage get onto the agenda?: Experiences from Leipzig, Liverpool, Genoa and Bytom. *International Journal of Urban and Regional Research*, 38(5), 1749-1766.
- Biagini, C., Murray, D. et Thiesset, P. (2017). *Aux origines de la décroissance : cinquante penseurs*. Montréal, Québec : Écosociété
- Birkhold, M, Boggs, G, Feldman, R. et Howell, S. (2014). A Detroit story: Ideas whose time has come. Dans A, Ross (dir.), *Grabbing back: Essays against the global land grab* (p. 193-207). Repéré à <https://conversationsthatyouwillneverfinish.files.wordpress.com/2015/04/detroit-story-grabbing-back1.pdf>
- Blanc, N. (1998). 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature. *Espace Géographique*, 4(27), 289-299.
- Bontje, M. (2004). Facing the challenge of shrinking cities in east Germany: The case of Leipzig. *GeoJournal*, (61), 13-21.
- Boutaud, B. (2009). Quartier durable ou éco-quartier ?  
Repéré à <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/22583>
- Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale et solidaire. (2019). *Les communs urbains : regards croisés sur Montréal et Barcelone*. Repéré à [http://cities-ess.org/wp-content/uploads/2019/04/CITIES\\_fiche-communs-1\\_5.pdf](http://cities-ess.org/wp-content/uploads/2019/04/CITIES_fiche-communs-1_5.pdf)
- Chalot, R. (2015). Écologie et urbanisme : comment les experts du vivant peuvent-ils contribuer à la conception du cadre urbain ? *Vertigo*. Repéré à <http://journals.openedition.org/vertigo/16561>
- Charlot-Valdieu, C. et Outrequin, P. (2006). Développement durable et renouvellement urbain : des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers.  
Repéré à <https://journals.openedition.org/developpementdurable/4402>
- Cheshire, P. (1995). A new phase of urban development in western Europe?: The evidence for the 1980s. *Urban Studies*, 32(7), 1045-1063.
- City of Detroit. (2019). Detroit demolition program. Repéré à <https://detroitmi.gov/departments/detroit-building-authority/detroit-demolition-program>

- Clerc, D. (2004). De l'état stationnaire à la décroissance : histoire d'un concept flou. *Alternatives économiques*, (22), 76 à 96. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2004-2-page-76.htm>
- Commission européenne. (1996). *Villes durables européennes*. Repéré à [https://www.au5v.fr/IMG/pdf/Villes\\_durables.pdf](https://www.au5v.fr/IMG/pdf/Villes_durables.pdf)
- Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement. (1987). *Notre avenir à tous : rapport Brundtland*. Repéré à [https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport\\_brundtland.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf)
- D'Alisa, G., Demaria, F. et Kaliss, G. (2015). *Décroissance : vocabulaire pour une nouvelle ère*. Montréal, Québec : Écosociété
- De Boissieu, L. (2019). Parti pour la décroissance. Repéré à [https://www.france-politique.fr/wiki/Parti\\_Pour\\_La\\_D%C3%A9croissance\\_\(PPLD\)](https://www.france-politique.fr/wiki/Parti_Pour_La_D%C3%A9croissance_(PPLD))
- Deneault, A. (2019). *L'économie de la nature*. Montréal, Québec : Lux
- Denieuil, P.-N. (2008). Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français. *Mondes en développement*, 142(2), 113-130. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-2-page-113.htm>
- Diemer, A. (2012). Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident? Repéré à <http://www.oeconomia.net/private/colloquerepresentationsNS/diemer-dd-dec2012.pdf>
- Durand-Folco, J. (2015). Décroissance, écosocialisme et articulation stratégique. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (14), 94-105. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2015-n14-ncs02159/79396ac.pdf>
- Emelianoff, C. (2004). Urbanisme durable?. *Écologie politique*, 2(29), 13-19. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2004-2-page-13.htm>
- Emelianoff, C. (2007). La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique*, Vol. 71(3), 48-65. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2007-3-page-48.htm>
- Emelianoff, C. et Stegassy, R. (2010). *Les pionniers de la ville durable : récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*. Paris, France : Autrement
- Emilianoff, C. (2015). La ville durable, une notion fossile? Dans R. Barré, T. Lavoux et V. Piveteau (dir), *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective : En l'honneur de Jacques Theys* (p. 137-144). Versailles, France : Quae
- Figuière, C. (2019). L'écodéveloppement, le développement durable autrement. Repéré à <http://theconversation.com/lecodeveloppement-le-developpement-durable-autrement-114377>
- Figuière, C., Boidin, B. et Diemer, A. (2018). *Économie politique du développement durable* (2e éd.). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.
- Florida, R. (2003). *Cities and the creative class*. Repéré à <http://metices.ulb.ac.be/IMG/pdf/Florida-pdf.pdf>

- Fol, S. et Cunningham-Sabot, E. C. (2010). « Déclin urbain » et shrinking cities : une évaluation critique des approches de la décroissance urbaine. *Annales de géographie*, 674(4), 359-383. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2010-4-page-359.htm>
- Friedrichs, J. (1993). A theory of urban decline: Economy, demography and political elites. *Urban Studies*, 30(6), 907-917.
- Gaudreau, L. (2013). La fixation du capital dans la propriété foncière : études de l'évolution des conditions spatiales de la reproduction du capitalisme (Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec, Canada). Repéré à <https://archipel.uqam.ca/5387/1/D2429.pdf>
- Gendron, C. (2011). Penser l'économie du futur : de la croissance aux pratiques écologiques. Dans Y.-M. Abraham, L. Marion et H. Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (p. 126-133). Montréal, Québec : Écosociété
- Gendron, C. et Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. *Économie et Sociétés F*(37), 111-124. Repéré à [http://www.cregim.org/pdf/dd\\_Gendron-Reveret\\_2000.pdf](http://www.cregim.org/pdf/dd_Gendron-Reveret_2000.pdf)
- Gilbert, K. (2017). The socialist experiment: A new-society vision in Jackson, Mississippi. Repéré à <https://cooperationjackson.org/blog/2017/9/8/the-socialist-experiment-a-new-society-vision-in-jackson-mississippi>
- Glaeser, E. L. et Gyourko, J. (2005). Urban decline and durable housing. *Penn IUR Publication*, 113(2), 345-375. Repéré à [https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1009&context=penniur\\_papers](https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1009&context=penniur_papers)
- Godard, O. (1998). L'écodéveloppement revisité : pour aborder le XXIe siècle avec le développement durable. *Gazette du Palais*, 1(36), 213-229. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00622847>
- Gouvernement du Québec. (2019). Fiche du terme : municipalité dévitalisée. Repéré à <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8281>
- Grossmann, K., Bontje, M., Haase, A. et Mykhnenko, V. (2013). *Shrinking cities: Notes for the further research agenda*. Repéré à [https://www.researchgate.net/publication/256793527\\_Shrinking\\_Cities\\_Notes\\_for\\_the\\_Further\\_Research\\_Agenda](https://www.researchgate.net/publication/256793527_Shrinking_Cities_Notes_for_the_Further_Research_Agenda)
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2019). *Climate change and land*. Repéré à <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/Fullreport-1.pdf>
- Haase, A., Rink, D., Grossmann, K., Bernt, M. et Mykhnenko, V. (2014). Conceptualizing urban shrinkage. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 46(7), 1519-1534. Repéré à <http://journals.sagepub.com/doi/10.1068/a46269>
- Haase, A., Rink, D., Grossmann, K., Bernt, M. et Mykhnenko, V. (2014). Conceptualizing urban shrinkage. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 46(7), 1519-1534.
- Hall, H. M. et Hall, P. V. (2008). *Decline and no growth: Canada's forgotten urban interior*. Repéré à <http://cjrs-rcsr.org/archives/31-1/Hall-Hall.pdf>
- Harribey, J.-M. (2019, 17 novembre). Capitalisme et décroissance. *Nouveaux Cahiers du socialisme*. Repéré à <https://www.cahiersdusocialisme.org/capitalisme-et-decroissance/>

- Hartt, M. (2016). *Act small and think big: Exploring the plurality and complexity of shrinking cities* (Thèse. University of Waterloo, Waterloo, Ontario, Canada). Repéré à [https://uwspace.uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/10741/Hartt\\_Maxwell.pdf?sequence=3&isAllowed=y](https://uwspace.uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/10741/Hartt_Maxwell.pdf?sequence=3&isAllowed=y)
- Harvey, D. (1990). Flexible accumulation through urbanization reflections on « post-modernism » in the american city. *Perspecta*, 26, 251-272.
- Harvey, D. (2000). *Spaces of hope*. Repéré à [https://is.muni.cz/el/1423/podzim2017/SOC593/um/Harvey\\_2000\\_Spaces\\_of\\_Hope.pdf](https://is.muni.cz/el/1423/podzim2017/SOC593/um/Harvey_2000_Spaces_of_Hope.pdf)
- Haughton, G. Hunter, C. (1994). *Sustainable cities*. New York, NY : Routledge.
- Herrmann, D. L., Schwarz, K., Shuster, W. D., Berland, A., Chaffin, B. C., Garmestani, A. S. et Hopton, M. E. (2016). Ecology for the shrinking city. *BioScience*, 66(11), 965-973. Repéré à <https://academic.oup.com/bioscience/article-lookup/doi/10.1093/biosci/biw062>
- Hollander, J. (2011). Introduction. Dans J. Hollander (dir.), *Sunburnt cities* (p. 1-7). Repéré à <https://content.taylorfrancis.com/books/download?dac=C2010-0-28404-X&isbn=9781136849091&format=googlePreviewPdf>
- Hollander, J. B., Pallagst, K., Schwarz, T. et Popper, F. J. (2009). *Planning shrinking cities*. Repéré à <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.414.5512&rep=rep1&type=pdf>
- Holt-Giménez, E. (2019). Capitalism, food, and social movements: The political economy of food system transformation. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*. Repéré à <https://foodfirst.org/wp-content/uploads/2019/08/JAFSCD-PBFS-Keynote-Capitalism-Holt-Gimenez-August-2019.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2015). Indice de vitalité économique. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/index.html>
- Institut de la statistique du Québec. (2018). *Indice de vitalité économique des territoires*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice-2018.pdf>
- Jackson People's Assembly. (2019). About the people's assembly. Repéré à <https://jxnpeoplesassembly.org/about/>
- Jacobs, S. (2018, 14 janvier). 10 American cities that have fallen into decline. *Business insider*. Repéré à <https://www.businessinsider.com/us-census-data-population-decrease-shows-american-cities-in-decline-2018-1>
- Keller, R. (2011). Le développement durable n'existe pas : société mondiale du risque et mesurabilité. Dans Y.-M. Abraham, L. Marion et H. Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (p. 94-109). Montréal, Québec : Écosociété
- Lafrance, J.-P. (2018, 2 janvier). Analyse d'anciennes et nouvelles idéologies du développement en Afrique. *Communication, technologies et développement*, (5), 1-15. Repéré à <http://journals.openedition.org/ctd/285>
- Lascombes, P. et Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris, France : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques

- Latouche, S. (2003). L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *Mondes en développement*, 121(1), 23-30. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-23.htm>
- Laurent, É. (2012). Faut-il décourager le découplage ? *Revue de l'OFCE*, 1(120), 235-257. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2012-1-page-235.htm#no7>
- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 45(1), 57-95. Repéré à [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1995\\_num\\_45\\_1\\_403502](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1995_num_45_1_403502)
- Loi sur le développement durable*, R.L.R.Q. 2006, c. 3, a. 2.
- Mallet, S. et Zanetti, T. (2015). Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain? *Vertigo*, 15 (2). Repéré à <http://journals.openedition.org/vertigo/16495>
- Marion, L. (2011). Critique du progressisme technocratique. Dans Y.-M. Abraham, L. Marion et H. Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (p. 34-44). Montréal, Québec : Écosociété
- Marsolais, M. (reporteur). (2018). Un premier festival de la décroissance à Montréal [Reportage]. *Téléjournal de Radio-Canada*. Montréal, Québec, Canada : Radio-Canada
- Mcdonald, J. (2013). *What happened to and in Détroit?*. Repéré à [https://www.researchgate.net/profile/John\\_Mcdonald10/publication/272246265\\_What\\_Happened\\_to\\_and\\_in\\_Detroit/links/5a25af9c4585155dd42154fa/What-Happened-to-and-in-Detroit.pdf](https://www.researchgate.net/profile/John_Mcdonald10/publication/272246265_What_Happened_to_and_in_Detroit/links/5a25af9c4585155dd42154fa/What-Happened-to-and-in-Detroit.pdf)
- Meadows, D., Meadows, D., Randers, J. et Behrens, W. (1972). *The limits to growth*. New York, NY : Potomac Associated Books. Repéré à <http://donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- Meakin, S. (1992). Le Sommet de la terre de Rio: sommaire de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Repéré à <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp317-f.htm>
- Meloche, J. P., Benoit, S., Hugué, T. et Tremblay, M. (2018). *Planifier les villes en décroissance: étude sur les villes canadiennes en perte de population* (Rapport de recherche). Repéré à [http://observatoire-ivanhoe-cambridge.umontreal.ca/liens-pdf/Cahiers/2018\\_Planifier%20les%20villes.pdf](http://observatoire-ivanhoe-cambridge.umontreal.ca/liens-pdf/Cahiers/2018_Planifier%20les%20villes.pdf)
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT). (2013). Des modèles de démarches : agenda 21 local. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/>
- Morrison, H. et Dewar, M. (2012). Planning in America's legacy cities: Toward better, smaller communities after decline. Dans Mallach (dir.), *Rebuilding America's legacy cities: New directions for industrial heartland*. New York, NY : The America Assembly.
- Nations Unies. (1999). Chapitre 28 : initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21. Repéré à <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action28.htm>
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2008). *Productivité des ressources dans les pays du G8 et de l'OCDE*. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/env/dechets/48671413.pdf>

- Oswalt, P. (2005a). *Shrinking cities: Volume 1*. Bade-Wurtemberg, Ostfildern-Ruit, Gemany : Hatje Cantz Verlag
- Oswalt, P. (2005b). Introduction. Dans P. Oswalt (dir), *Shrinking cities: Volume 1*. (p. 10-17). Repéré à [http://www.shrinkingcities.com/fileadmin/shrink/downloads/pdfs/SC\\_Band\\_1\\_eng.pdf](http://www.shrinkingcities.com/fileadmin/shrink/downloads/pdfs/SC_Band_1_eng.pdf)
- Oswalt, P. et Rieniets, T. (2006). *Atlas of shrinking cities*. Allemagne : Oswalt, P. et Rieniets, T.
- Ouranos. (2013). *L'évaluation économique des biens et services écosystémiques dans un contexte de changements climatiques* (Rapport de recherche). Repéré à [https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportReveret2013\\_FR.pdf](https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportReveret2013_FR.pdf)
- Pallagst, K. (2005). *Shrinking cities in the United States of America: Three cases, three planning stories*. Repéré à <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.469.1050&rep=rep1&type=pdf>
- Pallagst, K. (2010). The planning research agenda: Shrinking cities - a challenge for planning cultures. Repéré à [https://www.researchgate.net/publication/261781228\\_Viewpoint\\_The\\_planning\\_research\\_agenda\\_Shrinking\\_cities\\_-\\_A\\_challenge\\_for\\_planning\\_cultures](https://www.researchgate.net/publication/261781228_Viewpoint_The_planning_research_agenda_Shrinking_cities_-_A_challenge_for_planning_cultures)
- Pallagst, K. et Aber, J. (2009). Introduction. Dans K, Pallagst, J, Aber, I, Audirac, E, Cunningham-Sabot, S, Fol, C, Martinez-Fernandez, ...J, Rich. (dir.), *The future of shrinking cities: Problems, patterns and strategies of urban transformation in a global context* (p. 1 5). Repéré à <https://escholarship.org/uc/item/7zz6s7bm>
- Pallagst, K., Aber, J., Audirac, I., Cunningham-Sabot, E., Fol, S., Martinez-Fernandez, C., ... Rich, J. (2009). The future of shrinking cities: Problems, patterns and strategies of urban transformation in a global context (Rapport de recherche). Repéré à <https://escholarship.org/uc/item/7zz6s7bm>
- Placher, D. (2018, 2 avril). What's causing Baltimore's population loss?: It's no mystery. *Baltimoresun*. Repéré à <https://www.baltimoresun.com/opinion/op-ed/bs-ed-op-baltimore-census-20180330-story.html>
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. (2019). *Rapport de la plénière de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session* (Rapport de plénière). Repéré à [https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes\\_7\\_10\\_ad d.1\\_fr.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_ad d.1_fr.pdf)
- Programme des Nations unies pour le développement. (2019). *Rapport sur le développement humain* (rapport de recherche). Repéré à [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hdr\\_2019\\_overview\\_-\\_french.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hdr_2019_overview_-_french.pdf)
- Proulx, J. (2010). *Des communautés à revitaliser : un défi collectif pour le Québec* (Rapport de projet de recherche). Repéré à [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/rapport\\_communautes\\_devitalisees.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf)
- Rad. (2018). Décroissance. Repéré à <http://www.rad.ca/dossier/dcroissance>
- Radio-Canada. (2019). Colloque sur la décroissance à l'UdeS pour une société durable. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/Ecoutez-lestrie/segments/chronique/108215/decroissance-economique-universite-sherbrooke-protger-environnement>

- Rees, W.E. Wackernagel, M. (1994) Ecological footprints and appropriated carrying capacity: Measuring the natural capital requirements of the human economy. Dans A.M. Jansson, M. Hammer, C. Folke, R. Costanza (dir), *Investing in natural capital: The ecological economics approach to sustainability*, (p 363-390). Washington DC, MD : Island Press
- Rieniets, T. (2006). Global shrinkage. Dans P, Oswalt (dir.), *Shrinking cities: Volume 1* (p. 20-35). Baden-Wurtemberg, Germany : Hatje Cantz Verlag
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin, F. S. I., Lambin, E., ... Foley, J. (2009). Planetary boundaries: Exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society*, 14(2). Repéré à <https://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>
- Ruhlmann, A. (2018). *La décroissance : une alternative pour le Québec?* (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, Canada) Repéré à [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/13633/Ruhlmann\\_Alix\\_MEnv\\_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/13633/Ruhlmann_Alix_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Sachs, I. (1974). Environnement et styles de développement. *Annales. Économie, sociétés, civilisation*, (37), 553-570. Repéré à [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1974\\_num\\_29\\_3\\_293493](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1974_num_29_3_293493)
- Sachs, I. (1978). Écodéveloppement : une approche de planification. *Économie rurale*, 124(1), 16-22. Repéré à [https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1978\\_num\\_124\\_1\\_2551](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_124_1_2551)
- Sachs, I. (1994). Le développement reconsidéré : quelques réflexions inspirées par le Sommet de la Terre. *Tiers Monde*, (137), 53- 60. Repéré à [file:///C:/Users/JeanF/Zotero/storage/SJL6R6TP/tiers\\_0040-7356\\_1994\\_num\\_35\\_137\\_4848.html](file:///C:/Users/JeanF/Zotero/storage/SJL6R6TP/tiers_0040-7356_1994_num_35_137_4848.html)
- Schatz, L. K. (2010). *What helps or hinders the adoption of "good planning" principles in shrinking cities?: A comparison of recent planning exercises in Sudbury, Ontario and Youngstown, Ohio* (Thèse de doctorat, University of Waterloo, Waterloo, Ontario, Canada). Repéré à [https://uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/5199/Schatz\\_Laura.pdf?sequence=1](https://uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/5199/Schatz_Laura.pdf?sequence=1)
- Scherzer, C. (2016). Green open spaces and urban perforation: Opportunities, concepts and challenges for shrinking cities. Dans H. Schlappa, N. William (dir.), *Future Directions for the European Shrinking City*. New York, NY : Routledge.
- Schindler, S. (2014). Understanding urban processes in Flint, Michigan: Approaching subaltern urbanism inductively. *International Journal of Urban and regional Research*, 38(3), 791-804.
- Schlappa, H. (2016). If not growth what then?: Re-thinking the strategy process for shrinking cities. Dans H. Schlappa, N. William (dir.), *Future Directions for the European Shrinking City*. New York, NY : Routledge.
- Schlappa, H. et Neil, W. (2016). *Future directions for the European shrinking city*. New York, NY : Routledge.
- Schwarz, T. (2012). Re-thinking the places in between: Stabilization, regeneration, and reuse. Dans A, Mallach (dir.), *Rebuilding America's legacy cities: new directions for industrial heartland*. New York, NY : The America Assembly.
- Scott, A., Storper, M. (2003). Regions, globalization, development. *Regional Studies* 37(6-7), 579-593.
- Solé, A. (2011). Le développement durable ou la décroissance? : le point aveugle du débat. Dans Y.-M. Abraham, L. Marion et H. Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (p. 14-34). Montréal, Québec : Écosociété

- Souami, T. (2008). Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes? : vers une structuration du milieu professionnel? *Les Annales de la recherche urbaine*, 104(1), 18-27. Repéré à [https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_2008\\_num\\_104\\_1\\_2736](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2008_num_104_1_2736)
- Sougareva, N. et Holec, N. (2000). L'histoire des villes durables européennes : émergence des villes durables dans la décennie des années 90. Repéré à <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8293.html>
- Sousa, S. et Pinho, P. (2013). Planning for shrinkage: Paradox or paradigm. *European Planning Studies*, 23(1), 12-32.
- Theys, J. et Emelianoff, C. (2001). *Les contradictions de la ville durable*. Repéré à [https://www.researchgate.net/profile/Cyria\\_Emelianoff/publication/272807399\\_Les\\_contradictions\\_de\\_la\\_ville\\_durable/links/5a036a74aca272b06ca29fc2/Les-contradictions-de-la-ville-durable.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Cyria_Emelianoff/publication/272807399_Les_contradictions_de_la_ville_durable/links/5a036a74aca272b06ca29fc2/Les-contradictions-de-la-ville-durable.pdf)
- Tremblay, M., Meloche, J.-P. et Scherrer, F. (2016). Décroissance démographique et planification du territoire à Saguenay. *Revue canadienne des sciences régionales*, 39 (1/3), 51-60. Repéré à [http://www.cjrs-rcsr.org/V39/cjrs\\_rcsr39-1-5TremblayMelocheScherrer.pdf](http://www.cjrs-rcsr.org/V39/cjrs_rcsr39-1-5TremblayMelocheScherrer.pdf)
- Tremblay-Pépin, S. (2015). De la décroissance à la planification démocratique : un programme de recherche. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (14), 118-125. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/ncs/2015-n14-ncs02159/79398ac.pdf>
- Université de Genève. (2016). Stock de capital : durabilité faible et forte. Repéré à <http://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article503>
- Van den berg, L, Drewett, R. Klassen, L. H. Rossi, A. et Vijverberg, C.H.T. (1982). *A study of growth and déclin*. Oxford, Royaume-Uni : Pergamon
- Van Griethuysen, P. (2011). Pourquoi le développement durable s'est-il imposé là où l'écodéveloppement a échoué? Dans Y.-M. Abraham, L. Marion et H. Philippe (dir.), *Décroissance versus développement durable : débats pour la suite du monde* (p. 60-79). Montréal, Québec : Écosociété
- Voiron-Canicio, C. (2005). Pour une approche systémique du développement durable. *Développement durable et territoires*, 4. Repéré à <https://journals.openedition.org/developpementdurable/261?&id=261>
- Weichmann, T. (2009). Conversion strategies under uncertainty in post-socialist shrinking cities: The example of Dresden in eastern Germany. Dans K, Pallagst, J, Aber, I, Audirac, E, Cunningham-Sabot, S, Fol, C, Martinez-Fernandez. ...J, Rich. (dir.), *The Future of Shrinking Cities: Problems, patterns and strategies of urban transformation in a global context* (p. 5-17). Repéré à <https://escholarship.org/uc/item/7zz6s7bm>
- Zeroual, T. (2012, 21 mai). Développement durable : pourquoi le rapport Brundtland est-il si populaire? *LesEchos*. Repéré à [http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/05/21/cercle\\_47111.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/05/21/cercle_47111.htm)

## BIBLIOGRAPHIE

Aalbers, M. (2011). *Redlining, planned shrinkage, and the places of decline*.

Repéré à [https://pdfs.semanticscholar.org/944e/798132fa6b0f20e86a7c3501c8967b046f46.pdf?\\_ga=2.176564005.1206524656.1576168043-57829681.1571850158](https://pdfs.semanticscholar.org/944e/798132fa6b0f20e86a7c3501c8967b046f46.pdf?_ga=2.176564005.1206524656.1576168043-57829681.1571850158)

Béal, V., Rousseau, M., Collet, A., DeFilippis, J. et Ocejo, R. E. (2017). Villes en décroissance. Repéré à <https://www.metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html>

Conférence européenne sur les villes durable à Aalborg. (1994). *La Charte d'Aalborg*.

Repéré à [http://www.adequations.org/IMG/article\\_PDF/article\\_393.pdf](http://www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_393.pdf)